

CONSEIL DE L'EUROPE

Points forts 2020



Droits de l'homme,
démocratie,
et État de droit

Rapport d'activité

CONSEIL DE L'EUROPE

Points forts 2020

Droits de l'homme,
démocratie,
et État de droit

Rapport d'activité

Igor Dodon, Président de la République de Moldova (Strasbourg, 29 janvier 2020)

Salome Zourabichvili, Présidente de la Géorgie (Strasbourg, 28 janvier 2020)

Andrej Plenković, Premier ministre de la Croatie (Strasbourg, 13 janvier 2020)

Amani Ballour, pédiatre syrienne qui a dirigé un hôpital souterrain dans l'Est de la Ghouta de 2012 à 2018, récompensée du prix Raoul Wallenberg (Strasbourg, 17 janvier 2020)

2020, année de la covid-19, des masques et de la vidéo-conférence - Audience de Grande Chambre dans l'affaire *M.A. c. Danemark* (Strasbourg, 10 juin 2020).

Édition anglaise :

Highlights 2020

Les points de vue exprimés dans cet ouvrage n'engagent que le ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots) est autorisée, sauf à des fins commerciales, tant que l'intégrité du texte est préservée, que l'extrait n'est pas utilisé hors contexte, ne donne pas d'informations incomplètes ou n'induit pas le lecteur en erreur quant à la nature, à la portée et au contenu de ce texte. Le texte source doit toujours être cité comme suit : « © Conseil de l'Europe, 2021 ». Pour toute autre demande relative à la reproduction ou à la traduction de tout ou partie de ce document, veuillez vous adresser à la Direction de la communication, Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex), ou à publishing@coe.int. Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée à la Direction de la Communication

Photos :

© Conseil de l'Europe

Couverture et mise en page :
Service de la production
des documents et publications
(SPDP), Conseil de l'Europe

© Conseil de l'Europe, juillet 2021
Imprimé dans les ateliers
du Conseil de l'Europe

Table des matières

PRÉFACE	5
COMITÉ DES MINISTRES	7
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE	13
Un forum paneuropéen pour débattre des grandes questions politiques	13
Travail en commissions	13
Programmes de coopération avec les parlements nationaux	17
CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX	19
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME	25
La Cour fête le 70 ^e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme	25
Réaction de la Cour face à la pandémie de covid-19	25
Maintien d'un dialogue avec les juridictions nationales et les cours régionales des droits de l'homme	26
Points forts de la jurisprudence en 2020	26
COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME	29
Suivi par pays	29
Activités thématiques	30
CONFÉRENCE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES (OING)	33
La voix de la société civile au sein du Conseil de l'Europe	33
Une voix solidaire avec la société civile européenne	33
RELATIONS EXTÉRIEURES	35
Politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines	35
Relations avec l'Union européenne, les Nations Unies et l'OSCE	35
Relations avec d'autres organisations et pays non membres	35
AFFAIRES POLITIQUES	37
DROITS DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT	39
Droits de l'homme, développement et mise en œuvre	39
Questions spécifiques relatives aux droits de l'homme	41
Société de l'information	42
Lutte contre la criminalité	46
Justice et coopération juridique	49
Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés	51
DÉMOCRATIE	53
Bonne gouvernance, égalité, dignité humaine	53
Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) – accord partiel	54
Égalité entre les femmes et les hommes, et violence à l'égard des femmes	54
Traite des êtres humains	55
Comité directeur sur l'antidiscrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)	56
Antidiscrimination	56
Cités interculturelles (ICC)	57
Minorités et langues régionales ou minoritaires	57
Égalité des personnes LGBTI	58
Roms et Gens du voyage	58
Droits des enfants	59
Accord partiel élargi sur le sport (APES)	59
Conventions sur le sport	60
Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (EDQM)	60
Participation démocratique	62
Éducation	62
Jeunesse	63
Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne)	64
Accord EUR-OPA risques majeurs (risques naturels et technologiques)	64
Convention européenne du paysage	64
Culture et patrimoine culturel	64
Journées européennes du patrimoine (JEP)	64
Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels	64
Accord partiel élargi Eurimages	65
Centre Nord-Sud (Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales)	65
ACTION SUR LE TERRAIN ET MOBILISATION DES RESSOURCES	67
États membres	67
États non membres	70
Mobilisation des ressources et relations avec les donateurs	72
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC	75
COMMUNICATION	77
Communication audiovisuelle et en ligne	77
Relations publiques et publications	78
CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES AU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2020 (EN EUROS)	81
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2020 (EN EUROS)	85
ORGANIGRAMME DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2020	87



Marija Pejčinović Burić,
Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe

Préface

En 2020, les atteintes aux principes fondamentaux des droits de l'homme ont été plus préoccupantes que jamais sur le territoire européen. Des reculs clairs et inquiétants de la démocratie sur le continent ont été constatés, dans les divers domaines d'action du Conseil de l'Europe.

■ Souvent ce phénomène est antérieur à l'apparition du coronavirus mais il ne fait aucun doute que les libertés et droits individuels ont fait l'objet de restrictions qui auraient été inacceptables en temps normal.

■ Mais 2020 aura aussi été une de ces années au cours desquelles le Conseil de l'Europe a su montrer ses capacités d'adaptation dans la continuité de sa mission. Publications, réunions à distance, échanges continus entre les différents responsables et les États membres : alors que la Covid-19 imposait à tous des mesures drastiques, le Conseil de l'Europe a continué d'alerter sur ces reculs de nos valeurs, et à défendre les libertés sur tout le continent.

■ Car notre Organisation dispose d'outils juridiques forts et d'un pouvoir de sensibilisation singulier. En 2020, nous avons ainsi pu célébrer les 70 ans de la Convention européenne des droits de l'homme, signée en novembre 1950. Ce fut l'occasion d'affirmer de nouveau, haut et fort, que les valeurs des droits de l'homme et les principes de démocratie et d'État de droit continueront de nous éclairer, y compris pendant les périodes de fortes turbulences comme nous en vivons en ce moment.

Daniel Höltingen,
Directeur de la communication,
Porte-parole de la Secrétaire Générale



Transfert de la présidence du Comité des Ministres de la Géorgie à la Grèce, **David Zalkaliani**, ministre des Affaires étrangères de la Géorgie et **Miltiadis Varvitsiotis**, ministre délégué aux Affaires étrangères européennes de la Grèce. (Strasbourg, 15 mai 2020)



Transfert de la présidence du Comité des Ministres de la Grèce à l'Allemagne – **Rolf Mafael** Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire Représentant permanent de l'Allemagne et **Panayiotis Beglitis** Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire Représentant permanent de la Grèce (Strasbourg, 18 novembre 2020)

Comité des Ministres

Les textes adoptés par le Comité des Ministres en 2020 sont consultables sur le site www.coe.int/cm.

Le Comité des Ministres est le principal organe de décision du Conseil de l'Europe. Il est composé des ministres des Affaires étrangères des États membres ou de leurs représentants diplomatiques permanents à Strasbourg.

En 2020, le Comité des Ministres a été présidé par la Géorgie jusqu'au 15 mai, puis par la Grèce jusqu'au 18 novembre, et ensuite par l'Allemagne. L'année a été marquée par le 70^e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme, célébré par une cérémonie solennelle pendant la 130^e session du Comité des Ministres.

La 130^e session ministérielle s'est tenue par visioconférence depuis Athènes (Grèce), le 4 novembre 2020, où le Comité a pris une série de décisions notamment sur la garantie de l'efficacité à long terme du système de la **Convention européenne des droits de l'homme**. Les ministres ont conclu qu'aucune restructuration globale du mécanisme de la convention ne s'avérait nécessaire, mais que les efforts devaient être poursuivis par le Conseil de l'Europe dans son ensemble pour veiller à ce que le système de la Convention continue de répondre efficacement aux nombreux défis auxquels l'Europe est confrontée dans le domaine des droits de l'homme.

■ Durant la 130^e session, une **déclaration**, également appelée « Déclaration d'Athènes », a été présentée avec le soutien de 45 États membres. Elle reflète l'engagement des États membres à respecter les principes garantissant le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit en temps de pandémie. Elle souligne, entre autres, que la Convention européenne des droits de l'homme établit clairement des lignes rouges infranchissables, même en période de grave crise de santé publique. La Déclaration d'Athènes insiste aussi sur la nécessité de protéger le droit à la santé pour tous et d'autres droits sociaux et économiques, sur la base de l'inclusion, de la non-discrimination et de l'égalité des sexes.

■ Le Comité des Ministres s'est félicité du rapport annuel de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe intitulé « **Le multilatéralisme en 2020** » et a réaffirmé

son attachement indéfectible au cadre de coopération multilatérale offert par le Conseil de l'Europe dans le but de parvenir à une plus grande unité et de mieux protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit en Europe.

■ En avril 2020, le Comité des Ministres a adopté une Déclaration sur la **pandémie de covid-19**.

■ La Déclaration sur **les droits de l'homme et l'environnement**, adoptée par la présidence géorgienne sortante et les présidences grecque et allemande à venir du Comité des Ministres, appelait à la préparation d'un projet de recommandation du Comité des Ministres sur les droits de l'homme et l'environnement en 2020-2021 afin d'ancrer les approches communes entre les États membres et d'explorer les voies viables pour de nouveaux développements juridiques aux niveaux national et européen.

■ Une déclaration politique sur la réponse de l'éducation à la pandémie de covid-19 a été approuvée. Cette déclaration est accompagnée d'une Feuille de route du Conseil de l'Europe pour la réponse de l'éducation à la pandémie de covid-19, qui a montré comment l'Organisation adapterait son programme dans le domaine de l'éducation pour aider ses États membres à faire du droit à l'éducation une réalité au temps de la covid-19. Les ministres se sont également penchés sur le rôle de l'éducation en matière de protection du patrimoine culturel dans la perspective du changement climatique.

Pendant la réunion « Mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme » présidée par **Panayiotis Beglitis** (au premier plan) (Strasbourg, 3 mars 2020)



■ Le Comité des Ministres a tenu ses quatre réunions annuelles « droits de l'homme » consacrées à la **surveillance de l'exécution des arrêts** et des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme (la « Cour »). Cette année encore, un nombre important d'affaires a été clos, tandis que le nombre d'affaires en cours est resté stable, au niveau le plus bas depuis plus de dix ans. Au 31 décembre 2020, 5 233 affaires étaient pendantes (5 231 en 2019). La surveillance de 983 affaires, dont 187 affaires de référence, a été close. Dans le contexte de la série de **décisions qui visait à garantir l'efficacité à long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme**, le Comité est également convenu de continuer à renforcer l'efficacité du processus de surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour.

■ Au cours de l'année, le Comité des Ministres a tenu plusieurs échanges de vues, notamment avec le Président de la Cour européenne des droits de l'homme, avec la Commissaire aux droits de l'homme et avec le représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés.

■ En janvier, les Délégués ont salué la mise en œuvre des activités et actions du Conseil de l'Europe. Ils ont examiné la mise en œuvre de la **Stratégie du Conseil de l'Europe pour la gouvernance de l'internet (2016-2019)** et l'état de la mise en œuvre du **Plan d'action sur la construction de sociétés inclusives**. En février, les Délégués se sont félicités du

Plan d'action stratégique sur les droits de l'homme et les technologies en biomédecine (2020-2025) qui entend traiter les défis posés par les développements technologiques en matière de droits de l'homme. Ils ont encouragé la mise en œuvre de ce plan d'action stratégique, notamment au moyen de programmes de coopération avec les États membres et ont invité le Comité de bioéthique (DH-BIO) à les informer des progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs.

■ Tout au long de l'année, le Comité des Ministres a pris une série de décisions venant affirmer son opposition sans équivoque à la **peine de mort**.

■ En avril, en ce qui concerne **l'égalité des sexes et la diversité**, les Délégués ont pris note du rapport annuel 2019 sur la mise en œuvre de la Stratégie 2018-2023 du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

■ En septembre 2020, les Délégués ont pris note du rapport abrégé de la 2^e réunion plénière du **Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI)** et de son rapport d'avancement. Ils ont chargé le CAHAI d'avancer sur les conclusions compte tenu de la nécessité de promouvoir la synergie et la complémentarité de ses travaux avec ceux d'autres organisations internationales.

■ Dans le domaine de **la lutte contre le terrorisme**, en juillet 2020, les Délégués ont adopté un Outil pour

Réunion des Délégués des Ministres - départ de **Joseph Filletti**, Représentant permanent de Malte - délégués portant des masques orange dans le cadre de la campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes - Say No to Violence against Women 2020 (Strasbourg, 8 décembre 2020)



l'évaluation préliminaire du risque qu'une attaque terroriste soit commise par des individus radicalisés.

■ S'agissant des **droits de l'enfant**, en mars 2020, les Délégués ont adopté la Déclaration du Comité des Ministres intitulée « Renforcer les droits de l'enfant, pour une Europe à "l'épreuve du futur" ».

■ En juillet 2020, les Délégués ont pris note du deuxième rapport sur la mise en œuvre de **la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant** (2016-2021).

■ En novembre, à l'occasion de la sixième édition de la Journée européenne pour **la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels** (18 novembre), six États membres¹ ont publié une déclaration commune, qui a été soutenue par les 41 autres États membres. Une déclaration commune a également été publiée par la Secrétaire Générale, les présidences entrantes et sortantes du Comité des Ministres et le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

■ Dans le domaine de la santé, en mars 2020, les Délégués ont adopté la Résolution CM/Res(2020)3 sur **la mise en œuvre du suivi pharmaceutique** au bénéfice des patients et des services de santé.

1. Andorre, Belgique, Luxembourg, Monaco, Saint-Marin et Slovénie.

■ En juillet 2020, les Délégués ont pris note du deuxième rapport sur la mise en œuvre de **la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant** (2016-2021).

■ Dans le domaine de **l'éducation**, le 12 novembre 2020, dans le cadre de la présidence grecque du Comité des Ministres, 17 États membres² ont décidé de créer un **Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe** sous forme d'un accord partiel élargi et ont adopté la Résolution CM/Res(2020)34 correspondante.

■ La situation dans un certain nombre d'États membres a été régulièrement discutée au sein du Comité des Ministres. Le Comité des Ministres a réaffirmé son soutien sans équivoque des États membres du Conseil de l'Europe à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la **Géorgie** à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Tout au long de l'année, le Comité des Ministres a pris note avec satisfaction du rapport final sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la Géorgie pour la période 2016-2019 et des 21^e et 22^e rapports consolidés de la Secrétaire Générale sur le conflit en Géorgie. Les Délégués ont invité la Secrétaire Générale à engager un dialogue avec la Fédération de Russie et la Géorgie à cette fin, et ont

2. Albanie, Andorre, Arménie, Chypre, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Luxembourg, Malte, Macédoine du Nord, Portugal, Fédération de Russie, Serbie, Slovénie, Espagne et Turquie.



Transfert de la présidence du Comité des Ministres de la Grèce à l'Allemagne - inauguration des couleurs allemande du tramway et levée du drapeau allemand, **Panayiotis Beglitis** Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire Représentant Permanent de la Grèce, **Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, **Jeanne Barseghian**, Maire de Strasbourg et **Rolf Mafael** Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire Représentant permanent de l'Allemagne (Strasbourg, 18 novembre 2020)



Marija Pejčinović Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe rencontre **David Zalkaliani**, ministre des Affaires étrangères de la Géorgie, président du Comité des Ministres (Strasbourg, 27 janvier 2020)

appelé la Fédération de Russie à assurer aux organes du Conseil de l'Europe un accès immédiat et sans restriction aux territoires qui échappent au contrôle du Gouvernement géorgien. En octobre, les Délégués ont adopté toute une série de décisions complètes sur « Le Conseil de l'Europe et le conflit en Géorgie ».

■ En février, les Délégués ont pris note du rapport de suivi sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la **République de Moldova** pour la période 2017-2020 et se sont félicités des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce plan d'action. En novembre, les Délégués ont approuvé un nouveau plan d'action conçu pour porter assistance à la République de Moldova au cours de la période 2021-2024.

■ En juillet 2020, les Délégués ont pris note du rapport de suivi sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la **Bosnie-Herzégovine** au cours de la période 2018-2021. Ils se sont félicités des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce plan d'action.

■ Les Délégués ont pris note du rapport de suivi sur la mise en œuvre du Plan d'action pour l'**Ukraine** au cours de la période 2018-2021 et ont décidé de prolonger ce plan d'action jusqu'à la fin de l'année 2022 afin que tous les objectifs qui y figurent puissent être réalisés.

■ En octobre 2020, les Délégués ont pris note du document « **Aperçu de la coopération entre le Conseil de l'Europe et les États observateurs** ». À la même réunion, les Délégués ont approuvé la « **Déclaration commune sur un partenariat stratégique entre le Conseil de l'Europe et le Mexique** » et ont autorisé la Secrétaire Générale à la signer.

■ En novembre 2020, les Délégués ont pris note du rapport sur les activités de coopération du Conseil de l'Europe au **Kosovo***.

■ En 2020, la coopération avec d'autres instances internationales a continué de figurer en bonne place parmi les priorités du Comité des Ministres. Concernant l'**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**, les Délégués ont pris note du rapport de la présidence sur les résultats de la 31^e et 32^e

* Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.



130^e Session du Comité des Ministres par visioconférence – **Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe avec **Miltiadis Varvitsiotis**, ministre délégué des Affaires étrangères de la Grèce et président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, **Hendrik Daems**, président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et **Dunja Mijatović**, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (Athènes, 4 novembre 2020)

réunion du Groupe de coordination entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE, tenue respectivement en avril et novembre 2020. En même temps, les Délégués ont approuvé le texte du projet de résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la **coopération entre les Nations Unies et le Conseil de l'Europe**. En février, les Délégués ont tenu un échange de vues sur les questions relatives aux droits de l'homme avec la Présidente du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

■ En outre, en novembre, les Délégués ont pris note, dans le contexte de la mise en œuvre de la Déclaration commune sur le renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'**Organisation internationale de la Francophonie**, du programme de coopération 2020-2023 entre les deux organisations.

■ En juillet 2020, les Délégués ont accueilli avec satisfaction le rapport d'étape sur la mise en œuvre du Partenariat de voisinage avec **la Tunisie** pour la période 2018-2021 et ont chargé le Secrétariat de poursuivre la mise en œuvre de ce partenariat et de leur soumettre un rapport final en temps utile.

■ En octobre 2020, sous la Présidence grecque, le Comité des Ministres a adopté le projet de budget ajusté pour 2021, dans le cadre du **Programme et budget biennal** de l'Organisation (2020-2021). Lors de cette même réunion, compte tenu des répercussions opérationnelles de la crise de la covid-19, le but étant d'assurer la continuité des activités de l'organisation, les Délégués ont salué la stratégie numérique de réunions en ligne et autorisé l'utilisation des crédits non dépensés du budget ordinaire de 2020 pour la mise en œuvre de cette stratégie. En outre, compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de



Conférence Protection environnementale et droits de l'homme, organisée sous l'égide de la Présidence géorgienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe - **David R. Boyd**, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'environnement (Strasbourg, 27 février 2020)

covid-19, en décembre 2020, les Délégués ont autorisé des mesures exceptionnelles pour les mécanismes de suivi effectuant des visites sur place, afin de se remettre sur la bonne voie et de rattraper les cycles de suivi d'ici à 2024.

Hendrik Daems, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 27 janvier 2020)

CONSEIL DE L'EUROPE
Assemblée
parlementaire



M. Igor Dodon,
Président de la République
de Moldova

Salome Zourabichvili,
Présidente de la Géorgie

M. David Zalkaliani,
ministre des Affaires étrangères
de la Géorgie et Président
du Comité des Ministres

Marija Pejčinović Burić,
Secrétaire Générale
du Conseil de l'Europe

Liliane Maury Pasquier,
présidente sortante de
l'Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe



Assemblée parlementaire

Le fonctionnement de l'Assemblée parlementaire, son règlement, son calendrier, ses événements, le profil de ses membres et leurs activités au sein de l'Assemblée ainsi que les textes adoptés par l'Assemblée en 2020 sont disponibles sur le site internet de l'Assemblée : <http://assembly.coe.int>.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, composée de représentants de parlements nationaux des États membres, constitue un forum de discussion et de propositions sur des questions politiques et de droits de l'homme en Europe. Qualifiée de « moteur politique » de l'Organisation, l'Assemblée parlementaire est à l'origine de nombreuses conventions du Conseil de l'Europe, y compris la Convention européenne des droits de l'homme.

Président de l'Assemblée parlementaire : M. Rik Daems (Belgique)

UN FORUM PANEUROPEEN POUR DÉBATTRE DES GRANDES QUESTIONS POLITIQUES

■ En 2020, l'Assemblée a été présidée par M. Rik Daems, membre de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE).

■ Tout au long de l'année 2020, l'Assemblée a pris une série de mesures afin d'adapter ses procédures et méthodes de travail pour répondre à la situation exceptionnelle en raison de la pandémie de covid-19. En présence physique ou lors de réunions à distance de la Commission permanente élargie – elle a débattu sur des questions d'une importance politique majeure en Europe, notamment sur les conséquences de la pandémie de covid-19 et sur les moyens d'y faire face, ainsi que sur les défis et les possibilités découlant des développements dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA).

■ L'Assemblée a adopté 41 résolutions et 25 recommandations. Elle a observé les élections parlementaires en Géorgie, l'élection présidentielle en Pologne ainsi que les élections parlementaires anticipées en Azerbaïdjan. Du fait de la situation sanitaire et des restrictions de voyage liées à la pandémie de covid-19, l'Assemblée n'a pas été en mesure de maintenir un certain nombre de ses missions d'observation d'élections.

■ Parmi les personnalités de haut niveau qui se sont adressées à l'Assemblée en 2020 figurent la Présidente de la Géorgie et le Président de la République de Moldova, le ministre des Affaires étrangères de la Géorgie, le ministre suppléant des Affaires européennes de la Grèce, le ministre d'État pour l'Europe au ministère fédéral des Affaires étrangères de l'Allemagne, le Président de la Cour européenne des droits de l'homme, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé et la représentante spéciale des Nations Unies sur la violence contre les enfants.

■ L'Assemblée a décerné le prix du Musée 2020 du Conseil de l'Europe au Musée national de la surveillance secrète, ou « Maison des Feuilles » (Tirana, Albanie) et le prix de l'Europe à la ville d'Amilly, en France. En raison de la pandémie de covid-19 et de la situation sanitaire en Europe, la procédure de sélection du/de la lauréat/e du prix des Droits de l'homme Václav Havel a dû être reportée et devrait être terminée au début de l'année 2021.

TRAVAIL EN COMMISSIONS

■ Les commissions de l'Assemblée ont effectué les travaux préparatoires menant à des débats en séance plénière ou au sein de la Commission permanente, enrichissant souvent ces discussions par l'organisation d'auditions et de conférences.



Présentation par **M. Igor Dodon**, président de la République de Moldova, d'un cadeau de la République de Moldova au Conseil de l'Europe (Strasbourg, 29 janvier 2020)



Visite de **Igor Dodon**, Président de la République de Moldova, rencontre avec **Hendrik Daems**, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 29 janvier 2020)

■ La **commission des questions politiques et de la démocratie** s'est concentrée sur des sujets clés de l'agenda politique européen et mondial, dont notamment l'impact de la pandémie de covid-19 sur les démocraties et la nécessité d'une gouvernance démocratique de l'intelligence artificielle. La commission a continué à travailler sur des sujets d'actualité, y compris sur la montée des tensions en Méditerranée orientale, sur la situation au Bélarus, au Haut-Karabakh et au Moyen-Orient. En outre, la commission s'est focalisée sur les priorités concernant la démocratie et le changement climatique, a renforcé ses relations avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et a travaillé à l'examen du fonctionnement du Partenariat pour la démocratie. Enfin, la commission s'est vivement intéressée à l'adhésion de l'Union européenne (UE) à la Convention européenne des droits de l'homme et aux relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

■ La **commission des questions juridiques et des droits de l'homme** a maintenu un soutien aux normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme et d'État de droit avec des propositions

visant à améliorer la mise en œuvre des arrêts de la Cour et à renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire, en particulier en Pologne et en République de Moldova. Elle a continué à s'opposer à la peine de mort et à l'impunité pour les violations des droits de l'homme, en abordant des questions spécifiques relatives à la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, et a poursuivi son soutien au travail des organisations non gouvernementales (ONG), des défenseurs des droits de l'homme et des lanceurs d'alerte. Elle a en outre contribué aux débats de l'Assemblée sur l'intelligence artificielle et sur la crise de covid-19. Parmi les nouvelles questions à l'ordre du jour de la commission, citons les cas de prisonniers politiques dans la Fédération de Russie, les poursuites engagées contre des hommes politiques en Espagne et en Turquie, l'empoisonnement d'Alexeï Navalny, la situation des droits de l'homme au Bélarus et les aspects juridiques et relatifs aux droits de l'homme du changement climatique.

■ La **commission de suivi** a préparé des rapports sur le « fonctionnement des institutions démocratiques en Pologne » sur la base desquels l'Assemblée a ouvert



Débat conjoint «Tourisme pour la transplantation d'organes – Lutter contre le trafic de tissus et de cellules d'origine humaine» – **Stefan Schennach**, rapporteur (Strasbourg, 31 janvier 2020)



Session de l'Assemblée parlementaire, élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg, 28 janvier 2020)

une procédure de suivi en rapport avec ce pays; sur la « contestation, pour des raisons substantielles, des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation parlementaire de la Fédération de Russie » et sur la « nouvelle répression de l'opposition politique et la dissidence civile en Turquie: il est urgent de sauvegarder les normes du Conseil de l'Europe ». La commission a également lancé un débat sur les hostilités militaires dans la région du Haut-Karabakh.

■ La **commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées** a examiné les problématiques liées à la migration et à l'asile, en étroite collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et d'autres partenaires internationaux. L'accent a été mis sur les enfants, en particulier sur les enfants réfugiés et migrants disparus et sur une tutelle effective des enfants non accompagnés. Parmi les autres questions traitées figuraient la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants, les travaux sur les droits et obligations des ONG venant en aide aux réfugiés et aux migrants, la

question de l'immigration d'investisseurs ainsi que le suivi des Pactes mondiaux des Nations Unies sur les migrations et sur les réfugiés. La commission a également mené d'importants travaux sur les conséquences humanitaires de la pandémie de covid-19.

■ La **commission des questions sociales, de la santé et du développement durable** s'est concentrée sur les défis paneuropéens et mondiaux en examinant les « Enseignements pour l'avenir d'une réponse efficace et fondée sur les droits à la pandémie de covid-19 » et en lançant des travaux eu égard aux « Vaccins contre la covid-19: considérations éthiques, juridiques et pratiques ». L'accent a également mis sur le droit à la santé et porté au débat sur la discrimination à l'encontre des personnes atteintes de maladies chroniques et de longue durée, sur le soutien aux personnes autistes et à leur famille, et sur l'intelligence artificielle dans les soins de santé. La commission a en outre promu les droits de l'enfant et abordé le problème multiforme de la violence à l'égard des enfants en formulant des recommandations sur le rapatriement des enfants des zones de guerre, sur la lutte contre la violence sexuelle et sur l'impact de la



Cérémonie pour marquer la Journée internationale de commémoration à la mémoire des victimes de l'Holocauste - **Salome Zourabichvili**, Présidente de la Géorgie (Strasbourg, 28 janvier 2020)

migration des travailleurs sur leurs enfants restés dans le pays d'origine, et en commençant à travailler sur l'impact de la pandémie de covid-19 sur les enfants. La commission a également examiné les défis pour les droits sociaux dans le contexte de l'IA et des marchés du travail, ainsi que de la pandémie de covid-19, et a discuté des moyens de lutter contre le changement climatique grâce à la participation des enfants, à l'État de droit et à l'ancrage du droit à un environnement sain.

■ La **commission sur l'égalité et la non-discrimination** a axé ses travaux sur la lutte contre la discrimination, quel qu'en soit le motif, la violence fondée sur le genre, le racisme et les discours de haine, ainsi que sur la protection des droits des minorités. Elle a analysé la façon dont les inégalités, la violence à l'égard des femmes et le racisme sont exacerbés en période de crise comme la pandémie de covid-19. La commission a réitéré son soutien ferme à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (« Convention d'Istanbul », STCE n° 210), a dénoncé les idées fausses et les attaques à son encontre et a encouragé sa ratification et sa mise en œuvre. La commission a œuvré activement pour contrer le recul des progrès vers l'égalité et pour lutter contre la recrudescence de la haine à l'égard des personnes LGBTI (lesbiennes,

gays, bisexuels, transgenres, intersexes) en Europe. La commission a appelé à l'inclusion d'une dimension de genre dans la politique étrangère et à ce que les États membres considèrent la santé et les droits sexuels et reproductifs comme un facteur crucial de l'autonomisation des femmes. Elle a invité les États ainsi que d'autres acteurs concernés à prendre des mesures décisives afin de prévenir les discriminations résultant de l'utilisation de l'intelligence artificielle, a demandé aux États membres de renouveler leur engagement en faveur de la protection et de la promotion des droits des personnes appartenant aux minorités nationales et a également appelé à mettre fin à la pratique du profilage ethnique par la police.

■ La **commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias** a placé les médias et la société de l'information au premier rang de ses priorités. La commission a examiné les nouvelles menaces à la liberté des médias et à la sécurité des journalistes résultant de la législation adoptée par les pays européens en réponse à la crise de covid-19 et se penche sur la question de l'impact de la pandémie de covid-19 sur l'éducation et la culture. La commission a adopté des rapports sur la manipulation des compétitions sportives, sur les menaces à l'encontre de la liberté académique en Europe, sur l'éthique dans la science

Hendrik Daems, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, rencontre **Tatiana Moskalkova**, Haute-commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie (Strasbourg, 30 janvier 2020)



Hendrik Daems, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, rencontre **Dmitriy Kobitskiy**, secrétaire général de l'Interparliamentary Assembly of Member Nations of the Commonwealth of Independent States (IPA CIS), avec **Wojciech Sawicki**, Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire

et la technologie, et travaille sur la gouvernance du football, sur le rôle joué par les jeunes dans la prévention et le règlement des conflits et sur l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe.

■ Dans le contexte exceptionnel né de la pandémie de covid-19, la **commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles** a piloté l'élaboration de nouvelles procédures alternatives pour permettre à l'Assemblée de tenir ses parties de session plénière, ainsi que des réunions de ses commissions, de manière hybride ou à distance – dans des circonstances exceptionnelles dûment définies – afin de garantir la continuité de son action. Cela inclut une nouvelle procédure électorale complémentaire pour **l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme** et des hautes personnalités du Conseil de l'Europe. La commission a été également chargée des modifications à apporter au Règlement afin de permettre la mise en œuvre d'une procédure complémentaire conjointe entre le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire en cas de violation grave par un État membre de ses obligations statutaires, ainsi que de clarifier et de renforcer le processus décisionnel des commissions de l'Assemblée.

PROGRAMMES DE COOPÉRATION AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX

■ Le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire a continué de développer des programmes de coopération au niveau parlementaire pour assurer une meilleure mise en œuvre par les États membres des résolutions clés de l'Assemblée et pour atteindre un plus grand nombre de parlementaires nationaux, grâce à des séminaires parlementaires « peer to peer ». En 2020, l'Assemblée a continué de contribuer au Plan d'action pour l'Ukraine (2018-2021), au Plan d'action pour la Géorgie (2019-2020) et au Plan d'action pour le Maroc (2019-2020), et a également mis en œuvre ses activités régionales dans le cadre de la facilité horizontale II (2019-2022) avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord et la Serbie.



Anders Knape,
Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
(Strasbourg, 26 février 2020)

Visioconférence avec **Andreas Kiefer**,
Secrétaire général du Congrès des pouvoirs
locaux et régionaux et **Anders Knape**
Président du Congrès des pouvoirs locaux
et régionaux (Strasbourg, 9 juin 2020)



Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Les textes adoptés par le Congrès en 2020 sont consultables sur le site internet du Congrès : coe.int/Congress.

Le Congrès est l'assemblée politique chargée d'évaluer la situation de la démocratie locale et régionale dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe, et de contribuer à en améliorer la qualité. Il met en œuvre la dimension locale et régionale de l'action du Conseil de l'Europe dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Le Congrès est composé de 648 élus locaux et régionaux représentant plus de 200 000 collectivités territoriales d'Europe. Les activités statutaires du Congrès sont fondées sur la Charte européenne de l'autonomie locale, un instrument juridiquement contraignant dans lequel est affirmé le rôle des villes et des régions en tant que premier niveau d'exercice de la démocratie.

Président du Congrès : Anders Knappe (Suède)

Le début de l'année 2020 a été marqué pour le Congrès par l'annulation – due à la pandémie de covid-19 – de ses activités et réunions, dont la session plénière, prévue en mars. Cette annulation a été rapidement suivie par l'appel du Président du Congrès à prendre des mesures urgentes et à mener une action coordonnée à tous les niveaux de gouvernement, européen, national, local et régional, ainsi qu'au niveau des citoyens dans leurs communautés respectives, dans un esprit de solidarité pour surmonter cette crise.

■ Personne n'imaginait que la pandémie prendrait des proportions si dramatiques et que cette annulation serait suivie par l'annulation de la deuxième session de l'année qui devait avoir lieu en octobre, ainsi que de toutes les autres réunions et activités au cours desquelles le Congrès et ses partenaires effectuent leur travail.

■ Très vite, cependant, le Congrès s'est adapté à la situation et a développé de nouvelles méthodes de travail en s'appuyant sur les outils numériques mis à sa disposition par le Conseil de l'Europe.

■ Il a surtout entretenu des contacts réguliers avec ses délégations nationales, les élus locaux ainsi que les associations et réseaux nationaux et européens, et a favorisé le dialogue entre eux et avec les gouvernements centraux.

■ En mai, il a lancé une plateforme web présentant des exemples de bonnes pratiques d'action de terrain par les municipalités, les régions et les partenaires institutionnels du Congrès confrontés aux conséquences sanitaires, sociales, économiques de la pandémie (covid-congress-hub.org).

■ En juin, considérant l'impact de la crise sur la démocratie locale et régionale, qui a conduit dans certains cas à ce qui pourrait être décrit comme un « verrouillage de la démocratie locale » – recentralisation des pouvoirs, report des élections, mesures restrictives réduisant l'espace du débat public et des consultations avec les citoyens – le Congrès a adopté une déclaration exprimant sa préoccupation quant à l'autonomie démocratique et financière des collectivités locales et régionales dans les États membres du Conseil de l'Europe. Il a exhorté les autorités nationales à lever les restrictions et à rétablir le fonctionnement démocratique au niveau local, considérant que les mesures extraordinaires doivent toujours être temporaires et sous contrôle démocratique. En outre, il a appelé les autorités locales et régionales à assurer le financement des plans de relance et à participer à la mise en place des procédures d'urgence.

■ Cette déclaration venait en soutien et en complément de la déclaration d'avril 2020 de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, et à ses lignes directrices à l'intention des gouvernements sur le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit pendant la crise de covid-19.

■ En septembre, le Congrès a tenu une réunion à distance du Forum statutaire – le Forum statutaire agit au nom du Congrès entre les sessions et comprend les chefs de toutes les délégations nationales et les membres du Bureau – pour adopter la révision de son règlement et de ses procédures ainsi que plusieurs rapports sur l'état de la démocratie locale en Europe et sur les élections locales et régionales dans les situations de crise majeure.



Jeanne Barseghian, Maire de Strasbourg et **Andreas Kiefer**, Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (Strasbourg, 10 septembre 2020)



Le Secrétaire général du Congrès **Andreas Kiefer** rencontre **Nino Lomjaria**, Défenseuse publique de la Géorgie (Strasbourg, 30 janvier 2020)

■ Ce rapport s'appuie sur les différentes approches adoptées par les États en Europe et au-delà, tant lors de crises récentes que passées, et fournit une compilation complète de lignes directrices concernant les normes électorales internationales. Il rassemble les meilleures pratiques en matière d'équilibre entre les droits à la vie, à la santé et à la sécurité des participants aux élections et la protection du droit à la participation politique et des libertés connexes, tout en recommandant un noyau minimal de principes électoraux à respecter à tout moment lors des élections.

■ En septembre, le Congrès a également tenu des débats thématiques à distance dans ses commissions sur des questions liées à divers aspects de la multi-gouvernance et de la coopération dans la gestion de la pandémie et le fonctionnement de la démocratie locale et régionale en temps de crise, tels que le report des élections locales, la gestion des modifications de la répartition des compétences, le transfert de responsabilités supplémentaires aux municipalités sans les moyens nécessaires, l'adoption de réformes ou de mesures sans les processus de dialogue ou de consultation nécessaires, les violations de l'application générale des principes de l'autonomie locale et régionale. Les membres du Congrès ont souligné en particulier que la pandémie a mis en danger non seulement des vies humaines, mais aussi le fonctionnement des sociétés, des institutions démocratiques et des mécanismes de gouvernance aux niveaux local et régional.

■ La Commission de la gouvernance du Congrès a débattu de la « pandémie de covid-19 et des défis de la gouvernance à plusieurs niveaux », en examinant la façon dont la pandémie a entraîné une « recentralisation » urgente des structures de gouvernance à

plusieurs niveaux pour de nombreux pays européens, indépendamment du fait que les niveaux régional et local ont parfois été beaucoup plus réactifs pour répondre aux défis. Elle a conclu que la limitation de la décentralisation peut mettre en danger l'équilibre constitutionnel et le pluralisme existants au sein des systèmes démocratiques.

■ La commission des questions d'actualité a débattu de la « Protection des minorités dans les villes et les régions en temps de crise fondamentale », soulignant le fait que la pandémie a eu des effets dévastateurs, notamment sur les groupes les plus vulnérables, marginalisés ou minoritaires. Certaines villes ont mis en œuvre des mesures qui pourraient servir d'exemples à d'autres autorités locales.

■ La commission de *monitoring* a débattu de la « Sauvegarde de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les situations de crise extrême », soulignant que la pandémie a modifié l'équilibre entre les niveaux local, régional et national de nombreux pays, et a même parfois mis la démocratie locale « en veilleuse ». En outre, la promulgation des états d'urgence et le renforcement de la centralisation, mais aussi les difficultés financières accrues liées à la cessation des activités économiques ont compliqué la coopération entre les différents niveaux de pouvoir.

■ En octobre, le Congrès a partagé ses conclusions et recommandations sur l'impact de la pandémie de covid-19 avec le Comité européen des régions de l'Union européenne lors de son débat sur la situation des villes et des régions (Baromètre local et régional), organisé avec la participation, entre autres, de la Présidente de la Commission européenne.



Réunion annuelle de coordination de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale (SEDL)
(Strasbourg, 25 février 2020)

■ Il a également décidé de poursuivre ses activités statutaires à distance comme procédure alternative lui permettant de maintenir un dialogue politique avec les acteurs nationaux. Cette procédure a été mise en œuvre pour la première fois pour la Bulgarie les 14 et 15 décembre 2020, lorsque des réunions de *monitoring* à distance ont eu lieu avec les autorités nationales et des interlocuteurs locaux. La même procédure sera mise en œuvre pour le suivi de la démocratie locale et régionale aux Pays-Bas et en Azerbaïdjan au début de l'année 2021. Cette procédure provisoire sera utilisée jusqu'à ce que les membres du Congrès puissent à nouveau voyager dans des conditions de sécurité.

■ Une procédure d'observation à distance des élections a été lancée avec les élections locales en Ukraine le 25 octobre 2020. Elle a été précédée par des briefings en ligne avec les parties prenantes aux élections les 19 et 20 octobre, et s'est conclue par un débriefing en ligne avec un observateur national local qui a visité les bureaux de vote au nom du Congrès. Une procédure similaire a été adoptée pour les élections locales en Bosnie-Herzégovine (le jour du scrutin, le 15 novembre, avec des briefings les 29 et 30 octobre et une coopération avec les observateurs nationaux pour fournir des informations de première main le jour du scrutin), puis à nouveau pour les élections locales à Mostar le 20 décembre avec des réunions en ligne le 17 décembre avec différents interlocuteurs à Sarajevo et Mostar. La délégation du Congrès s'est particulièrement félicitée du fait que les citoyens de Mostar ont pu voter au niveau local pour la première fois depuis plus de dix ans.

■ Les 2 et 3 novembre, une mission d'enquête à distance sur la situation des personnes LGBTI+ en

Pologne a eu lieu en réponse à une demande de deux membres polonais du Congrès pour enquêter sur la situation, notant que l'orientation sexuelle était devenue une question polarisante dans la société polonaise, de plus en plus reflétée aux niveaux local et régional, par l'adoption de résolutions et de déclarations dites d'« idéologie anti-LGBT », et de chartes familiales. La délégation a recueilli des faits et des informations auprès de divers interlocuteurs. Les conclusions serviront à la préparation d'un rapport sur « Le rôle et les responsabilités des autorités locales dans la protection des personnes LGBTI+ » qui sera examiné par le Congrès lors d'une de ses sessions en 2021.

■ Le 4 novembre 2020, le Congrès a participé à la 130^e session du Comité des Ministres, qui s'est tenue sous les auspices de la présidence grecque. Il a fourni aux ministres des Affaires étrangères des États membres du Conseil de l'Europe une contribution à leur réflexion sur la manière de « répondre efficacement à une crise de santé publique dans le plein respect de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme ».

■ Dans sa contribution, le Congrès a souligné le rôle essentiel joué dans les situations d'urgence par les collectivités locales et régionales qui assument une part croissante des responsabilités opérationnelles et financières aux côtés des gouvernements nationaux et sont en première ligne pour fournir des services de base et d'urgence et atténuer les conséquences sociales et sanitaires de la crise pour leurs communautés. Le Congrès a souligné que la pandémie avait montré un grand besoin de solidarité, notamment pour sauvegarder les droits sociaux et économiques, et préserver les entreprises et les emplois. Les acteurs



Visite officielle du Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, **Anders Knape**, en Géorgie (Tbilissi, 24 février 2020)

clés de la mise en œuvre de la solidarité étant les autorités locales et régionales, le Congrès a appelé à leur pleine implication dans le processus de prise de décision. À l'instar de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe dans ses lignes directrices et des ministres des Affaires étrangères dans la Déclaration d'Athènes, le Congrès a partagé sa conviction que les situations d'urgence exigent davantage de coopération multilatérale et de gouvernance à plusieurs niveaux, car la flexibilité est mieux adaptée aux besoins spécifiques des communautés.

■ En décembre 2020, le Congrès a tenu un deuxième Forum statutaire à distance et a adopté, entre autres textes, un commentaire contemporain du rapport explicatif de la Charte européenne de l'autonomie locale qui prend en compte les recommandations et résolutions adoptées par le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire, et les avis de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), ainsi que des rapports sur le développement de l'interaction entre les villes et les campagnes, sur la lutte contre la violence sexiste à l'égard des femmes en politique aux niveaux local et régional et le deuxième volume de la série de manuels des droits de l'homme pour les collectivités locales et régionales, consacré aux droits sociaux.

■ Le même jour, le 7 décembre, elle a organisé un événement en ligne sur « covid-19: les collectivités locales et régionales en première ligne », qui comprenait deux débats: le premier s'appuyant sur la Déclaration d'Athènes examinait la façon de répondre efficacement à une crise de santé publique dans le plein respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, avec des présentations de la

Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et, par message vidéo, du ministre d'État du ministère fédéral des Affaires étrangères de l'Allemagne au nom de la présidence du Comité des Ministres.

■ Le second débat était consacré au rôle spécifique des collectivités locales et régionales dans la réponse à la crise et comportait des déclarations des présidents des deux chambres du Congrès, du maire d'Athènes et d'un membre du conseil municipal de Munich (Allemagne). Les participants à ce débat ont souligné la nécessité de s'appuyer sur une gouvernance à plusieurs niveaux impliquant les villes, les régions et les gouvernements nationaux pour surmonter la crise. Ils ont notamment appelé à une consultation active et à une meilleure coordination entre les différents niveaux de gouvernement. Ils ont noté que la démocratie locale n'était pas un obstacle, mais un levier pour trouver les réponses les mieux adaptées. Ils ont également souligné que la crise de covid-19 était autant un défi qu'une opportunité de réinventer la ville à la fois en répondant aux inégalités structurelles mises en évidence et en introduisant de nouveaux outils numériques pour fournir tous les services nécessaires aux citoyens. Les résultats des discussions contribueront au rapport transversal sur « Garantir le respect de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les situations de crise majeure » qui sera présenté lors d'une prochaine session du Congrès en 2021.

■ Au cours de l'année, le Congrès a également poursuivi ses activités de coopération en Arménie, au Maroc, en Tunisie et en Ukraine, visant à renforcer les associations de pouvoirs locaux et régionaux et leur dialogue avec les gouvernements nationaux, à améliorer la gouvernance locale et régionale, à renforcer



Visite de haut niveau du Congrès en Albanie, la délégation du Congrès (**Anders Knappe, Gunn Marit Helgesen, Xavier Cadoret et Andreas Kiefer**) rencontre le Maire de Tirana, **Erion Veliaj** (Tirana, 5 février 2020)

la participation des citoyens au niveau local, à lutter contre la corruption ainsi qu'à promouvoir la transparence de l'administration, l'éthique publique et l'intégration de la dimension de genre. De nouveaux projets ont été lancés en Bosnie-Herzégovine, avec un accent particulier sur la ville de Mostar, la République de Moldova, le Kosovo et la Géorgie; en outre, le Congrès a fait une proposition pour un nouveau projet au Bélarus visant à réformer l'autonomie locale, à établir une association nationale des autorités locales et à encourager la participation des citoyens.

■ La principale priorité des gouvernements en 2020 a été d'éviter de nouvelles escalades de la pandémie, de surmonter la crise, d'aider les citoyens confrontés à des problèmes sanitaires, sociaux et économiques et de se préparer aux conséquences de la covid-19, en particulier en misant sur les campagnes de vaccination lancées à la fin de l'année 2020, et en assurant le fonctionnement démocratique des sociétés et leur relance économique. À cette fin, tous les niveaux de gouvernement, ainsi que tous les acteurs des systèmes démocratiques de gouvernance, doivent unir leurs forces.

■ Le Congrès et les 150 000 collectivités locales et régionales qu'il représente sont engagés à trouver des réponses efficaces à la crise actuelle et future, et à préparer le terrain pour le redressement post-covid-19. En se fondant sur les enseignements tirés de cette pandémie, le Congrès travaillera sur des questions qui contribueront à construire des sociétés plus solides, plus résistantes et plus équitables, et à mieux se préparer à une future crise sanitaire ou de santé publique. Ces questions comprendront la limitation dans le temps et la proportionnalité des mesures

d'urgence, une meilleure répartition des compétences et des moyens au sein du système de gouvernance à plusieurs niveaux, une meilleure coordination entre les différents niveaux de gouvernance et un système amélioré de consultations régulières avec les collectivités locales et régionales, l'octroi d'un financement direct aux collectivités locales et régionales et leur accès à un financement direct, l'implication de tous les niveaux de gouvernement dans la prise de décision sur le report ou la tenue d'élections, le maintien du lien démocratique entre les maires ou les exécutifs et leurs assemblées locales ou régionales, et la responsabilité de l'exécutif devant leurs assemblées.

■ Ces questions feront partie des priorités générales du Congrès pour 2021-2026 qui ont été préparées en 2020 et seront adoptées en mars 2021. Ce cadre d'action, qui sera mis en œuvre par les chambres et les commissions du Congrès dans leurs programmes de travail, consacre le *monitoring* de la démocratie locale et régionale, l'observation des élections locales et régionales et la mise en œuvre de programmes de coopération dans certains États membres comme étant les missions et activités statutaires du Congrès, tandis que les travaux thématiques se concentreront sur cinq priorités – conformément aux priorités de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et des présidences de son Comité des Ministres: *réponses locales et régionales efficaces à une crise de santé publique, qualité de la démocratie représentative et de la participation citoyenne, réduction des inégalités sur le terrain*, questions environnementales et action pour le climat dans les villes et régions européennes, numérisation et intelligence artificielle dans le contexte local.



Visite de **Salome Zourabichvili**, Présidente de la Géorgie à la Cour européenne des droits de l'homme, en présence de **Linos-Alexandre Sicilianos**, Président de la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg, 28 janvier 2020)

Cour européenne des droits de l'homme

echr.coe.int

La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe. Chaque citoyen de ces pays peut porter plainte devant la Cour de Strasbourg dès lors que toutes les voies de recours ont été épuisées dans l'État membre concerné.

Président de la Cour: Linos-Alexandre Sicilianos (Grèce, jusqu'en mai 2020)

Robert Spano (Islande, depuis mai 2020)

LA COUR FÊTE LE 70^E ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Le 31 janvier 2020, des présidents de cours suprêmes et de cours constitutionnelles des États membres du Conseil de l'Europe ainsi que de nombreuses personnalités éminentes de la justice ont assisté à l'inauguration officielle de l'année judiciaire de la Cour, lors de laquelle a été tenu un séminaire intitulé «La Convention européenne des droits de l'homme: un instrument vivant de 70 ans».

À l'occasion de ce 70^e anniversaire, une autre conférence intitulée «La Convention européenne des droits de l'homme a 70 ans – Dates marquantes et grandes avancées», a été organisée le 18 septembre 2020 en collaboration avec la présidence grecque du Comité des Ministres. D'éminentes personnalités du monde judiciaire ont participé à l'événement à Strasbourg ou par vidéoconférence. Figuraient, parmi les thèmes évoqués, les sujets suivants: renforcer l'État de droit et l'accès à un tribunal indépendant et promouvoir une forme de gouvernance démocratique, promouvoir et assurer la diversité de la vie familiale, relever les défis du développement scientifique et technologique, et promouvoir la paix et l'intégration entre les États.

En octobre 2020, la Cour a accueilli deux importantes conférences en ligne consacrées à la protection de l'environnement («Droits de l'homme pour la planète») et à la défense de l'égalité des personnes LGBTI («Un "instrument vivant" pour toutes et tous: promouvoir l'égalité pour les personnes LGBTI»).

Enfin, à l'occasion du 70^e anniversaire de la signature de la Convention européenne des droits de l'homme, le Président de la Cour a participé à un événement spécial organisé à Athènes sous les auspices de la présidence grecque du Comité des Ministres.

RÉACTION DE LA COUR FACE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

La réaction de la Cour face à la pandémie de covid-19 en 2020 était axée autour de deux impératifs: assurer la continuité des travaux quotidiens essentiels de la Cour de manière à ce que cette dernière s'acquitte de sa mission de service public, et respecter strictement les mesures de restriction adoptées dans son pays hôte, la France.

Pendant le premier confinement en France (du 16 mars au 19 mai 2020), la Cour a prolongé de trois mois, jusqu'au 15 juin 2020 inclus, le délai de six mois prévu à l'article 35 de la Convention européenne des droits de l'homme pour l'introduction d'une requête. Les délais dans les procédures en cours ont eux aussi été prolongés. Des équipes ont été mises en place pour assurer la continuité du traitement des demandes de mesures provisoires présentées en vertu de l'article 39 du règlement (dont plus de 80 % concernaient des questions se rapportant à la crise liée à la covid-19).

Un autre fait marquant aura été la tenue d'audiences publiques. La Cour a organisé neuf audiences au total, dont six postérieurement au mois de mars 2020. Cinq d'entre elles ont été conduites à l'aide de la technologie de la vidéoconférence et ont été diffusées en ligne pour que n'importe qui dans le monde puisse les voir, comme d'habitude. Il s'agissait un défi technique majeur que la Cour est parvenue à surmonter.

Pendant cette période, les nouvelles technologies se sont révélées indispensables à la Cour, en ce qu'elles ont permis aux juges et aux membres du greffe de continuer à travailler à distance si nécessaire.

Le nombre global d'affaires pendantes devant la Cour est resté stable en 2020, ce qui montre que la productivité de la Cour n'a pas pâti de la pandémie.



Robert Spano, Président de la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg, 30 novembre 2020)



Visite de **Igor Dodon**, Président de la République de Moldova à la Cour européenne des droits de l'homme, en présence de **Linos-Alexandre Sicilianos**, Président de la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg, 29 janvier 2020)

MAINTIEN D'UN DIALOGUE AVEC LES JURIDICTIONS NATIONALES ET LES COURS RÉGIONALES DES DROITS DE L'HOMME

■ Le Réseau des cours supérieures (RCS), que la Cour a mis en place en 2015, rassemble des juges nationaux jouant un rôle essentiel dans la mise en œuvre des principes et valeurs de la Convention européenne des droits de l'homme. Ce réseau a permis à la Cour de créer une communauté européenne dynamique de juges. Avec l'arrivée de la Cour constitutionnelle allemande dans le réseau en octobre 2020, le nombre de cours qui en sont membres s'élève à 93, pour 40 États. Le Forum des personnes de contact du RCS ayant dû être supprimé en 2020, deux séminaires en ligne ont été organisés à sa place : l'un le 10 juillet 2020, intitulé « L'adaptation des systèmes juridictionnels à la pandémie de covid-19 et les conséquences potentielles sur le droit à un procès équitable », et l'autre le 23 octobre 2020, intitulé « Détention et santé ».

■ Dans le cadre de la coopération continue entre la Cour européenne des droits de l'homme, la Cour interaméricaine des droits de l'homme et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, un échange de vues en ligne a eu lieu le 9 juillet 2020 concernant les conséquences de la covid-19 sur les droits de l'homme. La publication en décembre 2020 d'un joint law report des trois cours régionales des droits de l'homme, dans lequel est exposée la jurisprudence importante depuis 2019, a constitué un autre événement important.

POINTS FORTS DE LA JURISPRUDENCE EN 2020

■ La Cour a rendu 12 arrêts et décisions dans des affaires de Grande Chambre en 2020.

■ Saisie pour avis consultatif en vertu du Protocole n° 16 à la Convention par la Cour constitutionnelle arménienne, la Grande Chambre a rendu son avis le 29 mai 2020. La question qui était soulevée se rapportait à l'utilisation de la technique de « législation par référence » pour la définition d'une infraction et aux critères à appliquer pour comparer la loi pénale telle qu'en vigueur au moment de la commission de l'infraction et la loi pénale telle que modifiée. La Cour a conclu que pour établir si, aux fins de l'article 7 de la Convention, une loi adoptée après la commission présumée d'une infraction était plus ou moins favorable à l'accusé que la loi qui était en vigueur au moment des faits allégués, il convenait de tenir compte des circonstances particulières de l'espèce. Elle a ajouté qu'une loi postérieure plus sévère que celle qui était en vigueur à la date de la perpétration alléguée de l'infraction ne devait pas s'appliquer³.

3. *Avis consultatif demandé par la Cour constitutionnelle arménienne, demande n° P16-2019-001, 29 mai 2020 [GC].*



Rencontre entre **Małgorzata Manowska**, première Présidente de la Cour suprême de Pologne et **Robert Spano**, Président de la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg, 9 juillet 2020)



Rencontre entre **Linos-Alexandre Sicilianos**, Président de la Cour européenne des droits de l'homme et **Miltiadis Varvitsiotis**, vice-ministre des affaires étrangères de la Grèce (Strasbourg, 9 mars 2020)

■ L'affaire *Guðmundur Andri Ástráðsson c. Islande*⁴ a permis à la Cour d'affiner et de clarifier le sens à donner à la notion de « tribunal établi par la loi », en examinant notamment la façon d'interpréter chacun de ses éléments de manière à refléter au mieux sa finalité et à garantir que la protection qu'elle offre soit réellement effective. La Grande Chambre a analysé en outre la manière dont cette notion s'articule avec les autres « exigences institutionnelles » (à savoir celles de l'indépendance et de l'impartialité).

■ Dans l'affaire *Selahattin Demirtaş c. Turquie (n° 2)*⁵, qui concernait l'arrestation et la détention provisoire du requérant, lequel à l'époque des faits était l'un des coprésidents du Parti démocratique des peuples (HDP), un parti politique prokurde de gauche, la Cour a conclu à plusieurs violations de la Convention, notamment de la liberté d'expression, du droit à la liberté et à la sûreté et du droit à des élections libres. Elle a également jugé que les raisons que les autorités avaient avancées pour placer le requérant en détention provisoire n'étaient



70 ans de la Convention européenne des droits de l'homme - étapes et réalisations majeures – Conférence d'ouverture par **Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et **Robert Spano**, Président de la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg, 18 septembre 2020).

qu'une couverture pour un but politique inavoué, à savoir celui d'étouffer le pluralisme et de limiter le libre jeu du débat politique, qui se trouve au cœur même de la notion de société démocratique. Enfin, elle a indiqué que la Turquie devait prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la libération immédiate du requérant.

■ Dans le Rapport annuel de la Cour pour 2020 figure une sélection par le juriconsulte des arrêts et décisions les plus importants rendus par la Cour en 2020⁶.

4. *Guðmundur Andri Ástráðsson c. Islande* [GC], n° 26374/18, 1^{er} décembre 2020.

5. *Selahattin Demirtaş c. Turquie (n° 2)* [GC], n° 14305/17, 22 décembre 2020.

6. www.echr.coe.int/Documents/Annual_report_2020_FRA.pdf.



Dunja Mijatović, Commissaire aux droits de l'homme
du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 29 janvier 2020)

Commissaire aux droits de l'homme

Des informations détaillées sur les activités menées par le Commissaire en 2020 sont disponibles sur son site internet: www.coe.int/web/commissioner/.

Compte Twitter du Commissaire: @CommissionerHR

La Commissaire aux droits de l'homme, Dunja Mijatović, se penche et attire l'attention, en toute indépendance, sur les violations des droits de l'homme en Europe.

En 2020, la Commissaire a continué de mener ses activités de suivi par pays et ses activités thématiques, mais a aussi consacré de nombreux travaux aux effets de la pandémie de covid-19 sur les droits de l'homme.

SUIVI PAR PAYS

■ Le 13 janvier, la Commissaire a rendu publique une lettre adressée au Président du Sénat de la Pologne dans laquelle elle recommandait de rejeter un projet de loi qui réduirait encore l'indépendance des juges et des procureurs ainsi que leur liberté d'expression.

■ Le 19 février, elle a rendu public le rapport établi à la suite de sa visite en Turquie. Dans ce rapport, elle appelait les autorités turques à rétablir l'indépendance de la justice et à cesser de cibler les défenseurs des droits de l'homme et de les réduire au silence.

■ Dans une lettre adressée au ministre des Affaires étrangères de l'Italie, Luigi Di Maio, rendue publique le 21 février, la Commissaire exhortait le Gouvernement italien à suspendre ses activités de coopération avec les garde-côtes libyens et à intégrer des mesures de protection des droits de l'homme dans la future coopération relative aux migrations.

■ Le 3 mars, la Commissaire a rendu publique une lettre adressée au ministre de l'Intérieur de l'Azerbaïdjan, Vilayat Eyvazov, dans laquelle elle s'inquiétait des modalités de dispersion des manifestants à Bakou et des restrictions de la liberté de réunion imposées dans ce contexte.

■ Dans le rapport sur sa visite en Bulgarie, rendu public le 31 mars, la Commissaire appelait les autorités à s'employer plus activement à combattre le racisme,

à lutter contre les stéréotypes de genre et à accroître la liberté des médias dans le pays.

■ Le 11 mai, elle a rendu publique une lettre adressée au Premier ministre de Malte, Robert Abela, dans laquelle elle exhortait le gouvernement à satisfaire pleinement aux obligations lui incombant en matière de droits de l'homme à l'égard des migrants, y compris des demandeurs d'asile et des réfugiés, qui traversent la Méditerranée pour rejoindre l'Europe.

■ Une lettre adressée à la présidente et aux membres de la Commission de la politique de sécurité du Conseil national de la Suisse a été rendue publique le 13 mai. Dans cette lettre, la Commissaire invitait les parlementaires à revoir le projet de loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme afin de garantir le respect de toutes les normes relatives aux droits de l'homme.

■ Le 25 juin, la Commissaire a rendu public le rapport établi à la suite de sa visite en République de Moldova. Elle y formulait des recommandations sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, les droits de l'enfant, les droits des personnes handicapées, les Roms, le discours de haine et les droits au logement et à la santé.

■ Le 3 septembre, la Commissaire a rendu publique une lettre adressée à deux ministres du Gouvernement espagnol, le ministre de l'Intérieur, Fernando Grande-Marlaska, et le ministre de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations, José Luis Escrivá Belmonte, dans laquelle elle demandait instamment aux autorités de trouver d'autres solutions pour héberger les migrants, dont des demandeurs d'asile, soumis à des conditions de vie déplorables à Melilla.

Cérémonie pour marquer la Journée internationale de commémoration à la mémoire des victimes de l'Holocauste – **Linos-Alexandre Sicilianos**, Président de la Cour européenne des droits de l'homme, **Dunja Mijatović**, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe et **Nawel Rafik-Elmrini**, adjointe au maire de Strasbourg (Strasbourg, 28 janvier 2020)



■ Dans une lettre adressée au Président du Conseil national de la République slovaque et aux présidents des commissions des questions constitutionnelles et juridiques, de la santé et des questions sociales, rendue publique le 10 septembre, la Commissaire recommandait de rejeter toute mesure proposée qui conduirait à une régression pour les femmes en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs.

■ Dans une lettre adressée au ministre des Affaires étrangères de Saint-Marin, rendue publique le 15 septembre, la Commissaire appelait les autorités à se garder de toute initiative qui compromettrait l'indépendance de la justice.

■ Le 29 septembre, elle a rendu publique une lettre adressée au Président de la Chambre des députés de la République tchèque, dans laquelle elle invitait les parlementaires à établir un mécanisme équitable et adapté pour indemniser les victimes de stérilisations forcées.

■ Dans une lettre adressée au ministre des Affaires étrangères de la Pologne, rendue publique le 22 octobre, la Commissaire recommandait aux autorités d'assurer la continuité, l'indépendance et l'efficacité de l'institution de l'ombudsman.

■ Le 3 novembre, elle a rendu publique une lettre adressée aux membres de la Chambre des communes du Royaume-Uni, dans laquelle elle mettait en garde contre certaines dispositions du projet de loi sur les opérations extérieures (concernant les militaires et les anciens militaires) et appelait les députés à rejeter toute mesure qui pourrait entraver la lutte contre l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme ou fragiliser le droit des victimes à des réparations.

■ Le 19 novembre, la Commissaire a rendu publique une lettre dans laquelle elle appelait les services d'enquête russes à intervenir d'urgence dans l'affaire

concernant Salman Tepsurkaev, enlevé en septembre et torturé en Tchétchénie.

■ Le 3 décembre, la Commissaire a rendu public un mémorandum adressé aux autorités polonaises. Elle recommandait de mettre un terme à la stigmatisation des personnes LGBTI dans le pays.

■ Dans une lettre rendue publique le 11 décembre, la Commissaire appelait le Premier ministre de la Slovénie, Janez Janša, à faire en sorte que le gouvernement revienne sur sa décision de suspendre le financement public de l'agence de presse slovène.

■ Le même jour, la Commissaire a rendu publique une lettre adressée au président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, Zoran Tegeltija, et au ministre de la Sécurité de Bosnie-Herzégovine, Selmo Cikotić, dans laquelle elle demandait instamment aux autorités de prendre des mesures pour développer les capacités d'accueil des migrants dans le pays, pour améliorer l'accès à l'asile et pour mieux protéger les enfants migrants non accompagnés.

■ Dans une lettre adressée au président et aux membres de la commission des lois du Sénat français, rendue publique le 18 décembre, la Commissaire exhortait les sénateurs à amender de manière substantielle la proposition de loi relative à la sécurité globale, afin de la rendre plus respectueuse des droits de l'homme.

ACTIVITÉS THÉMATIQUES

■ Les activités de la Commissaire ont été consacrées principalement aux effets de la pandémie de covid-19 sur les droits de l'homme, mais ont aussi porté sur les migrations, les défenseurs des droits de l'homme, la liberté de la presse, les droits des femmes, les personnes LGBTI, la justice transitionnelle, le racisme, l'antisémitisme et les droits de l'enfant.



Rencontre entre **Filippo Grandi**, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et **Dunja Mijatović**, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (Genève, 21 février 2020)



Rencontre entre **Michelle Bachelet**, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et **Dunja Mijatović**, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (Genève, 21 février 2020)



Rencontre entre **Dunja Mijatović**, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe et **David R. Boyd**, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'environnement (Strasbourg, 27 février 2020)

■ Dès que des restrictions ont commencé à être imposées pour enrayer la propagation du virus SARS-CoV-2, la Commissaire a attiré l'attention des autorités nationales sur les risques que les mesures de confinement pourraient présenter pour les droits de l'homme, en soulignant que les effets de ces mesures pourraient être particulièrement graves pour certains groupes de personnes dont les droits étaient déjà largement négligés avant la pandémie. Elle a publié plusieurs déclarations et une tribune, et a prononcé des discours consacrés à l'impact de la pandémie sur les personnes âgées, les personnes handicapées, la liberté de la presse, les droits des Roms, les migrants, les détenus, la surveillance, les personnes LGBTI et les droits de l'enfant.

■ La Commissaire a rendu publiques deux séries d'observations écrites soumises à la Cour européenne des droits de l'homme. Le 21 septembre, elle a publié ses observations concernant l'affaire *Florin Buhuceanu et Victor Ciobotaru c. Roumanie* et 12 affaires similaires, qui portent sur l'absence de cadre juridique permettant la reconnaissance des relations stables entre personnes de même sexe en Roumanie.

■ Le 13 novembre, la Commissaire a rendu publiques ses observations concernant plusieurs affaires contre la Pologne relatives, elles aussi, à l'absence de cadre juridique permettant la reconnaissance des relations stables entre personnes de même sexe.

■ Par ailleurs, la Commissaire est intervenue cinq fois dans la surveillance de l'exécution des arrêts et des termes des règlements amiables, comme le prévoit la règle n° 9 des Règles du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour la surveillance de l'exécution des arrêts et des termes des règlements amiables. La première communication, rendue publique le 11 février, concernait des arrêts relatifs à l'avortement légal en Pologne.

■ Le 3 juillet, la Commissaire a rendu publique une communication concernant l'affaire *Kavala c. Turquie*, dans laquelle elle considérait que les autorités turques devraient libérer Osman Kavala et prendre des mesures conséquentes pour prévenir le recours excessif à la détention provisoire.

■ Dans sa communication relative à l'affaire *Bălșan c. Roumanie*, rendue publique le 5 août, la Commissaire soulignait la nécessité de renforcer la lutte contre la violence domestique en Roumanie.

■ Dans la communication qu'elle a transmise dans l'affaire *Yordanova et autres c. Bulgarie*, rendue publique le 2 novembre, la Commissaire indiquait que les autorités bulgares devraient éviter les expulsions forcées, lutter contre la stigmatisation et la marginalisation des Roms, et améliorer l'accès de ces populations à un logement adéquat, y compris à un logement social.

■ Le 9 novembre, la Commissaire a rendu publique une communication soumise dans l'affaire *D.H. et autres c. République tchèque*. Dans cette communication, elle soulignait que les autorités tchèques devraient adopter de plus vastes mesures pour mettre fin à la ségrégation scolaire des enfants roms.

■ En 2020, la Commissaire a publié six articles dans son Carnet des droits de l'homme, sur les sujets suivants: l'accès aux documents publics, les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique, une éducation sexuelle complète, les organismes de promotion de l'égalité, le droit à la santé et le droit à un logement abordable. En outre, la Commissaire a continué à s'adresser à la presse et au grand public, dans ses tribunes, discours et déclarations, mais aussi grâce à une intense activité sur les réseaux sociaux, notamment sur son compte Twitter (@CommissionerHR).

Anna Rurka, Présidente
de la Conférence des OING
(Strasbourg, 16 octobre 2020)



Cérémonie pour marquer la Journée internationale de
commémoration à la mémoire des victimes de l'Holocauste -
Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING
et **Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du
Conseil de l'Europe (Strasbourg, 28 janvier 2020)



Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING)

Pour de plus amples informations, consultez le site www.coe.int/fr/web/ingo

Twitter: @CoE_NGO – Facebook: @CONFINGO

Présidente de la Conférence des OING: Anna Rurka (Pologne)

LA VOIX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE

■ La conférence s'est rapidement adaptée à la situation sans précédent liée à la pandémie de covid-19. Ses sessions de Strasbourg ont été remplacées par une série de webinaires en ligne qui ont mis l'accent sur les leçons à tirer de la pandémie. Elle a adopté plusieurs textes à cet égard : <https://www.coe.int/fr/web/ingo/texts-adopted>.

■ L'année s'est terminée sur une note positive pour la Conférence des OING avec l'adoption d'un nouveau règlement intérieur destiné à modifier son fonctionnement pour qu'il soit davantage conforme aux priorités du Conseil de l'Europe et à ancrer sa position de voix de la société civile au sein de l'Organisation.

UNE VOIX SOLIDAIRE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EUROPÉENNE

■ La Conférence des OING a célébré la Journée mondiale des ONG avec un séminaire à Bruxelles le 28 février intitulé « Du passé au futur : un espace civique vivant pour une démocratie vivante ».

■ La migration est restée une priorité pour la Conférence des OING et le Conseil d'experts sur le droit des ONG a adopté une série de lignes directrices sur la protection du travail des ONG en faveur des réfugiés et autres migrants. Le Conseil d'experts a également émis des avis sur l'évolution de la législation relative aux ONG en Turquie et en Grèce.



Michael O'Flaherty,
 Directeur de l'Agence
 des droits fondamentaux
 de l'Union européenne
 et **Marija Pejčinović
 Burić**, Secrétaire Générale
 du Conseil de l'Europe
 (Strasbourg, 4 mars 2020)



Marija Pejčinović Burić, Secrétaire
 Générale du Conseil de l'Europe et **David
 McAllister**, président de la commission
 des affaires étrangères du Parlement
 européen (Strasbourg, 15 janvier 2020)



Darragh Paradiso, Consule générale
 et Observatrice permanente adjointe
 des États-Unis d'Amérique et
Marija Pejčinović Burić, Secrétaire
 Générale du Conseil de l'Europe
 (Strasbourg, 15 septembre 2020)

Relations extérieures

www.coe.int/DER

POLITIQUE DU CONSEIL DE L'EUROPE À L'ÉGARD DES RÉGIONS VOISINES

Le 4 novembre, le Comité des Ministres s'est félicité du fait que la mise en œuvre de la politique à l'égard des régions voisines qu'il a adoptée lors de sa 121^e session (Istanbul, 10-11 mai 2011) permette au Conseil de l'Europe et aux bénéficiaires en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et en Asie centrale d'avancer vers la création d'un espace juridique partagé fondé sur les valeurs et les instruments de l'Organisation. En pratique, la coopération s'est poursuivie avec le Maroc et la Tunisie, les deux principaux partenaires du Conseil de l'Europe, par le biais des partenariats de voisinage (associant dialogue politique et activités de coopération) et avec le Kazakhstan à travers des priorités de coopération de voisinage. La coopération a également continué au moyen de cadres régionaux couvrant le sud de la Méditerranée et l'Asie centrale. Par ailleurs, une coopération multiple s'est davantage développée avec Israël. La politique à l'égard des régions voisines a été menée en étroite coopération avec l'Union européenne.

RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE, LES NATIONS UNIES ET L'OSCE

Union européenne

Une coopération étroite est assurée afin de toujours mieux relever les défis communs croissants, de préserver la cohérence et l'efficacité du système européen des droits de l'homme, ainsi que de lutter contre les menaces croissantes pesant sur la démocratie et l'État de droit. En conséquence, le partenariat stratégique avec l'Union européenne a continué grâce à ses trois piliers – dialogue politique, coopération juridique et projets de coopération. La coopération a franchi une nouvelle étape qualitative avec le renforcement du rôle de référence (*benchmarking*) du Conseil de l'Europe. Elle s'est concrétisée, d'une part, par la participation active de l'Union européenne aux principales activités normatives du Conseil de l'Europe et, d'autre part, par plusieurs contributions de l'Organisation à la préparation de nouveaux documents stratégiques clés de l'Union européenne sur l'État de droit, les droits de l'homme et la démocratie dans l'Union européenne ou au-delà. En outre, les négociations d'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme ont repris en 2020. Comme par le passé, les activités communes ont été menées, pour la plupart, par l'intermédiaire de programmes conjoints dans des États membres du Conseil de l'Europe et dans les régions voisines. Le Bureau de liaison du Conseil de l'Europe à Bruxelles et la délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe ont facilité le renforcement de la coopération décrite ci-dessus. L'Union européenne et le Conseil de l'Europe ont également renforcé la coopération en matière de communication, en lançant

notamment une série de nouvelles animations illustrant l'impact de la Convention européenne des droits de l'homme, en coorganisant des événements de visibilité et en publiant un certain nombre de déclarations conjointes.

Nations Unies

Le dialogue politique de haut niveau s'est poursuivi en 2020. À Genève, la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe a eu des entretiens bilatéraux avec M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M^{me} Michelle Bachelet, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, et M^{me} Tatiana Valovaya, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève. Le même jour, la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe s'est adressée à la 43^e session du Conseil des droits de l'homme à Genève.

En outre, le Représentant spécial de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés a eu une série de réunions avec M. António Vitorino, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations, avec M^{me} Gillian Triggs, Haut-Commissaire adjointe pour la protection au HCR, et avec M^{me} Michelle Bachelet, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Il s'est adressé à la 71^e session du Comité exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Genève et a participé virtuellement au premier examen régional du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières : une mise en œuvre fondée sur les valeurs de l'Union européenne. Des informations ont été échangées avec l'Organisation mondiale de la santé et le HCDH sur la gestion de la pandémie de covid-19.

OSCE

La coopération avec l'OSCE a porté sur un vaste spectre d'activités relatives à la dimension humaine entre les sièges des deux organisations ainsi que « sur le terrain ». Cette interaction s'étend aux différentes institutions et organes du Conseil de l'Europe et de l'OSCE. En décembre, la Secrétaire Générale a participé à une réunion du Conseil permanent de l'OSCE qui a eu lieu en vidéoconférence.

RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS ET PAYS NON MEMBRES

Le Conseil de l'Europe a maintenu des contacts réguliers ou ad hoc avec d'autres organisations actives dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, dont l'Organisation internationale de la francophonie et l'OCDE. Les relations préférentielles et dynamiques entretenues avec les États observateurs (Saint-Siège, Canada, Japon, Mexique et États-Unis) ont été complétées par des relations avec plus de 90 pays non membres dans des domaines où l'acquis du Conseil de l'Europe présente un avantage comparatif au niveau mondial.



Tiraspol (Moldavie), sur la rive est du fleuve Dniestr, où la DAP met en œuvre un programme de mesures de confiance. (photo Shutterstock)

Affaires politiques

Les 21^e et 22^e rapports de synthèse périodiques de la Secrétaire Générale sur le conflit en Géorgie ont été présentés au Comité des Ministres et ont été débattus par ce dernier à deux occasions, en avril et en novembre 2020. Comme les rapports précédents, ils faisaient le point sur la situation en Géorgie à la suite du conflit du mois d'août 2008, fournissaient des informations sur les activités connexes du Conseil de l'Europe et formulaient des propositions d'actions futures à mener par l'Organisation dans le cadre des mesures de confiance.

■ La Direction des affaires politiques (DAP) a poursuivi la mise en œuvre des mesures de confiance dans les zones de post-conflit, de conflit gelé ou de conflit prolongé. En 2020, ce programme a soutenu la diffusion des normes du Conseil de l'Europe et a contribué au dialogue et au renforcement des capacités de professionnels dans les régions touchées. Les principaux bénéficiaires du programme ont été des représentants de Tbilissi et de Soukhoumi, des représentants des deux rives du Nistru/Dniestr (République de Moldova) et différents responsables locaux et groupes de population de Bosnie-Herzégovine. En 2020, de nouvelles méthodes de coopération ont été adoptées du fait de la situation liée à la pandémie de covid-19.

■ Dans le cadre du dialogue Tbilissi-Soukhoumi, le programme des mesures de confiance 2020 a favorisé la coopération entre professionnels des archives. Grâce au travail commun mené sur des documents d'archives, deux publications et deux films sur le même sujet ont été produits, respectivement sur les affaires pénales intentées contre des moines en Abkhazie durant la période soviétique et sur le phénomène du déplacement d'Abkhazie des Muhadjirs au XIX^e siècle.

■ Le programme des mesures de confiance a aussi contribué à la Semaine de la paix de la jeunesse (tenue en remplacement du Camp de la paix de la jeunesse, en raison de la covid-19), par le biais d'échanges en

ligne et en favorisant l'engagement de jeunes et d'organisations de jeunes dans le dialogue sur la paix et la transformation du conflit. Par ailleurs, la première réunion sur la préparation de documents sur la prévention des toxicomanies, spécialement parmi les jeunes, a eu lieu en 2020. De plus, des participants abkhazes et géorgiens ont participé à la formation 2020 des cadres sur la politique en matière de drogues du Groupe Pompidou. La coopération de psychologues et de psychiatres de Soukhoumi et de Tbilissi intervenant auprès d'enfants traumatisés a également été maintenue dans un format en ligne.

■ Concernant les mesures de confiance sur les deux rives du Nistru/Dniestr, la DAP a poursuivi son dialogue avec les autorités de Chişinău et les interlocuteurs à Tiraspol : une mission d'information à Chişinău et à Tiraspol a eu lieu en février 2020. L'intérêt des autorités moldaves à poursuivre les projets des mesures de confiance a été reconfirmé dans le Plan d'action 2021-2024 adopté par le Comité des Ministres le 25 novembre 2020.

■ Enfin, à la suite des progrès notables réalisés en 2019, la deuxième phase des projets entre les municipalités divisées de Bosnie-Herzégovine a été finalisée et des contacts préliminaires ont été pris pour la troisième phase ; ces contacts pourraient permettre d'inclure dans le projet toutes les municipalités divisées par la ligne de délimitation entre les entités.

■ Un certain nombre d'activités est planifié pour 2021, dès que la situation sanitaire le permettra : notamment une formation de professeurs et une visite d'études sur la prévention et le traitement des toxicomanies destinée à des médecins des deux rives du Nistru/Dniestr, ainsi qu'une formation pour des professeurs de Tbilissi et de la région de Tskhinvali, une visite d'étude pour des personnels pénitentiaires de Tbilissi et de Soukhoumi sur la détention de mineurs et la présentation de publications sur les archives.



Cérémonie de remise du Prix Raoul Wallenberg à **Amani Ballour**, pédiatre syrienne qui a dirigé un hôpital souterrain dans l'Est de la Ghouta de 2012 à 2018 – **Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 17 janvier 2020)

6^e réunion du Comité Directeur pour les droits de l'homme (CDDH). Groupe de négociation AD HOC («47 + 1») sur l'adhésion de l'Union européenne à la convention européenne des droits de l'homme (Strasbourg, 29 septembre 2020)



Droits de l'homme et État de droit

www.coe.int/t/dgi/default_fr.asp

DROITS DE L'HOMME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN ŒUVRE

Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

■ En 2020, les arrêts de la Cour en instance devant le Comité des Ministres ont atteint un nombre de 5 147⁷ contre 5 231 en 2019. Ce chiffre est le plus bas depuis 2006 et le résultat de la clôture en 2020 de 983 affaires (dont 187 affaires révélant des problèmes structurels ou systémiques), à la suite de l'adoption par les États défendeurs de mesures individuelles et d'un large éventail de mesures législatives et autres mesures générales pour exécuter les arrêts de la Cour. Le Service de l'exécution des arrêts a assisté le Comité des Ministres dans l'examen de 896 nouveaux arrêts rendus par la Cour.

■ Malgré les défis posés par la pandémie de covid-19, le Comité des Ministres a pu tenir ses quatre réunions annuelles sur les droits de l'homme, bien que celle de juin ait dû être scindée, certaines décisions ayant été adoptées par procédure écrite, suivie d'une réunion en présentiel au début du mois de septembre, tandis que celle de décembre a été organisée par vidéoconférence. Au cours de ces quatre réunions sur les droits de l'homme, le Comité a examiné un total de 134 affaires ou groupes d'affaires concernant 27 États.

■ À la suite de la première ouverture par le Comité des Ministres d'une procédure d'infraction à la suite d'un arrêt de la Cour en 2019, le Comité a adopté en 2020 une résolution finale clôturant trois affaires concernant des limitations abusives du droit à la liberté et à la sécurité en Azerbaïdjan. Cela s'est produit à la suite de l'annulation par la Cour suprême d'Azerbaïdjan des condamnations de MM. Ilgar Mammadov et Rasul Jafarov et de leur indemnisation pour le préjudice non pécuniaire résultant de leur arrestation et de leur emprisonnement illégaux. Un autre développement qui mérite d'être noté est la clôture par le Comité d'une

affaire concernant le droit de vote aux élections locales en Bosnie-Herzégovine (*Baralija*). En juillet 2020, la loi électorale a été modifiée pour permettre la tenue d'élections locales à Mostar qui ont finalement eu lieu en décembre 2020, les premières depuis 2008.

■ D'autres réformes majeures faisant progresser la protection des droits de l'homme dans les États défendeurs dans le contexte de l'exécution et consignées dans les résolutions finales du Comité pour 2020 sont les suivantes : réformes législatives en Géorgie afin de prévenir la pollution de l'environnement et de réparer les dommages causés à l'environnement ; modifications législatives en Lettonie visant à renforcer l'efficacité des enquêtes sur les mauvais traitements infligés par la police ; modification majeure de la jurisprudence de la Cour constitutionnelle moldave pour l'aligner sur la jurisprudence de la Cour en matière de droit et de pratique internes concernant l'expulsion de ressortissants de pays tiers pour des raisons de sécurité nationale ; modifications des règles de procédure du Tribunal arbitral suisse du sport permettant des audiences publiques à la seule demande d'un athlète si le litige est de nature disciplinaire ; des modifications législatives en Russie afin de sauvegarder les droits de l'homme des personnes handicapées mentales dans le cadre de leur incapacité juridique et de leur hospitalisation psychiatrique ; des modifications du droit pénal ukrainien visant à empêcher les procès et les condamnations inéquitables en raison de déclarations de témoins que les accusés n'ont pas pu confronter et interroger ; des modifications législatives au Royaume-Uni protégeant mieux le droit à la vie privée dans le cadre de la législation antiterroriste appliquée par les agents de contrôle des frontières.

■ Enfin, la nature participative du processus d'exécution a été renforcée notamment grâce à un nombre record de communications reçues par le Comité de la part d'organisations de la société civile et d'institutions nationales des droits de l'homme (168 concernant 28 États, contre 133 en 2019 concernant 24 États). Le Service de l'exécution des arrêts a renforcé son interaction avec le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (ENNHRI) en coorganisant une série de quatre webinaires qui ont informé

7. Données statistiques disponibles au 9 décembre 2020.



Visite du Comité pour la prévention de la torture en Macédoine du Nord (Skopje, 9 décembre 2020)

et formé plus de 15 INDH européennes sur l'importance de la mise en œuvre des arrêts de la CEDH et sur les moyens de l'intégrer dans ces institutions nationales.

Développement et promotion des droits de l'homme

Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a finalisé et transmis au Comité des Ministres pour adoption : un projet de recommandation sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes, et un projet de recommandation sur des mesures contre le commerce de biens pouvant être utilisés pour la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et pour la peine de mort. Le CDDH a poursuivi ses travaux sur le traitement et la résolution efficaces d'affaires concernant des conflits interétatiques et les droits de l'homme et l'environnement.

Mise en œuvre des droits de l'homme au niveau national

Les réalisations notables vers la mise en œuvre efficace de la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national comprennent un dialogue accru entre les représentants de la justice turque et d'autres parties prenantes sur les droits de l'homme dans le domaine de la justice pénale et des migrations. L'accès à la justice a été amélioré en facilitant l'adoption de nouvelles règles de procédure civile à Chypre. En Arménie, le Code pénal, rédigé avec le soutien du Conseil de l'Europe, a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale. En République de Moldova, de nouvelles règles et procédures internes ont contribué à renforcer le mécanisme national de prévention. En Ukraine, une analyse fonctionnelle et organisationnelle contribuera à l'optimisation du travail des bureaux des procureurs aux niveaux régional et local. Le nombre d'utilisateurs du programme HELP

(Human Rights Education for Legal Professionals) a doublé pour atteindre 78 000. Quelque 80 cours ont été lancés, de nouveaux cours développés, des cours existants ont été mis à jour et adaptés aux juridictions nationales. Le travail avec les facultés de droit a également été intensifié.

Institutions indépendantes des droits de l'homme

L'Unité de prévention de la torture a renforcé ses activités de coopération avec les mécanismes nationaux de prévention de la torture (MNP), en Europe et au-delà, en organisant des webinaires, en coorganisant un colloque international, en mettant à jour un manuel bilingue (français/arabe) sur le droit pénitentiaire et en publiant des bulletins d'information trimestriels dans le cadre du Forum européen des MNP, notamment sur des questions telles que la surveillance en temps de pandémie, les garanties en garde à vue et la surveillance des retours forcés.

Coopération avec les institutions internationales

Les négociations sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme ont repris au niveau technique. Le Groupe de négociation ad hoc (« Groupe 47+1 ») a tenu une réunion informelle et deux réunions de négociation complètes. La Secrétaire Générale a publié en septembre – avec la Vice-Présidente de la Commission européenne aux valeurs et à la transparence, M^{me} Věra Jourová – une déclaration commune, dans laquelle elles soulignent que « la reprise de ces négociations cruciales constitue un signal fort de l'attachement de nos deux organisations, et de nos États membres, aux valeurs fondamentales que nous chérissons. Nous espérons vivement que les négociations aboutissent rapidement. »

Conférence « Marquer les 70 ans de la CEDH en des temps critiques » – **Christos Giakoumopoulos**, Directeur général Droits de l'homme et État de droit (Strasbourg, 8 juillet 2020)



Coopération internationale

■ Le 4^e prix Raoul Wallenberg du Conseil de l'Europe a été attribué en 2020 au D^r Amani Ballour a pour sa bravoure personnelle, son courage et son engagement dans la gestion d'un hôpital souterrain à la Ghouta orientale, en Syrie, pendant plusieurs années de guerre et pour avoir sauvé des vies au risque de sa propre sécurité.

■ En plus de démontrer son courage, l'histoire du D^r Ballour est un merveilleux exemple d'autonomisation des femmes – cette femme a décidé d'étudier la médecine malgré les pressions familiales de ne pas le faire – et de leadership, lorsqu'elle a pris en charge la gestion d'un hôpital souterrain, connu sous le nom de « la grotte » dans sa ville natale, près de la capitale syrienne Damas. Là, en tant que jeune pédiatre, elle a non seulement soigné des enfants blessés, notamment par des armes chimiques, mais elle a également dirigé une équipe d'une centaine de personnes, trouvant des solutions aux pénuries d'équipements et de médicaments, protégeant la structure elle-même et, surtout, assurant la sécurité de tous.

■ Le prix a été créé à l'initiative du Gouvernement suédois et du Parlement hongrois en 2012 afin de préserver la mémoire des réalisations de Raoul Wallenberg.

QUESTIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

Prévention de la torture et des traitements inhumains ou dégradants (CPT)

■ En raison de la pandémie, le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants a dû interrompre ses visites entre mars et juillet. Le comité a recommencé les visites sur la base de nouvelles

lignes directrices internes prenant en compte la situation. En 2020, le CPT a effectué six visites périodiques (Allemagne, Azerbaïdjan, Finlande, République de Moldova, Monaco et Espagne) et huit visites ad hoc ou de réaction rapide (Bulgarie, Croatie, France, Grèce, Kosovo*, Macédoine du Nord, Malte et Ukraine).

■ Outre ces visites, le CPT a mené des entretiens à haut niveau avec le Premier ministre de la Macédoine du Nord sur la nécessité d'améliorer le traitement de personnes incarcérées.

■ À la demande des autorités nationales concernées, 19 rapports de visite et 17 réponses gouvernementales ont été rendus publics.

■ D'autres publications ont été émises par le CPT : une déclaration de principes et une déclaration de suivi relative au traitement des personnes privées de liberté dans le contexte de la pandémie de coronavirus (covid-19), le 29^e rapport général annuel comprenant un chapitre sur les 30 ans du CPT, événement marqué en novembre 2019, ainsi qu'une fiche thématique concernant les normes du CPT relatives aux personnes privées de liberté dans des foyers sociaux.

Droits sociaux

■ Malgré les difficultés causées par la crise liée à la covid-19, le Comité européen des droits sociaux (CEDS) a rendu publiques en mars 2020 ses 896 conclusions en 2019 incluant des questions telles que le travail des enfants, la protection des enfants contre la violence, les abus et l'exploitation, les enfants négligés en raison de situations migratoires non résolues, la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants, le logement. Le CEDS a également examiné environ 400 situations relatives à l'emploi et à la fourniture des compétences requises sur le marché du travail actuel, ainsi que la situation des travailleurs dans la *gig-economy* (économie à la tâche), conclusions rendues publiques au début de l'année 2021.



2^e réunion du Comité de Rédaction sur les femmes migrantes (GEC-MIG) sous la direction de **Drahošlav Štefánek**, Représentant spécial sur les migrations et les réfugiés (Strasbourg, 14 décembre 2020)

■ Les questions abordées dans les décisions sur le bien-fondé des réclamations collectives ont inclus la protection des enfants dans les procédures judiciaires pour mineurs et le placement en institution des enfants de moins de 3 ans ou la liberté des syndicats de choisir leurs propres représentants. Neuf nouvelles réclamations ont été enregistrées en 2020, certaines concernant la situation de vulnérabilité accrue des Roms ou des personnes handicapées en raison de la pandémie de covid-19. La pandémie a également fait l'objet d'une observation interprétative du CEDS sur le droit à la protection de la santé dans le cadre de la Charte sociale européenne.

■ Parmi les autres travaux notables dans le domaine des droits sociaux, on peut citer les critères d'égalité de rémunération et d'égalité des chances pour les femmes dans l'emploi, à la suite des décisions du CEDS sur le bien-fondé dans 15 réclamations collectives déposées par l'ONG internationale Groupe européen des femmes diplômées des universités (UWE). La Plateforme européenne de cohésion sociale a lancé une réflexion sur les droits sociaux et l'intelligence artificielle. Le service de la Charte sociale européenne a intensifié les activités de coopération dans les États membres, en effectuant une évaluation complète des besoins dans le domaine des droits sociaux en République de Moldova. Un travail considérable a été réalisé dans les domaines des droits des personnes handicapées et des personnes âgées en Ukraine. De nouveaux projets de coopération ont été discutés pour d'autres pays et un projet d'envergure a été agréé pour la Géorgie.

■ Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Allemagne et l'Espagne étaient sur le point de ratifier la Charte sociale révisée (ratification effective en mars

2021 pour l'Allemagne et mai 2021 pour l'Espagne) et l'Espagne a indiqué qu'elle prendrait des mesures pour accepter rapidement la procédure de réclamations collectives.

Bioéthique

■ Le Comité de bioéthique (DH-BIO) a adopté en avril 2020 une Déclaration sur « les considérations en matière de droits de l'homme relatives à la pandémie de covid-19 », rappelant les principes fondamentaux qui doivent guider les décisions et les pratiques médicales dans le contexte de la pandémie. Le Plan d'action stratégique sur les droits de l'homme et les technologies en biomédecine (2020-2025), lancé par le DH-BIO en juin 2020, définit des actions pour répondre aux principaux problèmes de droits de l'homme soulevés par les développements de la biomédecine. Afin de promouvoir le dialogue avec le public sur ces développements, le DH-BIO a lancé un « Guide pour le débat public sur les droits de l'homme et la biomédecine », en septembre 2020.

SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Protection des données

■ La Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n° 108, la « Convention 108 ») a confirmé son rôle unique en tant qu'instrument international clé dans ce domaine englobant 55 Parties engagées à permettre l'entrée en vigueur de la version modernisée, la Convention 108+, avec un total de



Les États-Unis renouvellent leur soutien au projet mondial Octopus - **Darragh Paradiso**, Consul Général et Observateur Permanent adjoint des États-Unis à Strasbourg et **Gabriella Battaini-Dragoni**, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe (21 septembre 2020)

33 signatures et 10 ratifications. Un domaine important de la vie quotidienne des enfants est l'école, et avec la mise en ligne des cours et des classes, la protection des données personnelles des enfants dans un cadre éducatif est d'une importance cruciale. Dans ce contexte, le Comité de la Convention 108 a adopté des lignes directrices novatrices sur la protection des données des enfants dans un contexte éducatif.

■ Deux déclarations communes ont été publiées par le président du Comité de la Convention 108 et le commissaire à la protection des données du Conseil de l'Europe, l'une sur le droit à la protection des données dans le contexte de la pandémie de covid-19 et l'autre sur le traçage numérique des contacts.

■ Le rapport « Solutions numériques pour lutter contre la covid-19 – Rapport sur la protection des données 2020 » aborde la manière dont les données à caractère personnel sont traitées dans les 55 États parties à la Convention 108 en relation avec la crise provoquée par la covid-19. Le rapport présente les pratiques louables qui ont été suivies par les Parties et celles qui devaient être améliorées.

■ Un nombre croissant de pays utilisent la Convention 108 comme guide pour l'élaboration de leur propre législation. En outre, la promotion et la mise en œuvre des mesures de protection des données personnelles sont également assurées par des activités de renforcement des capacités locales, par une sensibilisation sectorielle et un soutien technique dans le cadre de programmes de coopération bilatéraux pour les pays européens ainsi que pour les pays voisins méditerranéens (en particulier, la Tunisie et le Maroc), et par un soutien multilatéral au Réseau africain des autorités de protection des données personnelles.

Observatoire européen de l'audiovisuel – Accord partiel

■ L'observatoire est le centre d'information et de recherche du Conseil de l'Europe pour toutes les questions concernant le cinéma, la télévision et la vidéo à la demande en Europe. L'observatoire a été placé sous la présidence du Maroc en 2020.

■ En 2020, mobilisant ses forces face à la pandémie de covid-19, l'observatoire s'est fixé comme objectif de fournir aux industries européennes de l'audiovisuel des informations précieuses, souvent en temps réel, sur les effets de la pandémie. Un suivi des mesures de soutien à ce secteur a été mis en place dans toute l'Europe, répertoriant ainsi (à ce jour) 1 136 mesures différentes. L'outil de suivi en ligne est devenu une référence pour les industries de l'audiovisuel et comptabilise près de 8 000 téléchargements. En outre, deux rapports sur la covid-19 ont été publiés, l'un sur les mesures de soutien et l'autre sur l'impact financier de la pandémie sur les recettes du secteur audiovisuel. La conférence de Cannes 2020 de l'observatoire, qui était consacrée aux effets de la covid-19 sur les industries du cinéma, de la télévision et de la VOD (vidéo à la demande) en Europe, a été intégralement mise en ligne. A été présenté à cette occasion le tout premier documentaire produit en interne sur les effets de la pandémie.

■ Toutes les conférences qui ont suivi se sont tenues en ligne et portaient sur divers ateliers de l'observatoire concernant, notamment, les questions de genre, la régulation et la responsabilité des plateformes de partage de vidéos, ou la diversité et l'inclusion dans les industries audiovisuelles européennes.



Coopération du Conseil de l'Europe avec le secteur numérique : **Gabriella Battaini-Dragoni**, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe et les nouveaux partenaires de sociétés Internet et de télécommunications : Element AI, ICCO, IEEE, Intel et RIPE NCC (Strasbourg, 6 février 2020)

■ Parallèlement à ses travaux liés à la covid-19, l'observatoire a publié sept rapports juridiques sur des sujets d'actualité concernant le droit audiovisuel en Europe, tels que le financement de la production audiovisuelle selon les principes de territorialité, la liberté d'expression dans les médias et le journalisme, le droit d'auteur européen et le pluralisme des médias, ainsi qu'une vaste étude cartographique comparative sur la définition de la nationalité des films et des programmes européens.

■ Dans le domaine économique, 12 rapports économiques ont été publiés sur des thèmes tels que les séries télévisées haut de gamme, les films et les programmes européens en VOD, la circulation des films européens hors d'Europe et la place des femmes réalisatrices et scénaristes.

■ La base de données SMAV (Directive européenne sur les services de médias audiovisuels) permettant de centraliser les informations concernant la transposition de la directive SMAV révisée en droit national a été développée. La base de données LUMIÈRE VOD regroupe actuellement des informations sur plus de 35 000 films européens proposés 150 000 fois en VOD.

■ L'année 2020 a également vu un changement statutaire majeur pour l'observatoire, qui offre désormais aux pays la possibilité de devenir membres associés. À long terme, cela devrait permettre l'adhésion d'importants territoires audiovisuels situés hors d'Europe.

Protection de la liberté d'expression et des médias, et gouvernance d'internet

■ Dans un contexte marqué par la pandémie de covid-19, les activités liées aux médias en 2020 se sont concentrées sur les principaux défis liés à la liberté d'expression et aux médias, l'importance d'un journalisme de qualité, ainsi que la sécurité des journalistes, y compris en temps de crise. Une étude sur « L'impact de la covid-19 et des mesures connexes

sur la liberté d'expression dans les États membres du Conseil de l'Europe » fournit une analyse des tendances sur l'impact des mesures introduites sur la liberté d'expression, des exemples de bonnes ou pratiques ou de pratiques préoccupantes et attire l'attention sur les modèles émergents dans la réponse globale et des États membres aux situations de crise. Une page web consacrée aux défis de la liberté d'expression et de la liberté des médias en temps de crise a été développée, contenant des conseils aux États membres pour des réponses à la crise conformes aux droits de l'homme, y compris la « boîte à outils » de la Secrétaire Générale sur « L'impact de la crise sanitaire sur la liberté d'expression et la liberté des médias » (juillet 2020).

■ Un Guide de mise en œuvre a été publié, fournissant des pratiques utiles et des suggestions concrètes pour une mise en œuvre plus efficace de la Recommandation CM/Rec(2016)4 sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias. Fondée sur les témoignages de 20 journalistes européens, l'étude de 2020 « A mission to inform – Journalists at risk speak out » analyse les facteurs à l'origine des différents types de pression contre les journalistes, leur impact et la résilience des journalistes, et propose des mesures pour faire avancer la mise en œuvre de la ladite recommandation de 2016.

■ D'autres nouvelles études sont consacrées au soutien d'un journalisme de qualité grâce à l'éducation aux médias et à l'information et à la priorisation des contenus d'intérêt public en ligne.

■ La Recommandation CM/Rec(2020)1 du Comité des Ministres sur les impacts des systèmes algorithmiques sur les droits de l'homme met en garde contre les défis importants que pose l'utilisation de systèmes algorithmiques en matière de droits de l'homme et, pour garantir le respect des droits de l'homme dans le développement, l'acquisition ou l'utilisation d'algorithmes, propose des lignes directrices à l'intention des États et des acteurs des secteurs public et privé.

25^e Conférence des Directeurs des services pénitentiaires et de probation (CDPPS) – le directeur général **Christos Giakoumopoulos** remet la médaille post-mortem Pro Merito de Norman Bishop à l'ambassadeur de Suède au Conseil de l'Europe **Mårten Ehnberg** (Strasbourg, 9 novembre 2020)



Coopération sur la liberté d'expression

■ La coopération en matière de liberté d'expression pour 2020 comprenait la mise à disposition d'entrées personnalisées par le biais d'une assistance technique, d'un soutien et de conseils législatifs et politiques à 12 pays (États membres et non membres/juridictions) du Conseil de l'Europe. Plus précisément, les projets et programmes d'intervention nationaux et régionaux ont concerné l'Albanie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, le Kosovo*, la République de Moldova, le Maroc, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Serbie, la Tunisie et l'Ukraine. En 2020, la coopération en matière de liberté d'expression a géré 16 interventions/projets nationales avec une enveloppe budgétaire totale de 7 621,00 euros et un décaissement annuel de 3 000,00 euros au cours de l'année 2020.

■ Environ 252 activités de coopération technique, de renforcement des capacités et des activités de soutien politique et législatif (contributions) ont couvert des domaines tels que le rapprochement de la législation nationale aux normes du Conseil de l'Europe, le soutien aux radiodiffuseurs publics, la garantie et la promotion de la sécurité des journalistes et la lutte contre l'impunité des crimes commis à leur encontre, la couverture professionnelle des élections, la publicité politique, les réformes de la presse écrite, la lutte contre la désinformation, l'égalité des sexes dans les médias, l'accès à l'information publique, la protection des données personnelles, la gouvernance de l'internet, les évaluations techniques, les études de base sur la désinformation, l'éducation juridique sur la liberté d'expression, l'éthique journalistique et l'accès des enfants à la radio publique.

■ En raison de la pandémie, divers aspects des opérations des médias durant la crise liée à la covid-19 ont été introduits comme des interventions nouvelles ou adoptés dans chaque zone de projet et qui ont également servi de mesures de sauvegarde en réponse aux résultats déjà obtenus et aux besoins immédiats dans les nouvelles circonstances de la pandémie.

Transformations numériques et intelligence artificielle

■ Le Conseil de l'Europe joue depuis de nombreuses années un rôle important dans l'analyse des principaux développements et des effets de la transformation numérique sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. En 2020, une attention particulière a été accordée à l'accroissement de la visibilité des activités du Conseil de l'Europe grâce à plusieurs initiatives de sensibilisation – neuf webinaires sur l'IA et des webinaires sur le droit coorganisés avec l'université de Strasbourg, sur des sujets tels que les applications de recherche de contacts, la certification des algorithmes, la police prédictive – et la mise à jour régulière d'un site web dédié à l'IA.

■ Le Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI) a fortement accéléré ses activités. Après l'adoption du rapport d'avancement du CAHAI par le Comité des Ministres en septembre 2020, qui comprend la feuille de route du CAHAI jusqu'à la fin de 2021, le CAHAI a adopté en décembre 2020 une étude de faisabilité d'un cadre juridique pour le développement, la conception et l'application de l'intelligence artificielle fondé sur les normes du Conseil de l'Europe. L'étude de faisabilité a dressé une cartographie complète de l'impact des systèmes d'AI sur un large éventail de droits civils, politiques et sociaux, ainsi que sur l'État de droit et la démocratie. Elle montre clairement qu'il existe un certain nombre de lacunes de fond et de procédure dans la protection juridique. Elle a conclu qu'un cadre juridique approprié sur la conception, le développement et l'application de l'IA consistera probablement en une combinaison d'instruments juridiques contraignants et non contraignants, qui se complètent les uns les autres. Quant à un éventuel instrument juridique contraignant, il pourrait prendre la forme d'une convention ou d'une convention-cadre, de caractère horizontal, qui consoliderait des principes généraux communs, appliqués à l'environnement de l'IA et utilisant une approche fondée sur les risques.

La Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, **Marija Pejčinović Burić**, s'adresse à MONEYVAL à l'occasion de sa 60^e réunion plénière. (Strasbourg, 16 décembre 2020)



Les travaux du CAHAI en 2021 se concentreront sur l'élaboration des éléments spécifiques d'un tel cadre juridique approprié. Une large consultation multipartite, incluant la société civile, le monde universitaire et le secteur privé, sera menée pour alimenter ce travail de rédaction juridique.

Partenariat avec les entreprises numériques et de télécommunications

Le partenariat avec les entreprises numériques et de télécommunications s'est poursuivi en 2020 avec des activités à la fois sectorielles et horizontales. Le Conseil de l'Europe se positionne comme une plateforme globale qui oriente un vaste débat multipartite sur l'impact des technologies numériques avancées et de l'IA sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Ce débat implique non seulement les grandes entreprises de l'internet et des télécommunications, mais aussi les start-ups, les associations professionnelles d'ingénieurs et de développeurs de logiciels, ainsi que les organisations de normalisation.

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

Lutte contre le terrorisme et droit pénal

Le Conseil de l'Europe travaille activement pour que les victimes du terrorisme reçoivent toujours le soutien nécessaire à court, moyen et long termes. Le réseau de points de contact du Conseil de l'Europe a déjà produit des résultats concrets avec des échanges lors de récentes attaques terroristes. Son objectif principal est de garantir que les victimes de terrorisme peuvent toujours obtenir les meilleures informations concernant les dispositions juridiques d'un État régissant les victimes du terrorisme. Celles-ci incluent leur droit à l'assistance médicale et à toute autre assistance pertinente, les questions relatives à l'indemnisation financière, le point de savoir où et comment déposer une demande d'assistance et d'indemnisation, ainsi que la participation à des procédures judiciaires des victimes d'un acte terroriste contre les auteurs présumés de cet acte terroriste.

En juillet, le Comité des Ministres a adopté un guide à l'usage des États membres pour la mise en place de l'«Outil d'évaluation du risque qu'une attaque terroriste soit commise par des individus radicalisés» et pour la comparaison de ce risque avec celui que posent d'autres personnes radicalisées faisant l'objet d'une évaluation, en vue de déterminer la probabilité que ces personnes deviennent des «terroristes agissant seuls».

Le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) a commencé ses travaux de négociations d'instruments juridiques sur des sujets de grandes actualités: les crimes commis contre l'environnement, l'intelligence artificielle et les véhicules autonomes, et les relations entre le parquet européen et les États tiers. Ces travaux doivent aboutir à l'élaboration de normes communes valables pour tous les États au cours de l'année 2021.

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

En 2020, le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a adopté les rapports d'évaluation mutuelle de la Géorgie et de la Slovaquie, et cinq rapports de suivi pour la République tchèque, la dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man, la Lituanie, le Monténégro et l'Ukraine, avec un nouvel accent sur le secteur des monnaies virtuelles. Le comité a également lancé un programme de recherche sur les typologies en publiant son premier rapport de recherche «Les tendances du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme dans les juridictions de MONEYVAL pendant la crise [de la] covid-19». Par ailleurs, MONEYVAL est devenue la première de ses organisations homologues de lutte contre le blanchiment d'argent à réaliser des visites d'évaluation hybrides dans le contexte difficile de la covid-19, qui ont eu lieu au Saint-Siège/État de la Cité du Vatican et à Saint-Marin en octobre 2020. Enfin, le comité a apporté une contribution fondamentale aux normes mondiales du Groupe d'action financière (GAFI) à



Conférence du réseau HELP
2020 (Strasbourg, 8 juillet 2020)

l'étude en 2020 couvrant les risques de financement de la prolifération des armes de destruction massive. Lors d'un événement emblématique, le président du GAFI a tenu le tout premier échange de vues avec le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

■ La Conférence des Parties (CdP) à la Convention de Varsovie (STCE n° 198) a adopté un rapport thématique évaluant la manière dont ses États parties contrôlent les opérations bancaires pour prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La CdP a adopté trois rapports de suivi pour la Bulgarie, la Suède et la Croatie, et des mises à jour de suivi thématique pour Monaco et la Fédération de Russie.

Lutte contre la corruption

■ Le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) a adopté quelque 35 rapports d'évaluation, de conformité et ad hoc en 2020, soit une grande majorité des rapports prévus pour cette année, malgré les restrictions considérables imposées à ses travaux en raison de la pandémie de covid-19. Ces rapports portent sur la prévention de la corruption des députés, des juges et des procureurs (quatrième cycle d'évaluation) ainsi que des hauts fonctionnaires et des services répressifs (cinquième cycle d'évaluation). Le processus du GRECO, fondé sur des évaluations approfondies des systèmes spécifiques à chaque pays, fournissant des recommandations d'amélioration et suivant les progrès réalisés grâce à une procédure de conformité dédiée, a abouti à de nombreuses réformes législatives, politiques et/ou institutionnelles dans les États membres. Le GRECO a également continué à utiliser ses moyens de signaler les développements urgents lorsqu'ils apparaissent dans les États membres grâce à sa procédure ad hoc spécifique (article 34 du Règlement intérieur du GRECO).

■ Le GRECO a poursuivi sa coopération et s'est efforcé de créer des synergies avec d'autres organisations internationales, en particulier avec ses observateurs tels que les Nations Unies (session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies contre la corruption, UNGASS 2021), l'OCDE (sur la législation et

les réformes anticorruption) et avec l'OSCE et l'Union européenne, en particulier sur les questions relatives à l'État de droit, à l'indépendance judiciaire, etc.

Activité de coopération dans le domaine pénal

■ En réponse à l'épidémie de covid-19 et à la nécessité d'apporter un soutien urgent aux détenus ainsi qu'au personnel carcéral, du matériel de protection (93 980 gants jetables, 26 610 masques à usage unique ou écrans faciaux, 145 thermomètres, 1 656 l de solution désinfectante ou antiseptique, 870 agents de désinfection, 3 150 uniformes ou ensembles de vêtements médicaux, 6 500 couvre-chaussures jetables, 600 respirateurs FFP2 et générateurs d'oxygène, des saturomètres portatifs, des nébulisateurs à ultrasons, des oxymètres de pouls et des lampes bactéricides) a été distribué en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, en République de Moldova, au Monténégro et en Macédoine du Nord.

■ L'Unité de coopération en matière de droit pénal a soutenu les bénéficiaires des Balkans de l'Ouest en développant des outils et des lignes directrices permettant une bonne identification de la radicalisation, l'évaluation des prisonniers extrémistes violents, leur réhabilitation et leur réintégration dans la société, ainsi que les stratégies permettant d'améliorer le travail multidisciplinaire et la coopération interinstitutionnelle. Ces mêmes bénéficiaires ont aussi pu profiter d'échanges d'expériences, de connaissances et de bonnes pratiques en matière de gestion des prisonniers extrémistes violents, développant ainsi quelques recommandations destinées à unifier les approches et à renforcer la coopération régionale.

Activité de coopération en matière de lutte contre la criminalité économique

■ En 2020, la Division de la criminalité économique et de la coopération (ECCD) a poursuivi ses efforts pour soutenir les États membres du Conseil de l'Europe à renforcer leurs capacités à lutter contre les crimes économiques dans le respect des normes internationales



Visite du CPT à la prison d'Idrizovo en Macédoine du Nord (Skopje, 8 décembre 2020)

et des bonnes pratiques en la matière. Au cours de cette année, l'ECCD a produit une ressource complète sur la responsabilité des personnes morales pour les délits de corruption, visant à soutenir les efforts de réglementation dans ce domaine.

■ À la suite de l'extension des mesures en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux (LCB) et de financement du terrorisme (FT) au domaine des actifs virtuels (AV) et aux prestataires de services d'actifs virtuels (PSAV), la division a développé une évaluation sectorielle des risques, fondée sur sa propre méthodologie d'évaluation des risques en matière de LCB/FT. Elle a également entrepris une évaluation unique de la dimension régionale des risques du financement du terrorisme associés aux organisations à but non lucratif dans la région des Balkans occidentaux et en Turquie, ce qui contribuerait à renforcer une réponse proportionnée face aux risques de financement du terrorisme dans le secteur des organisations à but non lucratif. En parallèle, la division a initié la conceptualisation de la méthodologie nationale d'évaluation des risques de corruption, de la méthodologie d'évaluation des risques de financement de la prolifération des armes ainsi que du cours en ligne « Introduction à la perception de la corruption ». Ces outils devraient soutenir le travail des autorités œuvrant en matière de LCB/FT dans les États membres du Conseil de l'Europe et au-delà.

■ En outre, l'ECCD, travaillant en étroite collaboration avec les bénéficiaires nationaux et les partenaires de projet, a contribué à d'importantes réformes législatives dans les États membres de l'Organisation, notamment de nouvelles législations et amendements en matière de LCB/FT adoptés en République de Moldova, au Monténégro et en Ukraine, mais également des réformes législatives plus spécifiques dans des domaines comme la confiscation des biens en Arménie et les dispositions anticorruption en République de Moldova.

■ Enfin, la division a poursuivi son travail de soutien aux États membres de l'Union européenne, et tout

particulièrement de la Roumanie et de la République tchèque, dans le domaine de l'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ainsi que de leur dimension sectorielle, conformément aux méthodologies spécifiques du Conseil de l'Europe dédiées à ce sujet.

Cybercriminalité

■ La Convention de Budapest sur la cybercriminalité (STE n° 185) reste l'accord international le plus pertinent dans ce domaine. À la fin de l'année 2020, le nombre de membres était passé à 65 et le Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques (STE no 189) comptait 32 parties et 13 signataires.

■ L'augmentation massive de la cybercriminalité liée à la pandémie de covid-19 et la poursuite des attaques de logiciels de rançon en 2020 ont souligné la nécessité d'outils supplémentaires pour assurer une coopération internationale efficace. En réponse, le Comité de la Convention sur la cybercriminalité représentant les parties à la Convention de Budapest a fait de grands progrès dans la négociation d'un nouveau protocole additionnel sur le renforcement de la coopération internationale et la divulgation des preuves électroniques.

■ À partir de mars 2020, la plupart des 250 activités soutenues par le Bureau du programme sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (C-PROC) ont été menées en ligne. Le C-PROC a également créé une ressource en ligne pour faciliter la réponse de la justice pénale à la cybercriminalité liée à la covid-19.

■ Le C-PROC a soutenu le renforcement des capacités en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques par le biais de plus de 250 activités. Dans le cadre de l'adaptation aux restrictions liées à la covid-19, presque tous les ateliers et autres événements



Échange de vues entre le CPT et des représentants de la Cour européenne des droits de l'homme – Définition de « privation de liberté » – Mykola Gnatovskyy, Président du Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, CPT (Strasbourg, 5 mars 2020)



Une équipe d'évaluateurs du Comité d'experts du Conseil de l'Europe pour l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) (Saint-Marin, 12 octobre 2020)

ont été organisés en ligne à partir de mars 2020. En décembre 2020, le C-PROC gérait un portefeuille de projets d'un budget de plus de 38 millions d'euros.

Consommation et trafic de drogues

■ En 2020, deux nouveaux États membres du Conseil de l'Europe (l'Arménie et la Géorgie) ont décidé de rejoindre le Groupe Pompidou. Le Groupe compte désormais 41 membres, dont trois pays non européens.

■ Les négociations et les consultations se sont poursuivies tout au long de l'année sur le processus de révision statutaire lancé par la Conférence ministérielle de Stavanger à la fin de l'année 2018. Le 19 novembre, les correspondants permanents ont approuvé un projet de statut révisé qui a ensuite été transmis au Comité des Ministres pour adoption en 2021, année durant laquelle le Groupe Pompidou célébrera son 50^e anniversaire.

■ Enfin, le Groupe Pompidou a mis en place en avril une plateforme en ligne intitulée « Sauver des vies – Protéger les personnes » qui rassemble les expériences concrètes vécues par les consommateurs de drogues et leurs proches, et les solutions pratiques que ces derniers peuvent trouver. Les résultats de cette plateforme sont en cours d'élaboration et serviront d'outil aux décideurs politiques des États membres.

JUSTICE ET COOPÉRATION JURIDIQUE

Commission de Venise

■ En raison de la crise liée à la covid-19, la Commission de Venise a recueilli des informations sur les réponses juridiques à l'épidémie dans les États membres au niveau constitutionnel. Les informations reçues peuvent être consultées par le grand public sur le site internet de la commission dans l'Observatoire

des situations d'urgence. Ces informations ont été utilisées pour la préparation d'un rapport intérimaire sur les mesures prises dans les États membres de l'Union européenne à la suite de la crise liée à la covid-19 et leur impact sur la démocratie, l'État de droit et les droits fondamentaux.

■ La commission a continué à protéger l'indépendance du pouvoir judiciaire polonais vis-à-vis du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif dans un avis critique urgent sur les amendements aux lois sur le pouvoir judiciaire.

■ Concernant la Turquie, la commission a examiné dans un avis le remplacement de candidats élus et de maires, et a évalué dans un autre avis les changements récents apportés à la loi sur les barreaux, concluant que la création de barreaux alternatifs dans les grandes villes peut conduire à la politisation de la profession d'avocat et recommandant de donner à tous les avocats une représentation à peu près égale dans l'organe central d'autogouvernance des avocats.

■ Dans le cadre des avis urgents pour l'Ukraine, la commission a insisté sur des normes de qualité pour les décisions des cours constitutionnelles et sur la responsabilité disciplinaire des juges. En outre, la commission a évalué de manière critique les effets juridiques d'un arrêt de la Cour constitutionnelle d'Ukraine sur la législation anticorruption.

■ Dans deux avis sur des questions de droit électoral modifiant les Constitutions de l'Albanie et de la Bulgarie, la commission a souligné la nécessité d'un dialogue constructif et, dans le cas de la Bulgarie, a recommandé que soit faite une évaluation approfondie de l'impact de la réduction du nombre de députés de 240 à 120.

■ La question de l'organisation d'élections en temps de pandémie a été traitée, en particulier par la 17^e Conférence européenne des administrations électorales, par plusieurs webinaires avec des administrations électorales; le rapport intérimaire covid-19 de

La Secrétaire Générale prononce un discours au Forum de la démocratie d'Athènes (Athènes, 29 Septembre 2020)



la commission ainsi que le rapport final suivront en 2021. En outre, les Lignes directrices révisées sur la réglementation des partis politiques ont été adoptées ainsi que le rapport sur l'éventuelle criminalisation des appels à l'indépendance d'une partie du territoire national, du point de vue de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg.

■ À la suite de son étude de 2019, la commission a adopté huit « Principes pour un usage conforme aux droits fondamentaux des technologies numériques dans les processus électoraux », soulignant la nécessité d'assurer le juste équilibre entre les différents droits fondamentaux et intérêts en jeu tels que la liberté d'expression, la protection des données personnelles et le droit à des élections libres.

■ La commission a poursuivi sa coopération fructueuse avec les pays d'Amérique latine et a signé un accord de coopération avec l'Organisation des États américains. Deux séminaires UniDem (Université pour la démocratie) Med Campus pour les fonctionnaires sur l'administration orientée vers l'utilisateur et sur la réforme de l'administration publique ont été organisés en ligne. Dans le cadre du nouveau programme conjoint 2020-2023 entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne pour l'État de droit en Asie centrale, la Commission de Venise a renforcé sa coopération avec les pays d'Asie centrale, notamment en préparant, à la demande des autorités, des avis juridiques sur les sanctions pour violation de la législation électorale (Kirghizistan), la liberté de conscience et les organisations religieuses (Ouzbékistan), et le report des élections motivé par la réforme constitutionnelle (Kirghizistan).

Coopération judiciaire et juridique

■ Les organes consultatifs dans le domaine de la justice se sont rapidement mobilisés pour répondre à la crise liée à la covid-19 et à son impact significatif sur le fonctionnement des tribunaux. Le Conseil

consultatif de procureurs européens a formulé un avis sur « Le rôle des procureurs dans les situations d'urgence, notamment face à une pandémie », tandis que, l'avis du Conseil consultatif de juges européens abordait « Le rôle des associations de juges en faveur de l'indépendance de la justice ».

■ La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) a adopté une déclaration sur « Les leçons apprises et les défis auxquels le pouvoir judiciaire est confronté pendant et après la pandémie [de] covid-19 ». La CEPEJ a fourni une contribution et une analyse approfondies sur « l'évaluation des systèmes judiciaires » dans son rapport biennal 2020 qui, pour la première fois, comprenait des tableaux de bord détaillés par pays pour des comparaisons et pour guider les politiques. Elle a également effectué une analyse détaillée et comparative du fonctionnement des systèmes judiciaires de 26 États membres de l'Union européenne, permettant à la Commission européenne de préparer son « Tableau de bord de la justice » annuel. Une analyse similaire, complétée par des informations sur l'intégrité de la justice, a été réalisée à propos des Balkans occidentaux.

■ Le Comité directeur pour la coopération juridique (CDCJ) a achevé la préparation de nouvelles lignes directrices sur les mécanismes de résolution des litiges en ligne, ainsi que des lignes directrices sur les systèmes d'aide juridique. Le CDCJ a également approuvé une étude sur la faisabilité d'un nouvel instrument juridique européen contraignant ou non sur la profession d'avocat.

■ La réforme de la justice a figuré parmi les priorités de l'ordre du jour dans de nombreux pays et le CDCJ a fourni des conseils approfondis dans le cadre de ses programmes de renforcement des capacités, à travers un dialogue étroit et constructif avec les autorités et institutions nationales.



Drahošlav Štefánek, représentant spécial sur les migrations et les réfugiés, à une réunion du Comité de Rédaction sur les femmes migrantes (Strasbourg, 14 décembre 2020)

REPRÉSENTANT SPÉCIAL DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE SUR LES MIGRATIONS ET LES RÉFUGIÉS

■ En janvier, l'ambassadeur Drahošlav Štefánek a pris ses fonctions en tant que nouveau représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés. Les termes de son mandat ont été mis à jour en juillet.

■ En février, le représentant spécial a présenté le rapport final sur la mise en œuvre du Plan d'action sur la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe (2017-2019), dans lequel il a mis en avant les réalisations et défini de nouveaux objectifs. Sur la base de ces conclusions, le représentant spécial a préparé un nouveau projet de plan d'action sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025), qui a été présenté par la Secrétaire Générale au Comité des Ministres en décembre.

■ En mars, le représentant spécial, en collaboration avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), a publié une note sur les principales garanties des droits fondamentaux applicables aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, visant à soutenir les États membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe dans leurs fonctions lorsqu'ils prennent des mesures de protection en matière d'ordre public, de santé publique ou par rapport aux défis de sécurité nationale.

■ En juin, le représentant spécial a participé au lancement d'un cours en ligne gratuit HELP/HCR sur les alternatives à la détention des migrants, développé

dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants réfugiés et migrants, et avec le soutien de son bureau.

■ En juillet, le représentant spécial a organisé un webinaire pour lancer un manuel intitulé « Regroupement familial pour les enfants réfugiés et migrants – normes et pratiques prometteuses », avec une attention particulière pour les enfants non accompagnés et séparés.

■ En septembre, le représentant spécial et le représentant régional pour l'Europe du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont fait une déclaration commune à l'occasion de la présentation du nouveau Pacte sur la migration et l'asile de l'Union européenne. Le représentant spécial a souligné que le lancement du pacte offrait à l'Union européenne l'occasion de trouver un terrain d'entente pour parvenir à une gouvernance plus efficace en matière de migration en Europe, fondée sur le respect et la protection des droits de l'homme.

■ Parmi d'autres activités, le représentant spécial a organisé la 2^e réunion du Réseau des points focaux composé de représentants des ministères concernés des États membres chargés des questions de migration au niveau national. Lors de cette réunion, il a présenté les méthodes de travail du réseau. Il a également soumis une contribution écrite aux évaluations régionales du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières : une mise en œuvre fondée sur les valeurs de l'Union européenne, et il s'est adressé au Comité exécutif du HCR au nom du Conseil de l'Europe.



Échange de vues informel sur « Renforcer la démocratie par l'engagement des jeunes au sein du Conseil de l'Europe et de ses Etats membres », en présence de **Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 23 janvier 2020)



Snežana Samardžić-Marković,
Directrice générale de la
démocratie au Conseil de l'Europe
(Strasbourg, 8 septembre 2020)

Démocratie

www.coe.int/democracy

BONNE GOUVERNANCE, ÉGALITÉ, DIGNITÉ HUMAINE

Forum mondial de la démocratie

Le Conseil de l'Europe a lancé de manière officielle la neuvième édition du Forum mondial de la démocratie « La démocratie au secours de l'environnement? » le 18 novembre 2020. En attendant que le forum se réunisse à Strasbourg en novembre 2021, la campagne « 12 mois, 1 question » sera axée sur un débat mondial permanent sur l'environnement autour d'un thème différent chaque mois à travers un programme diversifié d'événements et de ressources en ligne.

Gouvernance démocratique

Sur la base des travaux du Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG), le Comité des Ministres a adopté les Lignes directrices sur l'éthique publique. Pour la première fois, les lignes directrices couvrent toutes les catégories d'agents publics et traitent de questions émergentes telles que la protection des lanceurs d'alerte, la prévention du sexisme et des discours de haine, et l'utilisation des médias sociaux. Elles sont complétées par le guide du CDDG « Étapes pratiques de la mise en œuvre de l'éthique publique dans les organisations publiques » et par une nouvelle boîte à outils du Centre d'expertise pour la bonne gouvernance sur l'évaluation comparative de l'éthique publique pour les autorités centrales.

En 2020, la question d'assurer une gouvernance démocratique tout en faisant face à la pandémie a été une préoccupation centrale pour les États membres. Le CDDG a organisé une réunion thématique, a créé une page web dédiée et a publié un rapport sur « La gouvernance démocratique et la réponse [à la] covid-19 ». En outre, le Centre d'expertise pour la bonne gouvernance a élargi l'offre de ses boîtes à outils à des domaines tels que le leadership en temps de crise, la préparation et la résilience aux situations d'urgence et le télétravail pour les administrations publiques.

Par ses activités de coopération, le Centre d'expertise pour la bonne gouvernance a soutenu les réformes de l'administration publique et des collectivités locales dans 21 pays, en s'appuyant sur des pairs, des experts et des autorités publiques d'une trentaine d'États membres.

Élections et société civile

Les principales activités de coopération électorale et de participation civile se sont concentrées en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine, où le Conseil de l'Europe a soutenu de nombreuses actions visant à promouvoir des processus décisionnels plus intégrants et transparents, la participation des jeunes et des femmes, et le règlement des contentieux électoraux.

Coopération électorale

En 2020 a été renforcé le Laboratoire électoral du Conseil de l'Europe (Eleclab) qui offre des outils utiles et pertinents dans divers domaines des questions électorales, allant des primototants à une meilleure représentation des femmes, en passant par la planification stratégique moderne.

Une plateforme interactive de formation et de sensibilisation en ligne sur les élections, CEC:Prosvita, a été lancée en tant que projet éducatif commun avec la Commission électorale centrale d'Ukraine.

En République de Moldova, des conseils stratégiques et électoraux ont été fournis à la Commission électorale centrale, au Centre de formation électorale continue et à la Commission électorale centrale de l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie.

En Géorgie, le cours d'apprentissage en ligne « Campagne électorale et ressources administratives – prévenir et répondre aux abus de ressources administratives pendant les processus électoraux » a été développé et mis en œuvre en coopération avec la Commission électorale centrale de Géorgie, ciblant les fonctionnaires à tous les niveaux de l'exécutif géorgien.

Participation civile

En Ukraine, une grande variété d'outils de participation civile ont été présentés aux fonctionnaires et aux citoyens de plusieurs régions du pays. Malgré les restrictions liées à la covid-19, le cours d'apprentissage en ligne « Académie de la participation civile » a permis aux fonctionnaires des niveaux local et régional d'acquérir des connaissances sur l'implication des citoyens dans la création d'espaces publics, la budgétisation participative, les consultations publiques et d'autres outils de participation civile. La méthodologie CivicLab,

Signature d'un accord entre la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) et la République tchèque - **Rolf Wenzel**, Gouverneur de la CEB et **Emil Ruffer**, Représentant permanent de la République Tchèque, auprès du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 17 décembre 2020)



qui vise à développer des options de décisions et à en prévoir les résultats, et le jeu pratique interactif UChange, qui enseigne aux citoyens comment interagir avec les autorités, ont été introduits. La mise en œuvre du budget participatif des écoles (*School PB*), fondé sur les normes et les meilleures pratiques du Conseil de l'Europe, s'est poursuivie dans des municipalités pilotes ukrainiennes. Les capacités de plusieurs représentants ukrainiens ont été renforcées grâce à deux phases du programme de mentorat en ligne «Mentorat pour le changement».

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE (CEB) – ACCORD PARTIEL

■ En 2020, la CEB a approuvé 56 projets pour un montant global de plus de 6 milliards d'euros, la majorité des projets ayant été approuvés au profit des pays du groupe cible.

■ En réponse à la situation exceptionnelle provoquée par la pandémie, la CEB a mis en place une procédure accélérée d'approbation des projets dans les secteurs les plus touchés par la crise : 23 projets urgents de ce genre ont été approuvés dans 20 pays pour plus de 3 milliards d'euros. Ces projets financent le secteur de la santé, principalement du matériel médical et des fournitures, et contribuent au maintien des emplois dans les micro-, petites et moyennes entreprises.

■ Parallèlement à l'augmentation de l'activité de prêt, la banque a levé des fonds supplémentaires en émettant deux obligations d'inclusion sociale en réponse à la covid-19. Les recettes fournissent un soutien financier supplémentaire aux pays membres de la CEB affectés par la crise.

■ La CEB a continué de développer sa coopération avec l'Union européenne, en particulier dans le cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux, du Programme régional de logement et d'autres activités visant à renforcer l'inclusion sociale et l'intégration des migrants et des réfugiés, y compris un nouveau projet dans le cadre de la Facilité de l'Union européenne pour les réfugiés en Turquie.

■ Le Fonds pour les migrants et les réfugiés a été prolongé jusqu'en 2025 et un nouveau Fonds d'investissement social vert a été créé pour renforcer l'impact

social des investissements de la CEB et pour renforcer leur durabilité environnementale.

■ Quatre-vingt-quatre candidatures éligibles ont été reçues pour la première édition du prix CEB pour la cohésion sociale. Le prix a été décerné à un projet croate axé sur l'emploi des personnes handicapées et leur inclusion dans la société.

■ Andorre a accédé à la CEB en tant que 42^e membre en mai 2020 et le premier projet du pays dans le secteur de la santé a été approuvé en septembre.

■ Le 17 décembre, la CEB a signé un accord de subvention supplémentaire avec la République tchèque pour une contribution de 1,2 million de couronnes tchèques au Programme régional de logement.

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, ET VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

■ Une page web consacrée aux droits des femmes et à la pandémie de covid-19 a été créée, rassemblant des informations sur les mesures prises par les États membres, les organisations internationales et les ONG pour faire face à l'impact spécifique de la crise liée à la covid-19 sur les droits des femmes. Divers autres événements, webinaires et initiatives ont eu lieu, y compris un webinaire de haut niveau organisé sous l'égide de la présidence grecque sur le rôle et la situation des mécanismes institutionnels pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte de la covid-19, ouvert par la Présidente et le Premier ministre de la Grèce, le Président du Comité des Ministres et la Secrétaire Générale. Le Comité des Parties à la Convention d'Istanbul a adopté une déclaration sur la mise en œuvre de ladite convention pendant la pandémie.

■ La recommandation du Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme est disponible en 23 langues, et une nouvelle brochure explicative a été publiée dans le cadre de la campagne «Sexisme : vois-le, dis-le, stoppons-le!». La page d'action de la campagne et d'autres outils en ligne sont disponibles en 20 langues. Des initiatives de sensibilisation ciblées ont été menées dans neuf pays, en partenariat avec le Lobby européen des femmes. La Commission

83^e réunion plénière de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), avec **Johan Friestedt**, **Mats Lindberg** et **Sophie Kurt** (Service de l'anti-discrimination) (Strasbourg, 6 octobre 2020)



pour l'égalité de genre a commencé à rédiger une nouvelle recommandation sur les droits des femmes migrantes et réfugiées, conformément aux objectifs de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

■ L'évaluation de référence de la Convention d'Istanbul s'est poursuivie avec la publication de sept rapports du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) (Andorre, la Belgique, l'Italie, Malte, les Pays-Bas, la Serbie et l'Espagne) et des recommandations du Comité des Parties concernant neuf États. Malgré la pandémie, le GREVIO a effectué cinq visites d'évaluation. Il a également publié le premier rapport général sur ses activités, couvrant ses quatre premières années de travail de suivi, a commencé à travailler sur une recommandation générale sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes, et a soumis à la Cour européenne des droits de l'homme sa première intervention de tiers.

■ L'Assemblée du Kosovo* a décidé de modifier la Constitution afin de donner un effet direct et plein à la Convention d'Istanbul. La Tunisie et le Kazakhstan ont été invités par le Comité des Ministres à adhérer à cette convention.

■ Diverses campagnes de sensibilisation et matériels de communication ont été diffusés; des initiatives ont été prises pour garantir une information précise sur la convention dans les États qui discutent sa ratification, comme la République de Moldova, l'Arménie et l'Ukraine. Une méthodologie complète de campagne sur la Convention d'Istanbul est en cours d'élaboration en coopération avec le réseau WAVE (Women and Vehicles in Europe) et ONU-Femmes. Des projets de coopération ont été élaborés avec un nombre grandissant de pays bénéficiaires, couvrant désormais également l'Azerbaïdjan et la Lettonie, et portant sur des questions d'actualité telles que l'administration de la justice dans les affaires de violence sexuelle, le rôle des médias, la collecte de données, l'évaluation des risques, le travail de la police ou les programmes destinés aux auteurs de violences. Un programme pionnier de mentorat pour les professionnels du droit a été mis en place dans les six pays du Partenariat oriental afin de favoriser l'échange d'expériences sur l'accès des femmes à la justice. Le cours HELP sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

est désormais disponible en 15 langues, et le cours HELP sur l'accès des femmes à la justice est désormais disponible en quatre langues (quatre autres versions linguistiques sont en préparation).

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

■ Malgré la pandémie de covid-19, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) a effectué en 2020 trois visites d'évaluation dans plusieurs pays, a publié huit nouveaux rapports (Albanie, Autriche, Croatie, Chypre, République tchèque, République de Moldova, Monaco et République slovaque) et a adopté trois autres rapports dans le cadre du troisième cycle d'évaluation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (Bulgarie, Danemark et Géorgie). Le Comité des Parties a élu huit membres du GRETA et a adopté des recommandations concernant huit pays.

■ Le GRETA a également publié un rapport général faisant le bilan du deuxième cycle d'évaluation et a adopté une note d'orientation sur l'accès à la protection internationale pour les victimes de la traite et une déclaration sur le respect et la protection des victimes en cas d'urgence. Dans le cadre de la Feuille de route de la Secrétaire Générale pour renforcer l'action contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail, le GRETA a adopté un recueil de bonnes pratiques et une note d'orientation sur la traite à des fins d'exploitation par le travail. Une étude est en préparation sur l'impact de la dimension numérique sur la traite des êtres humains.

■ Des projets de coopération liés aux recommandations du GRETA ont été mis en œuvre dans plusieurs États membres, couvrant des questions d'actualité telles que la formation des inspecteurs du travail, la traite des enfants, la représentation légale, la protection et les droits des victimes, avec des recherches spécifiques à chaque pays, une approche multidisciplinaire et le soutien solide des organisations de la société civile. Le cours HELP sur la lutte contre la traite des êtres humains est disponible en 11 langues, et un nouveau module sur la lutte contre la traite à des fins d'exploitation par le travail est en préparation.

Réunion de travail du GREVIO, Convention d'Istanbul Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Strasbourg, 5 mars 2020)



COMITÉ DIRECTEUR SUR L'ANTIDISCRIMINATION, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION (CDADI)

Le CDADI est le nouveau comité intergouvernemental chargé de conduire les travaux intergouvernementaux du Conseil de l'Europe visant à promouvoir l'égalité, à construire des sociétés plus inclusives dans lesquelles la diversité est respectée et à protéger les gens contre la discrimination et la haine. En septembre 2020, il a commencé à mettre en œuvre son mandat en élaborant un instrument juridique nouveau et complet sur la lutte contre le discours de haine par le biais du Comité d'experts sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS); en analysant et en évaluant des questions spécifiques liées à l'inclusion des Roms et des Gens du voyage par le biais du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM); en réalisant une étude sur la participation politique active des jeunes appartenant aux minorités nationales; en élaborant un cadre politique à plusieurs niveaux sur l'intégration interculturelle par l'intermédiaire du groupe de travail GT-ADI-INT; en préparant l'évaluation de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre; et en préparant des lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la défense de l'égalité et la protection contre la discrimination et la haine pendant la crise liée à la covid-19 et d'autres crises analogues.

ANTIDISCRIMINATION

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

L'ECRI a publié sept rapports par pays, ainsi que neuf conclusions dans le cadre du processus de suivi

intermédiaire. Elle a également préparé un certain nombre de visites de pays sur le terrain, dont la plupart ont toutefois dû être reportées en raison de la pandémie de covid-19.

En début d'année, dans son rapport annuel, l'ECRI a tiré la sonnette d'alarme face à l'ultranationalisme, l'antisémitisme et la haine envers les musulmans en Europe. Elle a par la suite publié deux déclarations exceptionnelles portant sur certains défis se posant à l'échelle européenne, à savoir l'impact de la pandémie de covid-19 et des réponses associées des gouvernements sur les groupes relevant du mandat de l'ECRI et les abus policiers à caractère raciste, notamment le profilage racial, et le racisme systémique.

L'ECRI a également entamé et poursuivi la révision de la Recommandation de politique générale n° 5 sur la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les musulmans et de la Recommandation de politique générale n° 9 sur la lutte contre l'antisémitisme. À la suite d'un échange de vues avec de hauts représentants de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) et de la Commission de l'Union européenne, ainsi qu'avec un chargé de recherche principal de l'université d'Oxford, l'ECRI a adopté un avis sur la définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'IHRA.

Programmes de coopération contre la discrimination et le discours de haine

Des révisions législatives, des actions de renforcement des capacités, des analyses comparatives des réponses législatives nationales au discours de haine et une campagne régionale « Ambassadeurs contre la haine » en Europe du Sud-Est ont aidé les États membres à lutter contre le discours de haine. Les représentants des organismes de promotion de l'égalité, des institutions gouvernementales et des ONG ont acquis de meilleures compétences et ont mis au point de nouveaux outils pour lutter contre le



Visite au Conseil de l'Europe de la Commission électorale centrale de la République de Moldova (Strasbourg, 22 janvier 2020)

racisme, la xénophobie, l'homophobie et la transphobie, soutenues par les programmes de coopération du Conseil de l'Europe en matière d'antidiscrimination et d'égalité.

■ Un protocole de coopération établi entre un large éventail de parties prenantes a été signé en Géorgie ; un groupe interinstitutionnel a été mis en place en Ukraine et des formations importantes ont été dispensées dans les Balkans occidentaux et les pays du Partenariat oriental. Des programmes de micro-subsventions ainsi que l'adaptation des initiatives de coopération et des campagnes de médias sociaux en réponse à la pandémie de covid-19 ont aidé les autorités nationales et les ONG à diffuser des informations dans les langues minoritaires, à améliorer l'accès aux services pour les communautés vulnérables, à lutter contre les discours de haine et la désinformation. Un nouveau cours en ligne sur l'IA et la discrimination destiné aux organismes de promotion de l'égalité et autres régulateurs a été élaboré et testé au Royaume-Uni et sera déployé dans d'autres États membres en 2021.

CITÉS INTERCULTURELLES (ICC)

■ Sept villes ont rejoint le programme « Cités interculturelles », ce qui porte à 143 le nombre de membres, y compris dans la région Asie-Pacifique. Un nouveau réseau de régions interculturelles bénéficie également de l'expertise du programme. L'innovation politique a été encouragée par le développement d'orientations et de recherches sur la prévention de l'embourgeoisement, l'identification et l'élimination de la discrimination systémique, la réduction de l'effet discriminatoire de l'utilisation de l'intelligence artificielle par les services publics, le renforcement des compétences interculturelles des fonctionnaires, la prévention et la lutte contre les rumeurs et les stéréotypes dans l'environnement scolaire. Un test de citoyenneté interculturelle a été développé. L'échange de savoir entre les villes membres a permis d'accroître l'efficacité des autorités locales pour faire face à la crise sanitaire.

MINORITÉS ET LANGUES RÉGIONALES OU MINORITAIRES

■ En 2020, le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (STE n° 157) a effectué deux visites, organisé deux activités de suivi et adopté six avis. Le Comité des Ministres a adopté huit résolutions sur la mise en œuvre de la convention-cadre.

■ Le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (STE n° 148) a adopté cinq rapports et, en raison de la pandémie de covid-19, a effectué une seule visite sur le terrain. Dans le cadre de la réforme de 2019, le comité d'experts a adopté ses premières évaluations de la mise en œuvre des recommandations pour une action immédiate contenues dans les rapports du comité. Le Comité des Ministres a adopté des recommandations à l'intention de sept États parties.

■ Le comité consultatif a publié son 12^e rapport d'activités, dans lequel il examine les défis relatifs la participation des minorités nationales. Il a noté la montée continue de la xénophobie et du racisme, et la façon dont cela empiète sur l'espace démocratique des minorités nationales –excluant celles-ci du discours politique et des processus décisionnels. Le comité consultatif a souligné que la participation démocratique de tous à la société est le fondement d'une société véritablement démocratique, et que le fait de s'appuyer sur les règles et normes de la convention-cadre peut contribuer à créer des sociétés inclusives.

■ Le comité d'experts a, pour sa part, souligné l'importance de la communication dans les langues régionales ou minoritaires, en particulier cette année où la diffusion d'informations précises et compréhensibles a été un sujet de préoccupation de santé publique. Un autre impact clé de la pandémie a été l'utilisation croissante de l'enseignement en ligne, et le comité d'experts a publié une déclaration sur l'importance de maintenir l'enseignement en ligne des langues régionales ou minoritaires, ainsi que l'enseignement dans ces langues, même pendant la pandémie.



Conférence « Un instrument vivant pour tous : le rôle de la Convention européenne des droits de l'homme dans la promotion de l'égalité pour les personnes LGBTI » – **Eleni Tsetsekou**, cheffe de l'unité Orientation Sexuelle et Identité de Genre (SOGI) (Strasbourg, 8 octobre 2020)

ÉGALITÉ DES PERSONNES LGBTI

Le Comité des Ministres a pris note du rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 aux États membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre et a invité les autorités à poursuivre leurs efforts pour assurer la pleine jouissance de tous les droits de l'homme par les personnes LGBTI. Le secrétariat du Réseau des points focaux LGBTI des gouvernements européens, a été transféré au secrétariat de l'Unité SOGI du Conseil de l'Europe. Un soutien a été apporté aux États membres pour l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (Lituanie, Roumanie et Macédoine) et, en Pologne, une alliance a été promue dans le but de promouvoir l'accès aux droits fondamentaux des personnes LGBTI. Les réfugiés intersexuels et LGBTI ont gagné en visibilité grâce à l'apprentissage par les pairs à la suite des initiatives politiques des États membres (Finlande, Serbie).

ROMS ET GENS DU VOYAGE⁸

Fondé sur la réalisation et la mise en œuvre du Plan d'action thématique pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019), un nouveau Plan d'action stratégique pour les Roms et les Gens du voyage (2020-2025) a été approuvé par le Comité des Ministres en janvier 2020 afin de relever les défis persistants, particulièrement dans les domaines de

l'éducation et de la formation inclusives, de la participation active à la vie publique et politique, et de la lutte contre les discriminations, le discours de haine, la violence et l'antitsiganisme. La mise en œuvre du plan comprend également des activités de coopération et de renforcement des compétences dans le cadre de programmes conjoints avec l'Union européenne (par exemple INSCHOOL, JUSTROM, ROMACT et ROMACTED). La société civile des Roms et des Gens du voyage est impliquée au moyen de réunions de dialogue bisannuelles régulières.

L'histoire et la culture roms ont été promues au travers de l'adoption de la Recommandation CM/Rec(2020)2 du Comité des Ministres sur l'intégration de l'histoire des Roms et/ou des Gens du voyage dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques par une coopération continue avec l'Institut européen des Roms pour les arts et la culture et la publication de livres sur la représentation des Roms dans les grandes collections muséographiques européennes : le Louvre (vol. I) et le Prado (vol. II), ainsi que des fiches d'information actualisées et complétées sur l'histoire, la culture et la langue roms.

Les écoles politiques roms de Grèce, d'Italie, du Portugal, de Turquie et d'Ukraine ont organisé des sessions de formation sur la participation politique, tant en présentiel qu'en ligne, à l'intention de plus de 200 femmes et hommes roms ; 10 de 25 anciens élèves roms de l'école d'Ukraine ont été élus lors des élections locales de 2020.

Les femmes roms et issues des communautés des Gens du voyage ont été responsabilisées au travers d'activités de renforcement des compétences telles que la session d'étude en ligne concernant le Conseil de l'Europe et la participation dans les écoles politiques roms susmentionnées.

La première phase du programme conjoint ROMACTED (2017-2020) de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe a été conclue et un nouvel accord a été signé pour une deuxième phase (2021-2024) avec un budget considérablement augmenté.

Les conclusions et les recommandations de la 10^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec

8. Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe, et dans le présent document, englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Boyash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens) et les Ashkali ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Cela constitue une note de bas de page explicative, non une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

la société civile des Roms et des Gens du voyage (novembre 2020), consacrée à la lutte contre le discours de haine visant les Roms et les Gens du voyage, alimentera l'élaboration de la prochaine recommandation du Comité des Ministres sur la lutte contre le discours de haine.

■ Les individus et les communautés roms et des Gens du voyage ont été particulièrement touchés par la pandémie de covid-19. Afin d'atténuer l'impact de la crise, le Programme conjoint du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne ROMACT a réaffecté des fonds pour des mesures d'urgence dans les municipalités et les communautés roms pour l'approvisionnement en denrées alimentaires ainsi que des informations et des mesures d'hygiène et de salubrité. ROMACT a également subventionné la mise en œuvre de mesures de prévention pour les élèves et les étudiants vulnérables, afin de limiter les risques d'abandon de la scolarité et de l'éducation; 85 subventions ont été attribuées pour un total de 321 568 euros et plus de 60 000 bénéficiaires finaux. Tous les projets comportaient une contribution financière ou en nature de la part des bénéficiaires.

DROITS DES ENFANTS

■ À la suite de la ratification par l'Arménie et l'Irlande en 2020 de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (« Convention de Lanzarote », STCE n° 201), cette convention lie désormais juridiquement les 47 États membres du Conseil de l'Europe et la Tunisie. Son organe de suivi a progressé dans l'analyse de l'exploitation et des abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication, en se concentrant particulièrement sur les défis posés par les images et/ou vidéos sexuelles produites par les enfants eux-mêmes, ce qui a également été le thème de la Journée européenne 2020 pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Lors du déclenchement de la crise sanitaire, le président et le vice-président du Comité de Lanzarote ont publié une déclaration appelant les parties à renforcer la protection des enfants en période de pandémie de covid-19.

■ En 2020, un nouveau Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) a été mis en place pour renforcer la coopération intergouvernementale dans ce domaine. Parmi les activités principales, on peut citer les travaux sur de nouveaux instruments relatifs à l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de séparation des parents et de prise en charge, ainsi que sur les mécanismes permettant aux professionnels de signaler les cas de violence à l'égard des enfants. Le CDENF a également décidé de relever les défis engendrés par la crise liée à la covid-19 par l'échange d'expériences, notamment dans le domaine de l'éducation, la prévention de la violence et la santé mentale. De nouvelles ressources sur les droits de l'enfant

dans l'environnement numérique ont été publiées, à l'intention des enfants, des parents et des autres prestataires de soins, ainsi que des décideurs politiques. Un processus inclusif de conception d'une nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) a également été lancé.

■ En 2020, plus de 2000 acteurs clés ont été concernés dans 12 États membres du Conseil de l'Europe par des projets et des activités de coopération. Des outils ont été développés pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels des enfants en ligne, tels qu'un nouveau module de formation, une vidéo et un livre pour les enfants de 4 à 7 ans visant à la sensibilisation et à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels des enfants en ligne (*Kiko and the Manymes*), ainsi qu'un manuel de formation des formateurs pour les enseignants de maternelle (*Kiko and the Hand*) destiné à aider ceux-ci à détecter et à signaler les cas d'abus sexuels. Une assistance juridique a été fournie pour soutenir la rédaction d'amendements juridiques visant à criminaliser la possession de matériel pédopornographique et la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles en Ukraine et en République de Moldova. Le projet Barnahus en Slovénie a attiré l'attention de la communauté internationale avec les résultats de l'étude sur les perceptions des abus sexuels sur les enfants et le projet de loi sur Barnahus, le premier du genre en Europe. En Andorre, l'élaboration du plan d'action national pour les enfants et les adolescents a été soutenue par des consultations ambitieuses de l'ensemble de la population d'enfants andorrans, soit environ 11 000 enfants, qui seront finalisées en janvier 2021.

ACCORD PARTIEL ÉLARGI SUR LE SPORT (APES)

■ Des consultations avec les gouvernements et les organisations sportives ont été menées par l'APES en vue de réviser la Charte européenne du sport, de protéger les droits de l'homme et de lutter contre la corruption dans le sport. Des lignes directrices sur l'intégrité du sport ont été publiées par l'APES dans le cadre du plan d'action de Kazan (action 3) afin de soutenir les interventions des ministres des Sports dans le domaine de l'intégrité du sport et l'APES a continué à jouer un rôle clé dans le Partenariat international contre la corruption dans le sport.

■ La Conférence des ministres de 2020 s'est tenue sous la forme d'une série de cinq courtes séances distinctes axées sur les droits de l'homme dans le sport et sur la révision de la Charte européenne du sport.

■ Afin d'identifier les obstacles à la protection des enfants dans le sport et de proposer des mesures pour les surmonter, un nouveau projet conjoint avec l'Union européenne a été lancé, comprenant une analyse approfondie de la situation dans cinq pays partenaires.

Ratification par **Panayiotis Beglitis**, Représentant permanent de la Grèce, de la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives, en présence de **Gabriella Battaini-Dragoni**, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 16 juin 2020)



CONVENTIONS SUR LE SPORT

À la suite de l'entrée en vigueur de la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives (STCE n° 215), son comité de suivi s'est réuni pour la première fois les 24 et 25 novembre 2020. Ses sept États parties ont adopté le règlement intérieur du comité et sont convenus d'une série de mesures à prendre avant la prochaine réunion prévue en mai 2021.

L'organe de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors de matches de football et autres manifestations sportives («Convention de Saint-Denis», STCE n° 218) s'est réuni pour la première fois le 1^{er} décembre 2020 selon un format informel et à distance. Les délégations de 18 États ayant ratifié la Convention de Saint-Denis ont eu un premier échange de vues sur les attentes et les priorités, et se sont mises d'accord sur les mesures à prendre pour préparer la première réunion formelle du comité (prévue pour avril 2021). Cinq pays ont ratifié la Convention de Saint-Denis en 2020.

Deux nouvelles études ont également été publiées dans le cadre des travaux du Comité de la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football (STE n° 120) : un rapport sur «L'impact de la pandémie de covid-19 sur les politiques et les pratiques en matière de sûreté, de sécurité et de service lors des événements sportifs» et un autre sur «Les discours de haine, le racisme et autres comportements discriminatoires dans le sport».

Le groupe de suivi de la Convention contre le dopage (STE n° 135) du Conseil de l'Europe (T-DO) a poursuivi ses activités normatives et de suivi, et a considérablement fait avancer les travaux sur les nouveaux principes généraux de procédure équitable applicables aux procédures antidopage dans le sport. Le T-DO a également commencé à travailler sur la nouvelle recommandation relative à la protection des lanceurs d'alerte qui dénoncent des cas de dopage dans le cadre de la lutte contre le dopage.

En outre, le T-DO a mené une étude et a adopté un rapport sur «L'impact de la pandémie de covid-19 sur la politique et la pratique antidopage», qui a été utilisé pour soutenir les États parties dans leurs efforts pour adopter les règles et les législations nécessaires pour promulguer le nouveau Code mondial antidopage 2021.

DIRECTION EUROPÉENNE DE LA QUALITÉ DU MÉDICAMENT ET SOINS DE SANTÉ (EDQM)

Dans le contexte sans précédent de la pandémie de covid-19 survenue en 2020, la disponibilité et la facilité d'accès à des médicaments de qualité revêtent pour les patients plus d'importance que jamais. Pour cette raison, l'EDQM s'est attachée à assurer la continuité de son offre de biens et de services et a collaboré avec l'ensemble de ses partenaires — notamment les autorités nationales, européennes et internationales — pour contribuer à la protection de la santé publique. Les procédures et les méthodes de travail ont immédiatement été adaptées à la nouvelle situation et à ses contraintes. Le plan de continuité des activités de l'EDQM a permis d'assurer à tout moment la disponibilité des étalons de référence, indispensables à la mise sur le marché des médicaments.

Alors que les efforts de développement des vaccins contre la covid-19 se poursuivent, et pour soutenir les laboratoires travaillant sur les vaccins candidats, l'EDQM a mis à disposition des documents d'orientation et des normes de qualité applicables aux vaccins ainsi que du matériel de formation, notamment un document sur le contrôle des vaccins à vecteur viral. En outre, l'EDQM a facilité les préparatifs pour la libération indépendante des lots de vaccins contre la covid-19 par les laboratoires officiels de contrôle des médicaments (OMCL) prévue par la législation pharmaceutique de l'Union européenne, en produisant des outils essentiels pour faciliter le transfert de méthodes et en mettant à disposition les trois premières lignes directrices nécessaires à la libération des premiers lots au public dans l'Union européenne et dans l'Espace économique européen.



11^e rencontre internationale de la pharmacopée mondiale - Mot de bienvenue et d'ouverture par **Samardžić-Marković**, Directrice générale de la Démocratie au Conseil de l'Europe, avec **Sabine Kopp**, du Comité d'expert sur les préparations pharmaceutiques de l'OMS, et **Suzanne Keitel**, Directrice de l'EDQM (Strasbourg, 18 février 2020)



Prix Nord-Sud 2019 – Les lauréats **Nabila Hamza** et **Leoluca Orlando** (Lisbonne, 3 décembre 2020)

La Commission européenne de Pharmacopée et ses 60 groupes d'experts et groupes de travail ont tenu 166 réunions virtuelles. Grâce à la détermination et à la flexibilité de tous les acteurs, la Commission a adopté, pour publication dans la *Pharmacopée européenne*, 35 nouveaux textes (monographies et chapitres généraux) et 250 textes révisés intégrant les avancées scientifiques et technologiques les plus récentes assurant la qualité des médicaments.

Le groupe de travail de la commission chargé du formulaire pédiatrique européen a rassemblé et publié les connaissances existantes sur les formulations pédiatriques et les produits pédiatriques commercialisés susceptibles d'être utiles pour le traitement de la covid-19 dans la population pédiatrique.

En ce qui concerne la procédure de certification de conformité (CEP), l'EDQM a mis au point une procédure accélérée pour répondre aussi rapidement que possible aux besoins des utilisateurs. Cette procédure a été appliquée sur demande des titulaires de CEP ou des autorités et au cas par cas pour les substances présentant un intérêt spécifique lié à la covid-19. Elle a permis d'évaluer les demandes et de délivrer plus rapidement les CEP, et a donc contribué à assurer la disponibilité des médicaments.

Dans le domaine des substances d'origine humaine, l'année 2020 a été marquée par la publication de la 20^e édition du « Guide Sang » (*Guide to the preparation, use and quality assurance of blood components*), un recueil de normes européennes harmonisées largement reconnues visant à assurer la qualité et la sécurité du sang en Europe et au-delà. Par ailleurs, en proposant aux professionnels de santé des secteurs du sang, des organes, des tissus et des cellules plusieurs événements virtuels pour réduire l'impact de la pandémie de covid-19 tout en assurant la continuité des traitements vitaux reposant sur ces substances corporelles, l'EDQM a réaffirmé sa mission d'assistance à ses États membres, et, au-delà, pour protéger la santé humaine dans ce domaine.

Concernant la question de la contamination des médicaments par les nitrosamines (impuretés classées comme potentiellement cancérigènes pour l'homme), identifiée en 2018, l'EDQM a continué, en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux, de travailler sur la question de la détection et du contrôle de ces impuretés dans les substances actives et les médicaments. Cinq monographies sur des substances hypotensives de la classe des sartans ont ainsi été révisées, conformément aux dernières décisions réglementaires européennes, et un nouveau chapitre général intitulé « N-nitrosamines dans les substances actives » a été élaboré. Véritable boîte à outils analytique pour le contrôle des nitrosamines, ce chapitre est un excellent exemple de coopération et de synergies entre les différentes activités de l'EDQM : le chapitre élaboré par les experts de la Pharmacopée européenne repose sur des procédures initialement développées par le réseau OMCL.

Dans le domaine de la normalisation en matière de suivi pharmaceutique et de protection du consommateur, une importante résolution sur le suivi pharmaceutique a été adoptée en mars 2020 pour favoriser une utilisation rationnelle des médicaments reposant sur les services fournis dans les pharmacies hospitalières et les pharmacies d'officine. La résolution a été largement promue auprès des États membres et des organisations partenaires en vue d'une mise en œuvre maximale au sein des États membres.

L'organisation d'événements et de conférences en présentiel étant devenue impossible en 2020, l'EDQM a opté pour des réunions et webinaires en ligne, permettant une communication transparente et globale en temps réel au profit de ses partenaires et des parties intéressées dans le monde entier.

Quarante-cinq événements en ligne ont été organisés sur des sujets spécifiques, ainsi que des formations virtuelles et une conférence web pour marquer le 10^e anniversaire de la coopération entre l'EDQM et la Commission européenne dans le domaine du sang. Au total, ces manifestations ont rassemblé 15 300 participants de 104 pays.

Stratégie 2030 sur « Renforcer la démocratie par l'engagement des jeunes au sein du Conseil de l'Europe et de ses États membres », en présence de **Marija Pejčinović Burić**, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et **Anja Olin Pape**, présidente du Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ) et présidente du Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ) (Strasbourg, 23 janvier 2020)



PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE

Plateforme pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes

Le deuxième rapport annuel détaillé de la plateforme a été publié en 2020. Il met en évidence les principales problématiques liées à la liberté des médias en Europe – la censure dans un contexte de « fausses informations » et de lutte contre le terrorisme, les entraves à la couverture des manifestations et mouvements de protestation, les actions en justice abusives à des fins d'intimidation, l'impunité persistante pour les meurtres de journalistes et autres attaques graves, le harcèlement en ligne croissant et l'emprise politique renforcée sur le secteur des médias.

En 2020, la plateforme a reçu 201 alertes concernant 30 États membres du Conseil de l'Europe, témoignant de graves menaces pour la liberté des médias ; 88 alertes (43,7 %) ont fait l'objet d'une réponse de la part de l'État membre concerné ou ont été résolues.

Le 2 novembre 2020, à l'occasion de la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes, la page web dédiée, lancée en 2018, a été mise à jour avec les nouveaux cas d'impunité pour meurtre.

ÉDUCATION

La Conférence des ministres de l'Éducation, sous la présidence grecque du Comité des Ministres, qui s'est tenue en ligne le 29 octobre, a approuvé une déclaration politique et a pris note d'une Feuille de route pour action sur la réponse apportée en matière d'éducation face à la pandémie de covid-19 visant à faire du droit à l'éducation une réalité en temps de crise.

Le 12 novembre, le Comité des Ministres a créé un Observatoire sur l'enseignement de l'histoire en Europe dans le cadre d'un accord partiel élargi, initialement avec 17 États membres.

Dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES), le Conseil de l'Europe a contribué à assurer l'inclusion des valeurs fondamentales et des outils du Conseil de l'Europe dans le communiqué adopté par les ministres de l'EEES le 19 novembre.

Le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie (RFCDC) a été approfondi par le réseau EPAN (Réseau des conseillers en politiques d'éducation), de nouveaux documents d'orientation et des activités de formation ; 120 écoles en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro et en Serbie ont mis en œuvre le RFCDC dans leurs programmes d'études et leurs activités extrascolaires. Des programmes de formation continue des enseignants favorisant une culture scolaire démocratique ont été accrédités au Monténégro et en Serbie, et du matériel éducatif a été développé en Turquie.

Le *Volume complémentaire du Cadre européen commun de référence pour les langues* a été publié et traduit en langue des signes internationale.

Sur la page web consacrée à la réponse du Service de l'éducation à la covid-19, 10 plans de cours numériques sur l'éducation à la citoyenneté numérique destinés aux parents ont été publiés, ainsi que d'autres ressources. Parmi les nouvelles publications élaborées pour aider les enseignants pendant la pandémie, on peut citer un manuel pour les enseignants *Enseigner les compétences pour une culture de la démocratie en ligne*.

Le Passeport européen des qualifications des réfugiés a maintenu son cycle d'évaluation. Il a développé un nouveau cours de formation pour les évaluateurs et un nouveau système informatique. Les évaluations des qualifications des réfugiés ayant des antécédents médicaux ont été accélérées et soutenues par la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

En République de Moldova, 1 200 professeurs d'éducation civique dans le secondaire et 100 dans les écoles professionnelles ont été formés sur la nouvelle matière d'éducation civique fondée sur les compétences.



■ Le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine a adopté des « Recommandations politiques assorties d'une Feuille de route pour l'éducation inclusive ».

■ Trois projets de coopération internationale sur la résilience, sur l'intégration du RFCDC dans les programmes de formation des enseignants et sur l'éducation aux droits de l'homme pour les praticiens du sport ont été mis en œuvre.

■ Au Kosovo*, un module de formation sur l'évaluation des enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux a été élaboré et approuvé par le ministère de l'Éducation et des Sciences ; 150 agents des équipes d'évaluation municipales ont été formés.

■ La première Commission nationale d'éthique pour l'intégrité académique a été créée au Monténégro et une Charte éthique a été élaborée.

■ LEMON – Modules d'apprentissage en ligne a lancé de nouveaux cours sur l'éducation aux médias, sur les compétences pour une culture de la démocratie ainsi que sur la reconnaissance du cyberharcèlement, et a organisé deux *master classes* sur « Les médias et la désinformation ».

■ Le Centre européen pour les langues vivantes a mis en ligne son nouveau programme « Inspirer l'innovation dans l'éducation aux langues : contextes changeants, compétences en évolution » et a lancé des activités supplémentaires pour soutenir les États membres pendant la pandémie, notamment une malle aux trésors avec des ressources pour les apprenants, les parents et les enseignants et des webinaires pour les professeurs de langues, les directeurs d'école et les décideurs politiques.

JEUNESSE

■ La nouvelle Stratégie pour le secteur jeunesse à l'horizon 2030, adoptée en janvier par le Comité des Ministres, permettra aux jeunes Européens de défendre, promouvoir et bénéficier activement des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe que sont les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.

■ La Géorgie, l'Allemagne et la Grèce ont fait de la jeunesse une priorité de leur présidence du Comité des Ministres, soulignant l'importance que ces États membres accordent au soutien des jeunes, à la participation des jeunes, à la politique de jeunesse et au travail de jeunesse.

■ La présidence allemande a organisé la 3^e Convention européenne sur le travail de jeunesse qui a lancé l'agenda européen du travail de jeunesse – une initiative conjointe du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne –, ce qui constitue un grand pas en avant dans le développement et le renforcement des pratiques et politiques du travail de jeunesse en Europe.

■ L'intelligence artificielle et la gouvernance de l'internet ont été les principaux sujets de discussion, explorant l'impact possible sur les jeunes en tant que citoyens, sur leur bien-être, sur les possibilités qui leur sont offertes de participer et de façonner la société, ainsi que sur leur accès aux droits.

■ Le secteur jeunesse a rapidement réagi face à la pandémie de covid-19 en mettant en place deux bases de données : l'une sur les bonnes pratiques, l'autre sur les ressources utiles. Le Fonds européen pour la jeunesse a offert des subventions aux ONG locales pour répondre aux besoins découlant de la situation sanitaire.

■ Dans une société touchée par la covid-19, la protection des droits de l'homme a été au centre de nombreuses activités, non seulement dans le cadre de formations nationales organisées autour de *Repères*, le manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme, mais aussi d'un nouveau programme de formation à long terme pour le personnel des centres de jeunesse détenteurs du label de qualité du Conseil de l'Europe, et d'une nouvelle édition et d'un site web de *Questions de genre*, le manuel pour aborder la violence fondée sur le genre affectant les jeunes.

■ Le Conseil consultatif sur la jeunesse a organisé deux débats en ligne pour montrer sa solidarité avec les jeunes militants au Bélarus et avec le mouvement « Black Lives Matter ».

■ Quatorze centres de jeunesse dans les États membres détiennent désormais le label de qualité du Conseil de l'Europe et diffusent les valeurs et les politiques du secteur jeunesse.

■ Le premier passage en revue de la mise en œuvre par les États membres, et aussi par la société civile de jeunesse, d'une recommandation du Comité des Ministres, à savoir la Recommandation CM/Rec(2015)3 sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux («Recommandation "Enter!"»), a été réalisé.

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE (CONVENTION DE BERNE)

■ Le Comité permanent de la Convention de Berne (STE n° 104) a décidé de développer une politique à l'horizon 2030 pour faire face aux défis et menaces auxquels la biodiversité est confrontée. Une revue de la Stratégie européenne pour la conservation des plantes, dont les résultats alimenteront les discussions du cadre mondial pour la biodiversité post-2020, a été examinée et un plan de travail stratégique post-2020 pour le réseau Émeraude a été approuvé. Une recommandation et un plan d'action pour une espèce ont été adoptés. En outre, le Comité permanent a décidé de lancer l'élaboration d'un plan d'action pour la conservation d'espèces en Méditerranée.

ACCORD EUR-OPA RISQUES MAJEURS (RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES)

■ L'accord a inclus les risques biologiques dans son champs d'intérêt et a examiné l'impact de la pandémie actuelle de covid-19 sur les groupes vulnérables, en particulier les personnes handicapées et les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Il a également soutenu l'organisation de la 2^e Olympiade BeSafeNet pour les élèves des écoles du secondaire et d'un webinaire sur les tremblements de terre en pleine pandémie, ainsi que 18 projets afin de mieux préparer les populations aux risques majeurs et de développer des politiques et des stratégies nationales.

CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE

■ Des politiques publiques innovantes ont été développées : Déclaration de Lausanne sur « L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles » ; Observatoire international du paysage (système d'information ; glossaire ; plateforme d'information) ; Alliance du prix du paysage du Conseil de l'Europe : publication ; exposition ; Journée internationale du paysage du Conseil

de l'Europe 2020 ; actes : paysage et éducation, eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux, événements en Géorgie, en Croatie et en France.

CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL

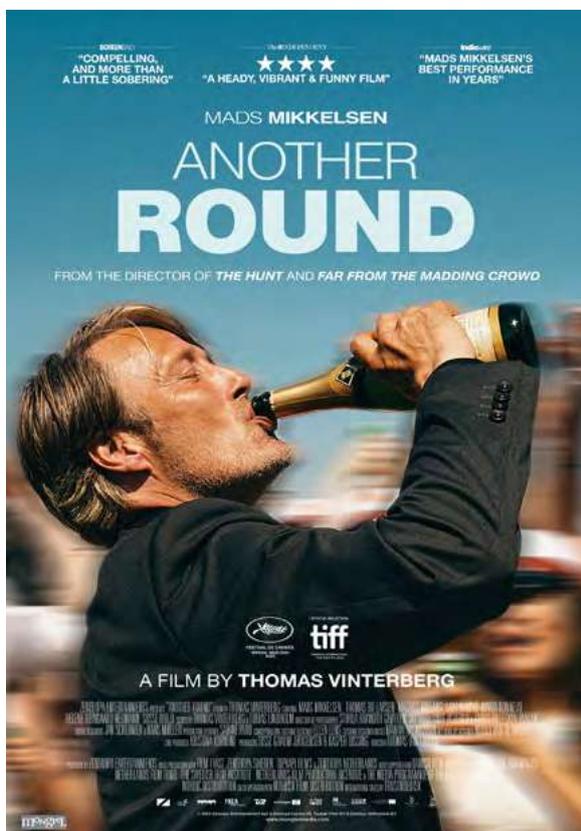
■ Comme contribution au 70^e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme, le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage a lancé un Manifeste sur la liberté d'expression dans le domaine des arts et de la culture à l'ère numérique et le concept d'exposition numérique « Libre de créer – Créer pour être libre ». Le manifeste résume succinctement l'importance de la création artistique et de l'industrie culturelle pour nos sociétés démocratiques, ainsi que la protection de la liberté d'expression que l'article 10 de la Convention étend à la liberté d'expression artistique.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE (JEP)

■ Les Journées européennes du patrimoine ont célébré avec succès la saison 2020 sous le thème pancontinental « Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie ». Malgré la pandémie, des dizaines de milliers d'événements ont eu lieu dans 45 pays, grâce aux efforts du réseau européen des JEP qui s'est réuni pour partager des solutions créatives face à ce défi. En plus des événements traditionnels, une offre numérique impressionnante a été proposée, proposant un héritage à long terme pour des milliers de sites du patrimoine et un programme unique d'événements liés à la JEP, à la fois menés localement et vraiment accessibles partout en Europe.

ACCORD PARTIEL ÉLARGI SUR LES ITINÉRAIRES CULTURELS

■ Le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe a vu la certification de deux nouveaux itinéraires culturels, portant le nombre total à 40. Par ailleurs, sept itinéraires culturels ont été recertifiés. L'accord partiel élargi a porté le nombre de ses membres à 34 États membres et a ajouté un nouvel État observateur. En juin 2020, le Conseil de direction de l'accord partiel élargi a demandé la préparation d'un rapport spécial sur « Les risques majeurs et les itinéraires culturels du programme du Conseil de l'Europe : défis et opportunités » pour établir, avec les États membres de l'accord partiel élargi et les itinéraires certifiés, des mécanismes d'adaptation pour aider les parties prenantes à mieux faire face à des situations sans précédent telles que la pandémie de covid-19.



Le film *Another Round* de Thomas Vinterberg, principal gagnant des European Film Awards 2020.

ACCORD PARTIEL ÉLARGI EURIMAGES

Les activités culturelles, et le cinéma en particulier, ont été gravement touchées par la pandémie. Dans ce contexte, Eurimages a adapté ses méthodes de travail afin de pouvoir maintenir les quatre appels à projets déjà programmés : le fonds a ainsi soutenu avec succès 100 coproductions internationales pour un total de 22 millions d'euros en 2020. Cela a été rendu possible grâce à l'introduction de procédures écrites, de réunions en ligne et hybrides, et à l'utilisation de la signature électronique pour l'exécution des contrats et des paiements.

Comme chaque année, une importante sélection de coproductions soutenues par le fonds a été primée dans les principaux festivals internationaux. Parmi les grands succès, on peut citer *Another Round* de Thomas Vinterberg, principal gagnant des European Film Awards 2020. (meilleur film, réalisateur, scénariste et acteur – Mads Mikkelsen), ou *Quo vadis, Aida?* de Jasmila Žbanic, film sélectionné et récompensé par de nombreux prix.

La réforme de la gouvernance du fonds, recommandée par une étude externe indépendante, a été approuvée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Le comité de direction du fonds finalisera les modalités de cette réforme tout au long de l'année 2021 pour une entrée en vigueur en janvier 2022. Eurimages a également salué l'adhésion de l'Ukraine au fonds au mois de février.

CENTRE NORD-SUD (CENTRE EUROPÉEN POUR L'INTERDÉPENDANCE ET LA SOLIDARITÉ MONDIALES)

Le Centre Nord-Sud a été prompt à adapter ses projets et à partager ses ressources pour répondre aux nouveaux besoins, en particulier ceux liés à l'espace évolutif de la société civile en Europe et au-delà (notamment les jeunes et les femmes), au moment où les plateformes traditionnelles de coopération internationale et interrégionale sont défiées. La campagne #SolidAction, qui a débuté au début de la pandémie, visait à mettre en valeur et à soutenir les voix et les actions de celles et ceux qui voient, au sein de la solidarité internationale aujourd'hui, des réponses collectives à nos crises mondiales. La campagne #SolidAction a touché 200 000 personnes par le biais des réseaux sociaux.

Le Centre Nord-Sud s'est adapté aux nouvelles circonstances en assurant le déroulement des activités avec des formats en ligne et hybrides innovants pour connecter différentes organisations au niveau mondial, promouvoir les échanges et permettre le dialogue, à savoir la MetaUniversité qui a rassemblé de nombreuses organisations de jeunes et 163 participants ainsi que le Forum de Lisbonne qui a ouvert ses portes à plus de 1 000 personnes du monde entier.

Conformément à une nouvelle stratégie de communication, de nouveaux supports ont été mis en ligne pour la Semaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale 2020, « C'est notre monde, agissons ensemble », qui s'appuyait sur une nouvelle identité visuelle et un kit rassemblant toutes les ressources et informations nécessaires à la mise en place d'activités d'éducation à la citoyenneté mondiale. En outre, un mécanisme de subvention secondaire destiné à soutenir les activités de sensibilisation à l'éducation à la citoyenneté mondiale et au développement durable en Europe a été attribué à cinq organisations de la société civile.

Un groupe de six expertes de la discrimination intersectionnelle à laquelle sont confrontées les femmes et les filles en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique a été constitué. Grâce à une dynamique de coopération et d'échange d'idées et de solutions innovantes, cela contribuera à développer une stratégie de sensibilisation et des actions ciblant les attitudes, les normes et les comportements qui maintiennent une vision stéréotypée des femmes.



Dépôt par **Paruyr Hovhannisyan**, Représentant permanent de l'Arménie, de l'instrument de ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, en présence de **Gabriella Battaini-Dragoni**, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 7 septembre 2020)

Action sur le terrain et mobilisation des ressources

ÉTATS MEMBRES

■ Pour faire face à l'épidémie sans précédent de covid-19 tout en poursuivant la mise en œuvre des programmes de coopération, le Conseil de l'Europe a modifié les programmes de travail de différents projets dès le printemps 2020, aux côtés de ses partenaires, en fonction des priorités générales et dans le respect des restrictions en vigueur. Il s'agissait d'appliquer des mesures d'atténuation, le cas échéant, et de privilégier les activités réalisables au vu des restrictions liées à la situation sanitaire. Les bureaux extérieurs du Conseil de l'Europe ont joué un rôle important dans ce processus, ce qui a permis de maintenir les activités et de faciliter la progression des programmes vers la réalisation de leurs objectifs.

■ En 2020, la coopération entre le Conseil de l'Europe et la DG REFORM⁹ de l'Union européenne a été renforcée par un nouvel accord-cadre intégrant sept nouveaux projets adaptés aux besoins des États membres de l'**Union européenne** dans les domaines de l'État de droit, de la protection des droits de l'homme et d'une gouvernance démocratique efficace.

■ Le Bureau du programme du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (C-PROC), établi en **Roumanie**, a contribué au renforcement des capacités en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques avec plus de 250 activités organisées dans la région du Partenariat oriental, en Europe du Sud-Est et en Turquie, dans le voisinage méridional et en Afrique, dans la région Asie-Pacifique et dans la région Amérique latine et Caraïbes. En décembre 2020, pour gérer son portefeuille de projets, le C-PROC disposait d'un budget de plus de 38 millions d'euros cofinancé par l'Union européenne et par les contributions volontaires d'autres donateurs.

Europe de l'Est

■ En **République de Moldova**, trois nouveaux projets ont été lancés dans les domaines de la lutte contre la corruption, des médias et de la gouvernance locale. Les capacités du Conseil de l'égalité à suivre les plaintes et du Bureau du médiateur à les traiter efficacement ont été renforcées. La qualité des soins de santé en milieu carcéral a été améliorée au moyen de formations et par l'achat de matériel médical, y compris pour faire face à la pandémie de covid-19. Des organes électoraux ont bénéficié d'une aide pour élaborer des outils innovants de technologie de l'information, tandis que le Conseil de l'audiovisuel a amélioré ses capacités de surveillance lors des campagnes électorales. Tous les enseignants ont reçu le manuel sur la nouvelle matière d'éducation civique par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Recherche. Un dialogue solide a été établi sur la mise en œuvre coordonnée de la Convention de Lanzarote.

■ En **Fédération de Russie**, le programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « Coopération pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'action de la Fédération de Russie en faveur des femmes (2017-2022) » a pris fin en avril 2020 et un projet de suivi est à l'étude. Le nouveau projet « HELP III en Fédération de Russie » a été lancé en juillet 2020. Le 19 octobre 2020, le cours HELP actualisé « Introduction à la Convention européenne des droits de l'homme et à la Cour européenne des droits de l'homme » a été lancé dans le pays et inauguré à Moscou par Marija Pejčinović Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe.

■ En **Ukraine**, deux nouveaux projets ont été lancés sur la participation des jeunes et la lutte contre la violence à l'égard des enfants. La Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (« Convention de Tromsø », STCE n° 205) a été ratifiée en Ukraine. La première étape de la réforme de la décentralisation a été menée à bien en tenant compte des recommandations du Conseil de l'Europe. Le Gouvernement ukrainien a adopté, avec le

9. Anciennement « Service d'appui à la réforme structurelle ».



Réunion du bureau du comité exécutif du Centre Nord Sud – **Manuel Montobbio**, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Espagne (Strasbourg, 28 septembre 2020)



Signature par **Emil Ruffer**, Représentant permanent de la République tchèque d'un contrat de contribution volontaire au plan d'action pour la Géorgie 2020-2023, et dépôt de l'instrument de ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la coproduction cinématographique, en présence de **Gabriella Battaini-Dragoni**, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 11 décembre 2020)

soutien d'experts du Conseil de l'Europe, une stratégie nationale pour l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe a continué également d'apporter son soutien dans les domaines suivants : le processus de réforme parlementaire, les institutions électorales, le Bureau du médiateur, la transparence et l'indépendance de la justice, la réforme du ministère public, la réforme pénitentiaire, la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, la prévention des mauvais traitements, la liberté des médias, la protection des minorités nationales, y compris les Roms, la protection des droits sociaux et économiques, et l'amélioration des politiques dans des domaines essentiels pour les personnes déplacées en Ukraine.

Caucase du Sud

■ En **Arménie**, le projet sur la protection des droits de l'homme dans le domaine de la biomédecine a été lancé en juin 2020. Le pays a mené à terme le processus de ratification de la Convention de Lanzarote, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Un nouveau Code judiciaire fondé sur un avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction des droits de l'homme a pris effet en mai 2020. Les travaux se sont poursuivis en matière de lutte contre la cybercriminalité, de protection des droits de l'homme dans les forces armées, de réforme des institutions pénitentiaires et de probation, de sensibilisation à la Convention d'Istanbul, de renforcement des capacités des professionnels du droit à mettre en œuvre la Convention européenne des droits de l'homme à l'échelon local et d'amélioration de l'intégrité publique et de l'éthique dans la gouvernance locale.

■ En **Azerbaïdjan**, les activités visant à soutenir les réformes juridiques, l'établissement de normes et le renforcement des capacités dans les domaines de la répression et de la prévention de la corruption, du renforcement de la lutte contre le blanchiment de capitaux, de l'amélioration du système pénitentiaire et de la promotion et la progression de l'égalité femmes-hommes ont été adaptées aux conditions restrictives et d'urgence sanitaire imposées par la pandémie de covid-19. Du matériel médical a été fourni au Service pénitentiaire et au Département médical principal du ministère de la Justice de l'Azerbaïdjan. En juillet 2020, un nouveau projet de sensibilisation à la Convention d'Istanbul a été lancé.

■ En **Géorgie**, le Conseil de l'Europe a contribué à la mise en œuvre de la quatrième vague de réformes judiciaires, notamment par la fourniture d'un avis urgent de la Commission de Venise en septembre 2020 sur la réforme du système de nomination des juges de la Cour suprême. Un mécanisme interinstitutionnel entre les services répressifs et le pouvoir judiciaire a été créé avec l'aide du Conseil de l'Europe pour la collecte de données sur les crimes de haine. Les travaux se sont poursuivis pour le renforcement de la transparence et de l'intégrité de la justice, le soutien au processus électoral en vue des élections législatives d'octobre et la mise en place d'institutions à la fois solides et réactives pour protéger les groupes vulnérables.



Signature par **Breifne O'Reilly**, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Irlande, de cinq contrats de contribution volontaire, en présence de **Gabriella Battaini-Dragoni**, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 2 juillet 2020)

Europe du Sud-Est et Turquie

■ En **Albanie**, une expertise juridique a été fournie pour mettre d'importants textes de loi du pays en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe, notamment: le projet de loi sur la finalisation des clauses de propriété transitoire; le cadre législatif applicable au secteur pénitentiaire et le renforcement de la protection des droits des détenus; le Code électoral, concernant le financement des partis politiques et des campagnes électorales et les amendements à la loi sur la protection contre la discrimination. Deux avis de la Commission de Venise sur les amendements de la loi relative aux services de médias audiovisuels et de la loi relative à la nomination des juges de la Cour constitutionnelle ont contribué à faciliter les processus législatifs et le dialogue politique.

■ Le Conseil de l'Europe a continué d'apporter son soutien à la **Bosnie-Herzégovine**, qui est parvenue à adopter la Stratégie nationale de lutte contre la traite d'êtres humains (2020-2023) et la Feuille de route pour l'amélioration de l'éducation inclusive. La coopération s'est poursuivie également dans les domaines de la lutte contre la discrimination, du renforcement de l'autonomie des Roms, de la lutte contre le discours de haine, de la promotion de la liberté d'expression et de la liberté des médias, de l'amélioration de l'efficacité de la justice et de la sécurité juridique, et de la promotion du respect des droits de l'homme dans le système carcéral, tout en renforçant les capacités de multiples secteurs en matière de réinsertion des détenus violents et extrémistes. De nouveaux projets ont été lancés sur la maîtrise des médias, la réforme électorale et le renforcement de la participation démocratique dans la ville de Mostar.

■ Au **Monténégro**, un soutien a été apporté pour les amendements de la loi LAB/FT (lutte antiblanchiment et contre le financement du terrorisme), ce qui a permis la réadmission du pays dans le Groupe Egmont. Une aide a été fournie également pour la rédaction de nouveaux Codes de déontologie des notaires et des interprètes judiciaires et pour la révision du Code de déontologie des avocats et du Code d'éthique des huissiers publics. Des procédures opérationnelles spéciales pour la police ont renforcé la lutte contre les mauvais traitements et un manuel a été préparé pour la conduite d'enquêtes dans les affaires de mauvais traitements. La révision en cours de la législation pénale a bénéficié d'un soutien en vue notamment de la pleine conformité des droits des victimes, des suspects et des accusés avec les acquis de l'Union européenne et les normes européennes. Un soutien a été fourni en outre pour la rédaction de la loi sur le partenariat civil, dont l'adoption a pu aboutir.

■ En **Macédoine du Nord**, l'organe de coordination national a bénéficié d'un soutien pour l'adoption des lignes directrices sur l'assistance juridique gratuite et pour le lancement d'une campagne de sensibilisation. Un projet de stratégie pour la prévention du suicide de détenus a été préparé et des recommandations du Conseil de l'Europe ont été intégrées dans deux textes réglementaires sur les mesures disciplinaires en milieu carcéral. Du matériel médical a été mis à la disposition des détenus et des agents pénitentiaires dans le contexte de la pandémie de covid-19. La mise à jour de l'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme a également bénéficié d'un soutien, puis a été adoptée par le gouvernement. La première ligne d'assistance téléphonique aux personnes LGBTI a pu être lancée grâce à une subvention pour la promotion de la diversité.



Conférence sur les « Services juridiques pro bono aux parents isolés financièrement vulnérables », par le Président des barreaux géorgiens **Davit Asatiani**, la Directrice du bureau du Conseil de l'Europe en Géorgie **Natalia Voutova**, et l'Ambassadrice de Norvège **Helene Sand Andresen**, dans le cadre de plan d'action pour la Géorgie 2020-2023 du Conseil de l'Europe (Tbilissi, 8 octobre 2020)



Cérémonie d'accord de remise des équipements et dispositifs médicaux pour les prisons avec **William Massolin**, chef du bureau du Conseil de l'Europe à Chisinau et **Fadei Nagacevschi**, Ministre de la justice de Moldavie (Chisinau, 29 octobre 2020)

■ En **Serbie**, le Conseil de l'Europe a suivi de près l'exécution de l'arrêt *Zorica Jovanovic c. Serbie* de la Cour européenne des droits de l'homme au moyen d'un dialogue avec les autorités et la société civile, ce qui a abouti à l'adoption de la loi sur « les bébés disparus ». Une analyse complète des recommandations en cours de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires a été effectuée, incluant une proposition d'établissement d'un mécanisme institutionnel de suivi de la mise en œuvre des droits des minorités. Des cours en ligne ont été élaborés sur la liberté d'expression et la sécurité/protection des journalistes, cours qui seront dispensés par l'École de la magistrature. Cinquante communes pilotes ont reçu des conseils pratiques sur la façon d'améliorer leur cadre et leur pratique de gestion des ressources humaines. Un projet de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme a été lancé.

■ Le Conseil de l'Europe a aidé la **Turquie** à élaborer une « Feuille de route pour une meilleure justice administrative » dans le but d'améliorer le système de justice administrative du pays. Un ensemble complet de recommandations sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique a été présenté aux partenaires institutionnels. Une approche globale de l'école a été élaborée en guise d'outil servant à développer les compétences nécessaires à une culture de la démocratie dans le système éducatif national, sur la base du Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe.

ÉTATS NON MEMBRES

■ En réponse à la situation au **Bélarus** après l'élection présidentielle du 9 août, une série de mesures prioritaires pour le pays a été élaborée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour adoption dès que les circonstances le permettront.

■ Au **Kosovo***, la Convention d'Istanbul faisait partie des activités prioritaires de coopération, avec la décision de l'Assemblée nationale d'adopter un amendement à la Constitution donnant effet direct à cette convention. À ce titre, le Conseil de l'Europe a poursuivi son action de sensibilisation des juges, des procureurs, des juristes, de la police et des avocats de victimes prenant part à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique au Kosovo* aux normes de la convention. De nouveaux projets ont été lancés dans les domaines de l'éducation inclusive, de la lutte contre la criminalité économique, de la prévention de la torture et des mauvais traitements, de la lutte contre la traite d'êtres humains et de la promotion de la démocratie locale.



Signature par **Emil Ruffer**, Ambassadeur, Représentant permanent de la République tchèque, en présence de **Gabriella Battaini-Dragoni**, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, de deux contrats de contributions volontaires au Plan d'action pour l'Ukraine 2018-2021 (2022), et au suivi du plan d'action pour la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe (Strasbourg, 28 octobre 2020)

Discours de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe **Marija Pejčinović Burić** à l'Institut européen MGIMO dans le cadre de sa visite de travail à Moscou (Moscou, 19 octobre 2020)

Voisinage méridional

■ En **Tunisie**, le Conseil de l'Europe a apporté son soutien à l'Instance nationale pour la prévention de la torture (INPT), le mécanisme national de prévention de la torture. Le guide à l'usage des détenus, qui informe ces derniers ainsi que les agents pénitentiaires sur les droits des détenus, a été présenté et diffusé dans les prisons du pays. L'INPT a bénéficié d'une subvention pour l'achat et l'installation de tunnels de désinfection aux points d'accès de deux grands établissements pénitentiaires du pays. Le Conseil de l'Europe a continué d'apporter son soutien à la réforme du secteur de la justice. Le ministère de la Justice a reçu du matériel informatique, des formations ont été développées et des expériences ont été partagées en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité de la justice dans le contexte de la pandémie de covid-19.

■ Au **Maroc**, une étude comparative sur « les dispositifs juridiques européens de lutte contre la désinformation » a été réalisée pour le ministère de la Communication.

■ Les défis de la lutte contre la corruption pour ce qui est de prévenir les risques et de maintenir la confiance dans les pouvoirs locaux et régionaux en **Tunisie** et au **Maroc** ont été examinés dans le cadre de deux webinaires retransmis en direct sur le site internet du Conseil de l'Europe.

■ La coopération au niveau régional a été poursuivie notamment dans le cadre de deux séminaires régionaux du campus UniDem Med pour favoriser les échanges régionaux entre pairs et ainsi contribuer aux réformes administratives.

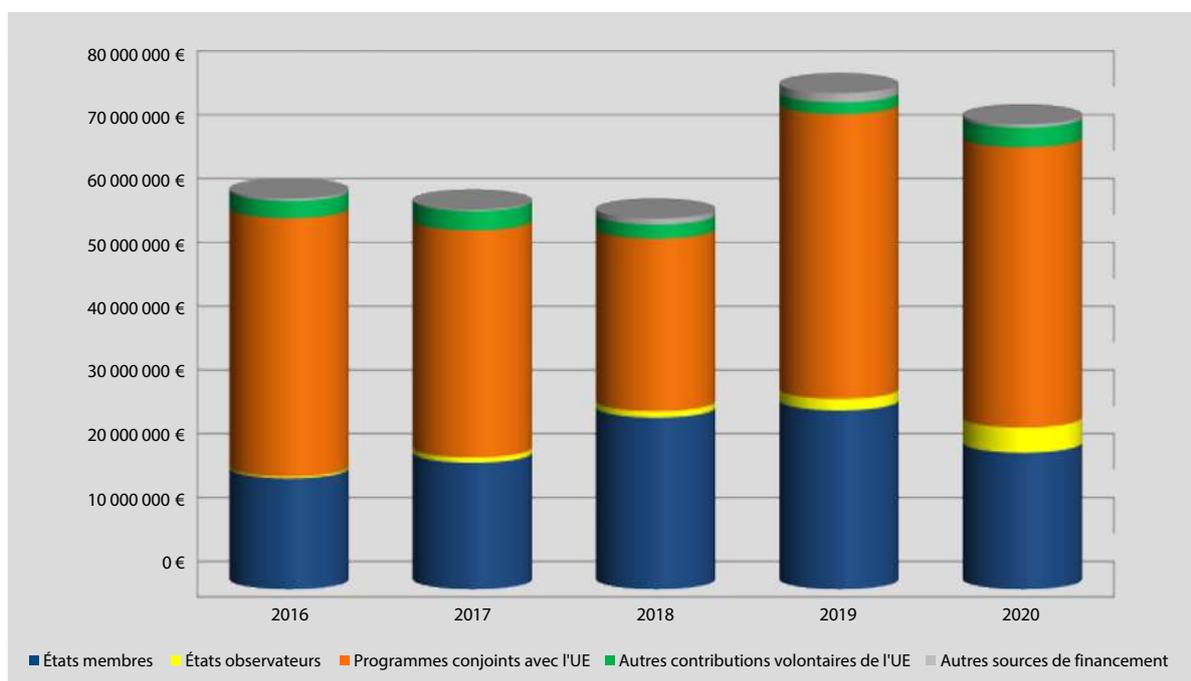


Visite d'étude de la Commission électorale centrale de l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie au Centre de formation continue électorale du Conseil de l'Europe, (Strasbourg, 21 janvier 2020)

Asie centrale

■ En **Ouzbékistan**, le Conseil de l'Europe a contribué au renforcement des capacités institutionnelles du Bureau du médiateur commercial ainsi qu'à l'élaboration du Code de commerce pour le pays. Pour ce qui concerne le **Kirghizistan**, la Commission de Venise a publié un mémoire d'*amicus curiae* conjoint urgent sur le report des élections législatives motivé par une réforme constitutionnelle.

Recettes extrabudgétaires pour 2020 (en euros)

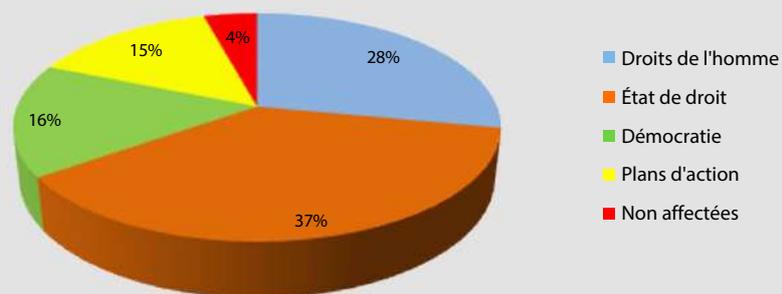


2020 comparé à 2019:

- ▶ Le total des recettes **a diminué de 6%** en passant à environ **72,9 millions d'euros** (77,8 millions en 2019, 58,1 millions en 2018, 59,5 millions en 2017, 61,2 millions en 2016 et 52,3 millions en 2015).
- ▶ Les 10 plus grands donateurs ont versé **plus d'un million d'euros (Union européenne, Norvège, Suède, Allemagne, Belgique, Autriche, Suisse, France, États-Unis d'Amérique et Canada)**.
- ▶ Les contributions volontaires des **États membres¹⁰ ont diminué de 24% à 21,4 millions d'euros**. (2019 avait enregistré une hausse de 4%).
- ▶ **32 des 47 États membres ont versé des contributions en 2020** (39 en 2019). Les dix plus importants donateurs ont apporté 86% du total des recettes émanant des États membres (84% en 2019).
- ▶ **La Norvège, la Suède, l'Allemagne, la Belgique, l'Autriche, la Suisse et la France** sont en tête du classement des États membres ayant versé les plus importantes contributions, avec respectivement, 6,3 millions d'euros, 2,9 millions d'euros, 2,6 millions d'euros, 2,2 millions d'euros, 1,2 million d'euros, 1 million d'euros et 1 million d'euros.
- ▶ Les recettes pour les **Programmes conjoints Conseil de l'Europe/Union européenne ont diminué de 2% à 43,9 millions d'euros** (44,6 millions d'euros en 2019) et ont constitué 60% du total des recettes budgétaires.
- ▶ **L'Union européenne** a également alloué un certain nombre de contributions volontaires en dehors des programmes conjoints pour un montant total de 3,1 millions d'euros (2,9 millions d'euros pour la DEQM, 200 000 € pour la CEPEJ, 24 700 € pour la Convention de Berne).
- ▶ Les contributions **des États non membres ayant un statut d'observateur ont augmenté de 120% à 3,9 millions d'euros, les contributions des États-Unis d'Amérique et du Canada représentant 1,9 million d'euros pour chacun des deux pays**.
- ▶ Les sources de financement dites « autres » (i.e. ne provenant ni de l'Union européenne, ni d'États membres ou observateurs) se sont élevées à 504 844 euros, équivalent à environ 0,7% des recettes extrabudgétaires.

10. Y compris Le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme (HRTF) et les Mécanismes de subvention de l'Espace économique européen et de la Norvège (EEA and Norway Grants).

RECETTES EXTRABUDGÉTAIRES PAR PILIER DU PROGRAMME ET BUDGET 2020



RECETTES EXTRABUDGÉTAIRES PAR PILIER	Euros
DROITS DE L'HOMME	20 400 275,39
ÉTAT DE DROIT	27 144 072,63
DÉMOCRATIE	11 651 103,96
PLAN D'ACTION	10 618 020,20
NON AFFECTÉES	3 077 158,00
TOTAL	72 890 630,18



59^e réunion du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (Prague, 24-25 septembre 2020).

Discours de **Petr Válek**, Président du CAHDI, à la 1391^e réunion des Délégués des Ministres (Strasbourg, 8 décembre 2020)



Droit international public

www.coe.int/en/web/cahdi

Le Conseil de l'Europe facilite les échanges et coordonne les vues de ses États membres dans le domaine du droit international public par l'intermédiaire du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI), un comité intergouvernemental qui réunit les conseillers juridiques des ministères des Affaires étrangères des États membres du Conseil de l'Europe ainsi qu'un nombre important d'États observateurs et d'organisations internationales. En 2020, environ 100 experts – de 45 États membres, sept États non membres et six organisations intergouvernementales internationales – ont participé à la 59^e réunion du CAHDI qui s'est tenue à Prague (République tchèque), en format hybride (présentiel et distanciel), les 24 et 25 septembre 2020.

■ Dans sa fonction phare d'Observatoire européen des réserves aux traités internationaux, le CAHDI examine les réserves et déclarations sujettes à objection dans les traités internationaux élaborés au sein du Conseil de l'Europe, mais aussi s'agissant des conventions des Nations Unies. Cette activité, qui porte sur 14 réserves et/ou déclarations en 2020, contribue à un dialogue important au niveau international et a un impact sur les actions ultérieures des États en ce qui concerne leurs réserves et/ou déclarations respectives.

■ Le CAHDI a procédé à un échange de vues sur les dérogations au titre de l'article 15 de la Convention européenne des droits de l'homme dans le cadre de la pandémie de covid-19.

■ Au cours de l'année, le CAHDI a poursuivi et renforcé sa coopération et sa collaboration avec les Nations Unies et les tribunaux internationaux. Il a eu des échanges de vues avec la juge Ekaterina Trendafilova, présidente des chambres spécialisées du Kosovo*, et avec M. Klaus Rackwitz, directeur de l'Académie internationale des principes de Nuremberg.

■ Le 23 septembre 2020, à l'occasion du 70^e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme, le ministère des Affaires étrangères (Section juridique et consulaire/Département du droit international) a organisé, en marge de sa 59^e réunion du CAHDI à Prague, un séminaire d'experts sur « La contribution de la Cour européenne des droits de l'homme au développement du droit international public ». Les orateurs étaient : M. Linos-Alexander Sicilianos, juge et ancien Président de la Cour européenne des droits de l'homme, le professeur Pavel Šturma, président de la Commission du droit international (CDI), le professeur Georg Nolte, membre de la CDI, M^{me} Julie Tenenbaum, conseillère juridique régionale au Comité international de la Croix-Rouge, M^{me} Alina Orosan, directrice générale des Affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères de Roumanie, M. Helmut Tichy, conseiller juridique au ministère des Affaires étrangères de l'Autriche, et l'ambassadeur Emil Ruffer, représentant permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe. M. Petr Válek, président du CAHDI à ce moment et M. Jörg Polakiewicz, Directeur du conseil juridique et du droit international public au Conseil de l'Europe ont modéré le séminaire.



Conférence de presse de **Salome Zourabichvili**,
Présidente de la Géorgie en présence de **Hendrik Daems**,
Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
(Strasbourg, 28 janvier 2020)



Visite d'une équipe de la télévision allemande dans le cadre
de la préparation de la présidence allemande du Comité
des Ministres (Strasbourg, 15 septembre 2020)

Communication

La Direction de la communication (DC), qui collabore étroitement avec les professionnels des médias et les relais d'opinion et réseaux européens, a œuvré en 2020 pour mieux faire connaître les valeurs et les normes du Conseil de l'Europe.

COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET EN LIGNE

■ Lorsque la crise liée à la covid-19 s'est installée, l'équipe a rapidement **adapté ses méthodes de travail** pour travailler à domicile, en révisant, remplaçant ou ajoutant certaines fonctions. Une réunion quotidienne de coordination en ligne avec tous les membres des équipes éditoriale, web et audiovisuelle a été mise en place et cette pratique s'est poursuivie en 2021.

■ Une **page internet spéciale covid-19** a été créée pour faire connaître la réaction de l'Organisation à la pandémie, présenter les normes et lignes directrices émises par les organes du Conseil de l'Europe et expliquer le rôle de l'Organisation afin de protéger les populations et la démocratie sur le continent européen. Plus de **20 interviews vidéo** d'experts ont été produites et utilisées pour contextualiser ce travail dans un large éventail de domaines.

■ Les activités sur les médias sociaux ont pris un nouvel essor grâce à l'arrivée dans l'Organisation du premier **animateur de communauté pour les médias sociaux**. L'activité sur les médias sociaux a ainsi augmenté sensiblement en période de confinement d'une manière générale et la DC a saisi l'occasion de promouvoir activement des informations et faits exacts. Durant cette période, le nombre d'abonnés aux comptes du Conseil de l'Europe s'est accru : plus de 400 000 pour le principal compte Twitter, près de 240 000 pour le compte Facebook et plus de 17 000 pour le compte Instagram.

■ Peu avant le confinement dû à la covid-19, la DC a organisé une projection du film *L'Homme qui répare les femmes*, en partenariat avec l'École nationale d'administration (ENA), pour marquer la Journée internationale des droits des femmes. Cet événement a mis en lumière la **violence sexuelle à l'égard des femmes** utilisée comme arme de guerre. Il a permis de présenter le travail du gynécologue congolais Denis Mukwege et a donné lieu à une présentation de la part de Patricia Sellers, éminente avocate spécialisée dans le droit pénal et les droits de la personne.

■ Pour préparer la **présidence allemande du Comité des Ministres**, la DC a sous-titré 19 films du Conseil de l'Europe correspondant aux priorités déclarées.

■ La DC a mené une campagne de communication numérique pour célébrer le **70^e anniversaire de la Convention**. Une page internet spéciale, intitulée « Nos droits de l'homme protégés en Europe depuis 70 ans », a été créée en anglais, en français, en allemand, en russe et en italien pour souligner l'importance de la Convention. La DC a produit une nouvelle série de films d'animation, « **Douze personnes – douze histoires** », en anglais, en français et en allemand, sous-titrés dans de nombreuses autres langues, avec le soutien financier de la Délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe. Ces vidéos portent sur les droits et libertés énoncés par la Convention, notamment le droit à la vie, à la vie privée, le droit à un procès équitable, la liberté de réunion, l'égalité, le droit de ne pas être soumis à l'esclavage ni à la traite des êtres humains, le droit à une vie de famille, le droit de propriété, le droit à la liberté, le droit de ne pas être victime de torture, la liberté de religion et la liberté d'expression. Une version au format carré de chaque film, destinée à être utilisée sur les médias sociaux, a été produite dans la langue du pays de l'affaire évoquée. Les films sont sortis avant le 4 novembre, date anniversaire de la Convention, ont fait l'objet d'une promotion sur Facebook, Twitter et Instagram pendant cette période, puis sont de nouveau sortis par intervalles d'une heure à cette même date.

■ En juin, la DC a noté une **augmentation de 10% de visiteurs uniques** sur la page d'accueil du Conseil de l'Europe.

■ Des contenus originaux et des contributions provenant de toute l'Organisation, y compris de la Cour européenne des droits de l'homme, ont été rassemblés dans une nouvelle série de pages internet consacrées au thème « **Protéger l'environnement en utilisant les droits de l'homme** », avant une grande conférence sur le sujet en octobre. Un court-métrage spécial a également été tourné pour l'événement « Environnement et droits de l'homme » à Athènes.

■ La DC a conçu et réalisé un nouveau site internet sur l'**Holocauste**, afin de mettre en avant le travail de l'Organisation dans l'enseignement de la mémoire. Un nouveau site a également été lancé au sujet des **crimes de haine antisémites et antimusulmans et de l'intolérance religieuse** pour soutenir le nouveau



Portes ouvertes aux scolaires de l'Eurométropole de Strasbourg (Strasbourg, 21 janvier 2020)

représentant spécial sur les migrations et les réfugiés dans son travail. Autre nouveau site web, important pour les partenaires non gouvernementaux, le **portail de la société civile** a été créé à la suite d'une décision du Comité des Ministres adoptée à Helsinki.

■ Un **contrat-cadre pour l'externalisation des productions audiovisuelles** a été mis en place, consécutivement à un appel d'offres, et l'utilisation systématique d'une demande AMS (formulaire 9102) pour les demandes de production audiovisuelle a été instaurée. Des lignes directrices pour les services et directions du Conseil ont été élaborées et diffusées en juillet.

Citons parmi les productions les plus notables :

- ▶ une série de **vidéos sur les droits énoncés dans la Convention** (12 petits films d'animation) produites avec l'Union européenne ;
- ▶ **Droits de l'homme et changement climatique** – court-métrage pour la Conférence d'Athènes ;
- ▶ **les priorités de la présidence du Comité des Ministres** – 19 films sous-titrés en allemande ;
- ▶ **Environnement et droits de l'homme** – un court-métrage pour la Conférence d'Athènes ;
- ▶ des interviews d'experts dans le cadre de la **covid-19** – plus de 20 vidéos réalisées.

■ La **Section communication numérique** a continué à mettre en œuvre la stratégie de communication numérique net à promouvoir le Plan relatif aux médias sociaux ainsi que les indicateurs de performance clés (KPI) recommandés.

■ **L'équipe éditoriale** a continué à apporter des conseils et un soutien direct aux MAE autour de projets, d'événements prioritaires, de campagnes et de messages lors de réunions ou à la suite de demandes

SMA, ainsi que par le biais des six formations portant sur divers aspects de la communication numérique avec la Direction des ressources humaines :

- ▶ la page principale du dossier thématique **« Protéger l'environnement en utilisant les droits de l'homme »** (<https://www.coe.int/fr/web/portal/human-rights-environment>) a été traduite en allemand, en italien et en russe, tout comme la page internet « Nos droits de l'homme protégés en Europe depuis 70 ans » ;
- ▶ la page principale du dossier thématique covid-19 – Les droits de l'homme sont plus importants que jamais en temps de crise – En première ligne contre les violations des droits de l'homme (<https://www.coe.int/fr/web/portal/covid-19>) a été traduite en allemand, en italien et en russe, et toutes les nouvelles connexes sont également disponibles dans ces langues ;
- ▶ grâce au travail des **portails allemand, italien et russe**, un large public a pu accéder aux actualités et aux différents dossiers thématiques (publiés sur les principaux portails en langues anglaise et française) dans ces trois langues ;
- ▶ au cours de l'année, les informations sur les principaux événements, programmes de coopération, conventions, déclarations, prix, conférences, rapports et publications du Conseil de l'Europe et de ses organes ont été diffusées en russe via la **page Facebook du Conseil de l'Europe en russe**.

RELATIONS PUBLIQUES ET PUBLICATIONS

■ L'identité et les valeurs de l'Organisation ont été promues auprès des publics cibles à travers des actions et des événements de relations publiques, en particulier à l'occasion de la journée Portes ouvertes scolaires en janvier avec 1 800 élèves, avec une exposition sur la Convention européenne des droits de l'homme à



Prix européen de l'éloquence, organisé par l'École des jeunes orateurs de Sciences Po Strasbourg en coopération avec le Conseil de l'Europe (Strasbourg, 13 février 2020)

l'École nationale de la magistrature à Bordeaux et l'exposition « Union européenne et Conseil de l'Europe » au Parlement européen à Strasbourg. Le partenariat avec l'école de Sciences politiques de Strasbourg a été renforcé avec l'organisation du Prix européen de l'éloquence en février, avec plus de 250 personnes pour la finale, et 12 finalistes de 10 pays. Cependant, en 2020, de nombreux événements grand public et spécialisés ont été annulés ou reportés.

■ La situation sanitaire a également eu un fort impact sur les programmes de visite et de sensibilisation. Près de 5 500 personnes (154 groupes) ont participé aux programmes d'étude et de visite d'information sur le Conseil de l'Europe. Près de 60 conférences spécialisées ont été données lors des visites personnalisées. Pour permettre une découverte virtuelle de l'architecture, du fonctionnement et des réalisations de l'Organisation, des visites commentées en vidéo de cinq bâtiments du Conseil en français et en anglais ont été préparées.

■ Le partenariat avec le réseau ELSA (Association européenne des étudiants en droit) s'est poursuivi avec la huitième édition du concours de plaidoiries en langue anglaise sur la Convention européenne des droits de l'homme : 68 équipes de 33 pays européens se sont affrontées sur une affaire fictive relative au cyberharcèlement et au discours de haine. La finale s'est déroulée en ligne en juin 2020 et a rassemblé 16 équipes. À l'occasion du ELSA Day consacré cette année aux droits de l'homme et à l'intelligence artificielle, les travaux du Conseil ont été présentés lors de 40 événements dans 15 pays. Plusieurs webinaires et vidéos spécialisés ont également été organisés avec le réseau ELSA.

■ Les publications commerciales ont reflété les priorités de l'Organisation, avec en particulier les titres *Freedom of expression and the internet* (2^e édition) en anglais, le livre de prestige sur la Cour européenne des droits de l'homme, le titre *Introduction à la Convention*

européenne des droits de l'homme en versions espagnole, grecque, hongroise et polonaise, le livre *La requête individuelle en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme* en version russe.

■ Les plateformes de publications en ligne continuent à développer l'offre de produits numériques, en proposant près de 2 250 fichiers PDF et epub. Les produits destinés au grand public (brochures, affiches, documents pour les enseignants) peuvent être consultés et téléchargés gratuitement en intégralité sur le site edoc.coe.int. Les autres publications peuvent être commandées en ligne sur book.coe.int, la librairie en ligne, où il est également possible de consulter des extraits de livres. La fréquentation totale des deux sites est de près de 660 000 visites sur l'année et le nombre d'abonnés aux informations sur les publications a dépassé 30 000 contacts. Par ailleurs, plus de 4 000 titres numérisés sont présentés sur Google Play, avec plus de 1 500 000 livres consultés en 2020.

■ À l'occasion d'événements, en particulier dans le cadre du 70^e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme, de nouveaux supports d'information (dépliants, brochures, affiches, panneaux d'exposition, etc.) ont été créés. Ils ont été promus à travers la base de contacts (près de 15 000 destinataires) et auprès de sites partenaires. Une vingtaine de brochures d'information ont également été révisées ou traduites. Par ailleurs, 106 accords de reproduction ou traduction ont été finalisés.

■ L'identité visuelle a été renforcée dans l'Organisation grâce à des gabarits harmonisés et la révision du manuel d'identité visuelle pour les supports généraux ou événementiels, et la mise en œuvre de l'identité créée pour célébrer les 70 ans de la Convention européenne des droits de l'homme. Un ensemble de nouveaux produits a été développé pour assurer l'identité institutionnelle dans les bureaux extérieurs de l'Organisation et lors des visioconférences.

Contributions des États membres au Conseil de l'Europe en 2020 (en euros)

ÉTATS MEMBRES	
Albanie	512 353,00
Allemagne	37 738 988,45
Andorre	243 196,08
Arménie	516 843,98
Autriche	5 831 712,62
Azerbaïdjan	1 133 087,26
Belgique	8 153 071,77
Bosnie-Herzégovine	602 257,15
Bulgarie	1 266 044,73
Chypre	539 715,66
Croatie	1 107 980,27
Danemark	4 836 368,18
Espagne	19 304 841,89
Estonie	530 072,23
Finlande	3 623 666,74
France	39 436 507,63
Géorgie	556 178,89
Grèce	3 379 978,36
Hongrie	2 413 301,83
Irlande	4 487 786,06
Islande	540 251,58
Italie	36 626 038,03
Lettonie	620 522,41
Liechtenstein	392 529,85
Lituanie	862 071,33
Luxembourg	1 206 089,05
Macédoine du Nord	521 053,52
Malte	402 264,23
République de Moldova	371 143,22
Monaco	372 478,00
Monténégro	535 644,37
Norvège	5 681 792,73
Pays-Bas	11 580 062,00
Pologne	8 884 700,26
Portugal	3 373 489,32
Roumanie	4 003 206,73
Fédération de Russie	34 169 729,95
Saint-Marin	33 161 216,57
Serbie	148 420,18
République slovaque	1 136 894,17
Royaume-Uni	1 668 740,19
Slovénie	843 550,79
Suède	7 626 279,88
Suisse	9 468 929,24
République tchèque	3 467 623,28
Turquie	15 230 026,23
Ukraine	3 828 419,16
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	322 937 119,05

Contributions volontaires au Conseil de l'Europe en 2020 (en euros)

ÉTATS MEMBRES			
Norvège	6 339 228,56	République tchèque	112 293,75
Suède	2 855 886,75	Liechtenstein	101 829,81
Allemagne	2 644 411,00	Chypre	88 000,00
Belgique	2 244 000,00	Andorre	74 646,73
Autriche	1 233 500,00	Fédération de Russie	40 913,92
Suisse	1 090 112,17	Pologne	30 856,15
France	1 066 384,25	Géorgie	28 000,00
Espace économique européen (EEE) ¹	595 189,58	Estonie	19 000,00
Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme ²	548 175,00	Turquie	13 000,00
Pays-Bas	318 327,51	Islande	10 000,00
Finlande	305 783,48	Slovénie	10 000,00
Luxembourg	292 751,29	Serbie	7 000,00
Espagne	292 500,00	Lituanie	5 000,00
Irlande	249 336,21	République slovaque	5 000,00
Royaume-Uni	238 279,81	Bulgarie	4 567,28
Italie	215 722,67	Malte	3 887,06
Portugal	191 739,49	Croatie	1 000,00
Monaco	152 289,36	Arménie	202,65
		TOTAL ÉTATS MEMBRES	21 428 814,48

1 Islande, Liechtenstein, Norvège.

2 Finlande, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suisse, Royaume-Uni.

ÉTATS OBSERVATEURS

Etats-Unis d'Amérique	1 917 132,61
Canada	1 910 558,38
Japon	98 442,00

TOTAL ÉTATS OBSERVATEURS 3 926 132,99

UNION EUROPÉENNE

Programmes conjoints	43 932 454,29
Autres contributions volontaires	3 098 384,00

TOTAL UNION EUROPÉENNE 47 030 838,29

AUTRES

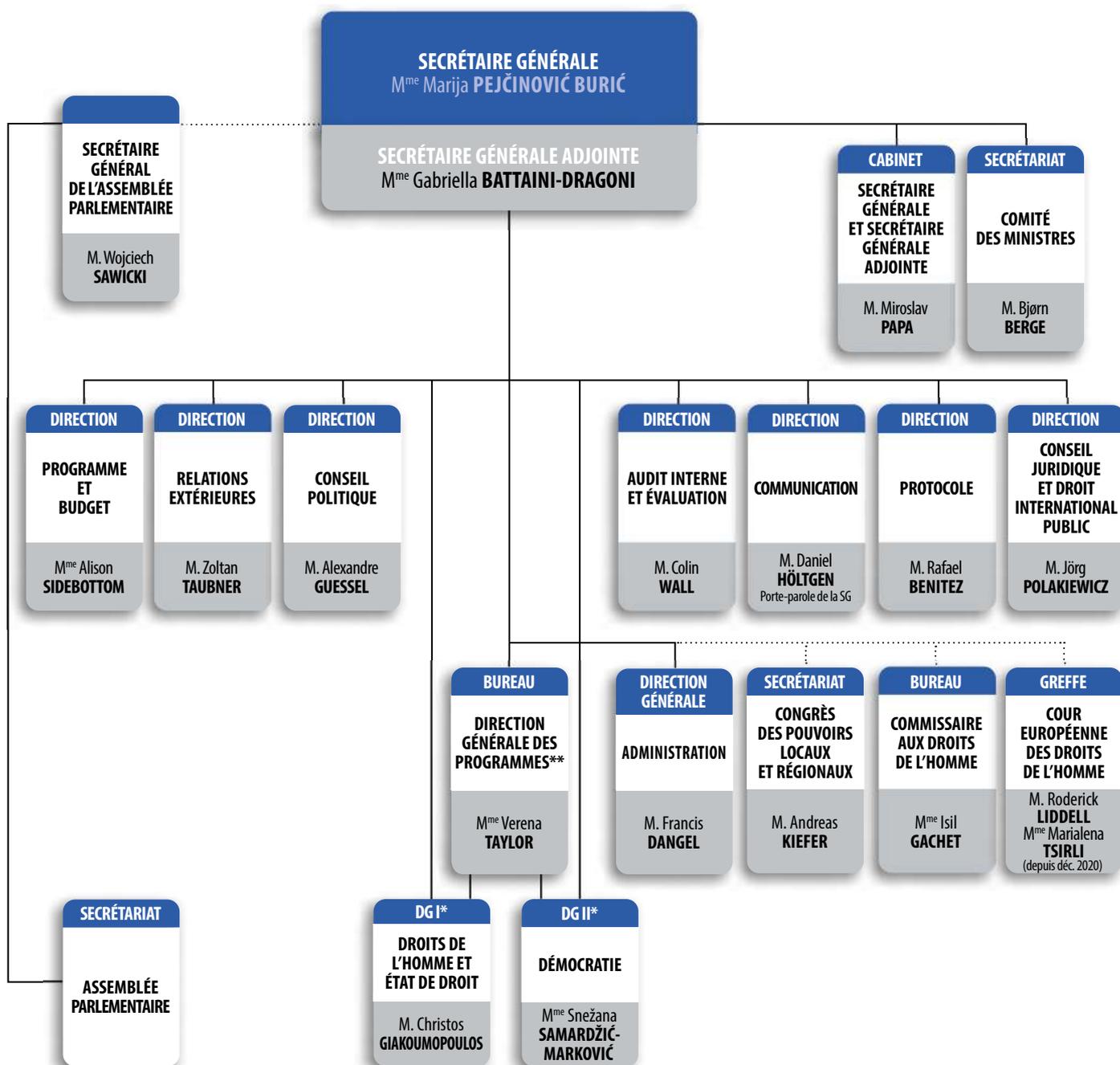
Fund to End Violence against Children	294 859,42
Qatar	120 000,00
Australie	22 500,00

Réseau Aga Khan de développement	20 000,00
Autorité nationale des jeux (ANJ)	15 000,00
Iles Féroé	10 000,00
Israël	9 985,00
Fondation Charta 77	7 500,00
République de Corée	5 000,00

TOTAL AUTRES 504 844,42

GRAND TOTAL 2018 72 890 630,18

Organigramme du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe en 2020



* DGI et DGII rendent compte au Secrétaire Général

** Le Bureau de la DG PROG coordonne les activités intergouvernementales

Cette publication présente les travaux menés au cours de l'année 2020 par les différents organes et secteurs d'activité du Conseil de l'Europe, en proposant une sélection de points forts et de réalisations de l'Organisation.

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.